

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance des 5 et 6 décembre 2023

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, les 5 et 6 décembre 2023, à 18 h et à 20 h Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

(Insérer OJ)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Alice Girardet, Mme Gaëlle Kovaliv, Mme Sevgi Koyuncu, Mme Tatiana Taillefert

Membres absents non excusés : Mme Derya Celik, Mme Coralie Dumoulin, Mme Gaëlle Mieli, M. Antoine Piguet

Membres présents	91
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Nous ouvrons donc la traditionnelle quintuple séance de fin d'année consacrée principalement aux budgets et aux objets financiers. L'ordre du jour est le suivant : après les opérations préliminaires, nous traiterons les rapports qui ont eu l'unanimité en commission selon l'article 79 du règlement du Conseil communal et puis nous prendrons les objets financiers, à commencer par le budget, et puis les crédits cadres, crédits supplémentaires et financement des projets informatiques. Nous prendrons par la suite, alors ce sera probablement demain, mais nous prendrons par la suite le rapport de gestion, puis les initiatives, et enfin l'interpellation urgente de Mme Maillard, puis l'ordre du jour ordinaire, étant entendu que tout cela se suivra entre aujourd'hui, demain et le 12 décembre.

Je vais commencer par les opérations préliminaires et nous allons procéder à la prestation de serment d'une nouvelle membre du Conseil communal, Mme Sarah De Dea. Et je prie, messieurs les huissiers et madame l'huissière, de bien vouloir faire entrer la nouvelle élue.

Prestation de serment de Mme Sarah De Dea (Soc.) en remplacement de M. Sébastien Kessler, démissionnaire

Le président : – Mme De Dea, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, je voudrais bien lever la main droite et répondre "je le promets". Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Mme De Dea ?

Mme Sarah De Dea (Soc.) : – Je le promets !

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je décide de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances et je vous souhaite la bienvenue au Conseil communal de Lausanne.

Applaudissements.

Communication

Démission de M. Sébastien Kessler du Conseil communal avec effet au 30 novembre 2023

Le président donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre)

Le président : – Cette lettre est signée par M. Sébastien Kessler, qui va donc nous quitter, il a été dit, pour rejoindre le Grand Conseil. On peut le féliciter pour cette élection et pour cette accession au Grand Conseil. (*Applaudissements*)

Pour rappel, donc, M. Kessler est entré au Conseil communal le 9 décembre 2014. Il a été actif dans les sujets d'accessibilité universelle, notamment, mais non seulement, et il a été membre de la Commission de politique régionale de 2016 à 2019. On profite encore de cette occasion pour vous remercier, monsieur Kessler, pour votre engagement pour la Ville, et on vous souhaite une bonne continuation dans ces nouvelles activités politiques, mais aussi dans vos activités privées, associatives et professionnelles. Merci et félicitations.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Louis Dana, démissionnaire

M. Louis Dana (Soc.) : – Le groupe socialiste a l'honneur de soumettre à vos suffrages M. Samson Yemane, de formation de politologue, qui travaille à l'OSAR et qui est un membre on ne peut plus compétent de notre Conseil et qui siègera à merveille à la commission de gestion.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Samson Yemane (Soc.) membre à la Commission permanente de gestion.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Musa Kamenica, démissionnaire

M. Louis Dana (Soc.) : – Pour cette seconde place à la commission de gestion, le groupe socialiste a l'honneur de soumettre à vos suffrages Mme Audrey Petoud. De formation en sciences sociales, syndicaliste, elle fera tout aussi une excellente commissaire à la gestion que M. Yemane. Et je vous remercie de lui accorder vos suffrages.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Audrey Petoud (Soc.) membre à la Commission permanente de gestion.

Communication

Décès de madame Aline Gabus

Le président : – Je dois vous annoncer le décès d'une ancienne membre du Conseil communal, il s'agit de Mme Aline Gabu, qui a été membre de cette Assemblée de 1994 à 2008. Et je vous demande de bien vouloir vous lever pour faire une minute de silence.

Communication – Dépôt

(insérer pétition Bron)

La pétition est renvoyée à la Commission permanente des pétitions.

Communication

Séance du Conseil communal du 5 décembre 2023 – demande de traitement prioritaire de la Municipalité

(insérer doc)

Communication

Séance du Conseil communal du 5 décembre 2023 – demande de traitement prioritaire de la Commission de gestion

(insérer doc)

Communication

Organisation de la commission des pétitions du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026

(insérer doc)

Communication

(insérer communications de la Municipalité)

Communication

Le secrétaire : – Je vous rappelle que vous avez reçu du secrétariat municipal un mail du 30 novembre 2023 qui vous invite à visiter à votre convenance le 7 décembre 2023 entre 18h et 20h le futur lieu de vente du projet pilote CANN-L.

Communication – Dépôt

(insérer dépôts)

Créations de zones de baignade et autres réalisations para-lacustres

Rapport-préavis N° 2023/40 du 14 septembre 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – Nous passons donc au traitement selon l'article 79 du RCCL, ce préavis a été admis à l'unanimité des membres de la Commission. Est-ce qu'il y a une demande d'ouverture du débat sur ce préavis ?

La discussion est ouverte puis close

Le président : – Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose de voter ce préavis à main levée, les conclusions sont votées en boc, comme ce qu'a fait la Commission.

Le Conseil, par une majorité de oui et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Anouck Saugy « Grand-Pont et TIM : on va s'aimer ? »

Le président : – J'ai reçu d'ores et déjà une demande de la part du groupe des Verts pour ouvrir le débat sur cet objet, de sorte qu'il ne sera pas traité ce soir et qu'il est renvoyé à l'ordre du jour ordinaire.

Créations de zones de baignade et autres réalisations para-lacustres

Rapport-préavis N° 2023/18 du 6 avril 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – Ce préavis a eu l'unanimité en commission, selon l'article 79, il peut être dispensé de discussion. Est-ce qu'il y a une demande, néanmoins, d'ouvrir la discussion sur ce préavis ?

La discussion est ouverte puis close

Le président : – Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose donc de voter à main levée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Budget de fonctionnement de l'exercice 2024 - Plan des investissements pour les années 2024 à 2027 - Augmentation du niveau de cautionnement de CADOUEST SA

Préavis N° 2023/54 du 26 octobre 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – J'ai quelques informations préalables à vous donner sur la façon dont nous allons traiter ce préavis. Tout d'abord, je dois vous dire, j'ai informé les chefs de groupe que, suite à une discussion que nous avons eue entre le Bureau, la Municipalité et le Préfet de Lausanne, il s'est avéré que la façon que nous avons de traiter ces préavis en votant direction par direction puis le vote final était contraire aux règles qui régissent les comptabilités des communes. Donc, en accord

avec la municipalité et le préfet de Lausanne, nous ne voterons que sur les conclusions du préavis à la fin du débat. On n'aura plus de vote intermédiaire sur les conclusions par direction, étant entendu qu'on ne saurait pas trop quoi faire d'une direction qui est refusée avec un budget qui est accepté quand même.

Deuxième élément sur l'ordre de discussion. Nous allons procéder de la façon suivante : je vais d'abord ouvrir la discussion générale sur le rapport-préavis en veillant à donner la parole aux chefs de groupe ou aux personnes désignées par les groupes pour la première prise de parole des groupes, puis après, les autres prises de parole générales. Dans la mesure du possible, je vous demanderai également d'aborder si c'est le cas le plan des investissements et l'augmentation du cautionnement de CADOUEST SA dans la discussion générale. Ensuite, une fois la discussion générale épuisée, nous passerons, selon la tradition, au passage direction par direction, rubrique par rubrique. Nous avons reçu toute une série d'amendements et on remercie les groupes pour cet important travail préparatoire. Il faut que vous redéposiez les amendements formellement quand je passe à la rubrique en prenant la parole pour l'annoncer, naturellement, si vous manquez la rubrique, vous gardez votre capacité de déposer cet amendement jusqu'à la conclusion, mais néanmoins, pour la bonne horreur des discussions, essayez de déposer vos amendements au moment où on passe la rubrique. Est-ce que c'est bon, cette façon de faire ? C'est assez traditionnel, je pense que ceux qui ont de l'expérience connaissent.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Vous avez expliqué que la discussion générale s'ouvrirait par les positions des groupes, mais il me semble que, justement, traditionnellement, nous commençons d'abord par une présentation des rapports de majorité et de minorité, respectivement par les rapporteurs de majorité et de minorité. Donc on commence bien par ça et après, les positions de chaque groupe.

Le président : – Oui, alors j'entends, je vais veiller à faire tourner une première discussion en cela des groupes afin que tous les groupes puissent exprimer leur position.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Après les présentations de majorité et de minorité ?

Le président : – Oui, je peux faire ça comme ça. Je passerai la parole au rapporteur. Je prie, monsieur le président de la Commission des finances, Samuel De Vargas, de bien vouloir me dire s'il a quelque chose à rajouter à son rapport avant tout.

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Je n'ai rien à ajouter au rapport tel qui vous a été transmis, mais je profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble des personnes qui ont participé au traitement de ce budget 2024, notamment le personnel du service des finances, en particulier monsieur Bourquin, monsieur Courouge et madame Huber. Mes remerciements également à madame la municipale Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité. Et enfin, un merci à l'ensemble des commissaires de la Commission des finances pour leur précieux travail et leur assiduité à cette tâche.

Et enfin, une dernière remarque, comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'élaboration d'un budget est l'œuvre d'un nombre important d'intervenants et intervenant et le budget de cette année a de cela de particulier qu'il est le dernier préparé avec la participation de monsieur Bourquin, chef du service des finances, qui va prochainement quitter l'administration communale. Je pense que c'est l'occasion de lui adresser nos plus sincères remerciements pour tout le travail effectué ces dernières années au service de la ville de Lausanne. Un tout grand merci à vous et bonne suite. (*Applaudissements*)

M. Pierre Conscience, rapporteur, rapport de minorité : – Je tiens premièrement à m'associer aux remerciements exprimés par mon collègue de Vargas pour l'excellent travail des Services de la Ville pour l'élaboration de ce budget et aussi un remerciement tout particulier à monsieur Bourquin pour son excellent travail ces dernières années.

Mesdames, messieurs, au nom de la minorité de gauche de la Commission des finances, j'ai le plaisir d'introduire la position exprimée dans le rapport de minorité signé par monsieur Dupuis et par moi-même. Dans notre rapport, nous développons la politique budgétaire écologiste et solidaire défendue par le groupe Ensemble à gauche en guise d'alternative à celle qui est proposée par la majorité municipale pour l'année 2024. Nous le disons chaque année au moment de ce débat, derrière le vote de ce soir se cache au fond toute la politique réelle de la municipalité. L'argent est le nerf de la guerre. L'argent, les moyens que nous décidons d'investir vont déterminer les priorités que nous accordons à une politique ou une autre, à une mission ou une autre que se donne la Ville. Dans ce contexte, nous

soulignons dans notre rapport les efforts financiers consentis dans des secteurs clés de la politique municipale, à savoir dans le domaine de l'accueil de jour en crèche et garderie, des hébergements d'urgence ou dans l'extension et la décarbonation des réseaux des Services industriels de Lausanne. Ces dépenses, qui sont autant d'investissements pour l'avenir, sont à saluer. Si nous pouvons à tout le moins relever qu'elles interviennent tard, que le groupe Ensemble à gauche n'a eu de cesse d'intervenir sur ces dossiers pour que ces carences soient réglées plus rapidement, nous nous enorgueillissons de dire que ces pas dans la bonne direction sont aussi le fait de nos efforts, puisque nous constatons qu'à force d'insister, les choses peuvent bouger. Insuffisamment, certes, mais elles bougent.

Dès lors, cela nous invite à continuer notre travail de conviction et d'intervention parlementaire pour faire bouger ces lignes, raison pour laquelle nous déposerons ce soir une série d'amendements visant à renforcer la politique municipale en matière de soutien aux plus précaires, d'amélioration des conditions de vie ou encore de politique de bifurcation écologique. Car la politique budgétaire de la Ville continuera, en l'état, d'empêcher de passer des blablas aux actes sur bien des dossiers, c'est-à-dire de transformer en changement réel les promesses électorales qui ont été portées en 2021, y compris et en particulier celles de la majorité rose-verte. En matière de soutien aux plus précaires, nous proposerons ce soir de renforcer la subvention à la soupe populaire, qui en a cruellement besoin, et j'insiste sur ce terme de « cruellement », parce que nous estimons qu'il est cruel de ne pas accorder tous les moyens nécessaires à un service, à une mission aussi importante que celle que mène la soupe populaire. Nous proposerons d'allouer aux sleep in les moyens nécessaires pour assurer un accueil de jour, de soutenir financièrement le collectif Jean Dutoit, qui, de fait, assume une part de l'accueil bas seuil que devrait assumer la ville, mais qu'elle n'assume pas.

En matière de soutien aux catégories populaires et moyennes, nous soumettrons à l'approbation de ce plénum une baisse générale de loyers de 10 %, de sorte à compenser autant que faire se peut la baisse de pouvoir d'achat provoquée par l'inflation et la hausse des charges pour tous les locataires sur lesquels la ville de Lausanne a une capacité d'action. Nous proposerons l'extension de la gratuité des transports publics aux personnes bénéficiant des subsides Lamal, ainsi que la suppression des émoluments de 40 à 80 francs qui sont demandés aux personnes pouvant bénéficier de cette gratuité, qui n'en est dès lors pas vraiment une, et nous proposons de subventionner l'achat de vélos non électriques avec le soutien, et je les en remercie, des deux groupes de la majorité. Ces deux dernières mesures constituent du reste aussi un levier pour accélérer la bifurcation écologiste que nous défendons. Pour soutenir les travailleurs et les travailleuses des secteurs de la culture, nous proposerons d'y augmenter les subventions casuelles avec pour objectif clair que ces moyens soient destinés à assurer des rémunérations dignes, c'est-à-dire permettant de satisfaire tous les besoins à travers leur activité professionnelle. En matière de lutte pour l'égalité, nous vous enjoignons à soutenir des allocations supplémentaires à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à l'inclusion des minorités de genre, au programme Sport pour toutes et tous, afin que la municipalité investisse plus de moyens pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le sport, et aussi qu'elle élargisse l'action du Fonds pour inclure les minorités de genre. Au Bureau lausannois pour l'intégration, de sorte à accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à la prévention du racisme. Au Bureau de l'égalité, enfin, pour soutenir plus de projets en faveur de l'égalité entre les genres à nouveau.

De manière plus générale, dans notre rapport, nous dénonçons encore et encore la politique du « personal stop » qui sévit dans la majorité des services. En gelant ainsi le nombre de postes sous couvert de contrôles budgétaires, cette politique consiste de facto à réduire la qualité des prestations à la population en réduisant le nombre d'employés par habitant pour chaque service, pour chaque mission. « Faire mieux avec moins », prétend la municipalité par cette politique, du moins dans les services concernés. C'est un principe que nous dénonçons, un principe libéral qui n'amène jamais rien de bon là où il est mis en œuvre, et qui a pour premier effet de pressuriser le personnel communal, comme nous le constatons régulièrement et comme nous le dénonçons régulièrement, souvent en relais des syndicats du personnel communal qui s'en font le relais. Nous appelons à l'arrêt de cette politique, c'est-à-dire à la reprise des ouvertures de postes face à la croissance de la population et surtout la croissance des besoins. Les propositions que nous défendons ne sont qu'une part marginale de la politique d'engagement à laquelle nous appelons, n'étant pas en mesure, à l'échelle d'un groupe comme le nôtre, d'élaborer dans son ensemble toute une politique budgétaire qui nécessite des services du personnel qualifié et en nombre. Mais le renforcement du personnel dans l'accueil de jour, à l'ITL, aux services des bibliothèques ou encore au sein du contrôle des habitants,

ainsi que dans certaines structures subventionnées par la ville, constituent des propositions qui vont dans le sens de l'arrêt de ce « personal stop. »

Mesdames, Messieurs, les difficultés financières et sociales pour le plus grand nombre ne cessent de croître. Elles sont le fait de la crise sanitaire du Covid et des dégâts qui en résultent encore aujourd'hui, de l'inflation rampante qui sévit depuis bientôt 2 ans, elles risquent forcément de s'aggraver encore dans un contexte international de très forte instabilité. Et même les salariés les mieux soutenus par leurs employeurs, qu'ils soient publics ou privés, voient leur pouvoir d'achat diminuer dans le contexte actuel. Dès lors, au contraire d'une logique budgétaire qui viserait l'équilibre à tout prix, c'est particulièrement dans ce contexte que nous estimons urgent d'investir et d'assurer la protection des habitantes et des habitants de la ville. C'est d'autant plus le cas que les orientations libérales que la politique cantonale prend depuis cette année est particulièrement alarmante. Non satisfait d'une réforme de la fiscalité des entreprises menée à la façon d'un bulldozer et qui a déjà fait perdre des centaines de millions de francs aux collectivités publiques du canton de Vaud, le Grand Conseil prévoit une baisse d'impôt de 3,5 % pour l'année prochaine.

Derrière les effets d'annonce, cette mesure va profiter dans les faits au plus haut revenu du fait de la structure actuelle de la politique fiscale du Canton et, à l'inverse, va désavantager les catégories moyennes et populaires ou précaires puisqu'elles vont impliquer à terme des coupes dans les prestations, y compris pour les communes, si celles-ci n'agissent pas pour compenser le manque à gagner qui sera ainsi généré. Il s'agit bel et bien d'une politique des caisses vides, c'est-à-dire organiser l'assèchement des rentrées publiques pour ensuite justifier des politiques d'austérité qui se poursuit depuis 2015 et qui va s'intensifier à partir de l'année prochaine. Et donc, nous estimons avec le groupe Ensemble à Gauche qu'à notre échelle, à l'échelle de la Ville, et non des moins de la plus grande ville du canton, qu'il est nécessaire de réagir et de faire face à cette politique antisociale que va engendrer cette mesure de baisse d'impôts décidée par les autorités cantonales de sorte à compenser ces pertes et assurer le maintien des prestations, voire, comme nous le revendiquons, leur extension et leur amélioration.

Toujours dans ce contexte économique et budgétaire, il nous apparaît urgent que Lausanne se donne les moyens d'investir pour assumer les tâches qui incombent à la quatrième ville de Suisse, s'agissant de protéger la population face aux crises que j'ai évoquées, comme d'opérer rapidement et avec force la transition écologique qu'appelle la période historique et critique dans laquelle nous sommes. Nous le disons, des investissements se chiffrant en milliards seront nécessaires pour parvenir à ces objectifs. C'est la réalité, il ne faut pas s'en cacher. C'est la raison pour laquelle nous déplorons que le plan des investissements proposé par la municipalité ne prévoit toujours pas les ressources que nous estimons nécessaires. Nous demandons une politique d'investissement plus ambitieuse, quitte à contracter des emprunts pour les financer. La dette de la ville est sous contrôle et le resterait si elle devait s'élever au terme de la législature et après des années de stagnation à un montant avoisinant même les 3 milliards. De fait, les taux d'intérêt très bas sur les emprunts lausannois illustrent la confiance dont bénéficie la ville auprès des créanciers. Une collectivité publique comme Lausanne ne doit pas craindre de s'endetter pour investir sur l'avenir. Bien au contraire, à terme, cela rapporte. Cela rapporte pour la ville, cela rapporte pour ses finances, cela rapporte pour le bien-être de sa population. Ces investissements sont l'assurance d'une population protégée de la précarité, d'une ville prête pour faire face aux catastrophes écologiques qui vont s'intensifier. Ces investissements sont l'assurance du futur, une garantie de retour sur investissement.

Dès lors, il nous apparaît regrettable que la municipalité n'ait pas prévu une marge d'endettement plus souple en début de législature, puisque le Canton pourrait se montrer plus restrictif dans le cas où il faudrait revenir avec un nouveau plan d'investissement en cours de législature, mais ce à quoi nous appelons néanmoins. Compte tenu de tout ce que je vous ai évoqué à l'instant concernant le vote final du budget, le groupe de la minorité, le groupe Ensemble à Gauche, réservera sa position en fonction de l'accueil qui sera réservé aux amendements que nous défendrons au sein du Conseil. Si ces propositions sont rejetées dans leur majorité, nous refuserons le budget. Je vous remercie.

La discussion est ouverte

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais remercier monsieur Bourquin pour son travail et les longues discussions que nous avons eues qui m'ont permis de mieux comprendre la manière dont on faisait de la comptabilité dans une institution publique. C'est vrai que c'est assez différent de ce qui

se passe dans une entreprise, je vous recommande de regarder comment ça se passe dans une entreprise, comme ça vous apprécierez mieux la manière dont on le fait dans le cadre d'une ville. C'est intéressant. Et je vous souhaite bon vent dans son nouveau bateau, le CHUV, qui, comme par hasard, a à peu près le même budget que la Ville de Lausanne. Je ne sais pas s'il s'est fait exprès, mais en tout cas, vous allez retrouver à peu près 2 milliards de budget avec d'autres sources de financement, d'autres manières de dépenser l'argent et je me réjouis de vous retrouver dans le cadre de ma fonction de député.

Mesdames et messieurs, le budget qui nous est proposé ce soir est, comme les précédents, pas du tout à l'équilibre. Cette fois, c'est une perte de 76 millions qui nous est proposée comme plat de résistance. Avant d'aller dans des considérations politiques, comme vous le savez, j'aime beaucoup faire des analyses, c'est mon côté ingénieur, donc j'ai préparé un petit tableau, quelques petits tableaux, en fait, que je vais vous présenter. Ce qui est intéressant à voir, c'est ce qui est, en fait, entouré par le cercle noir, l'analyse qui est faite si on enlève tout ce qui vient des SIL et tout les flux d'argent qui viennent du canton. On se rend compte, mesdames et messieurs, que sur sa substance propre, la Ville de Lausanne génère 33 millions en plus de revenus, donc plus de revenus qui viennent des entreprises, des gens qui habitent à Lausanne, des personnes physiques, ainsi de suite, mais génère également 33 millions en plus de dépenses qui sont des dépenses pérennes qui correspondent, donc, à 6 points d'impôt. Clairement, c'est un problème, puisque quand vous avez des dépenses pérennes, il faut continuer à avoir les revenus qui correspondent à ces dépenses et vous pouvez pas simplement, d'une année à l'autre, les baisser. Ce sont clairement des dépenses qui sont liées, entre autres, à des augmentations de salaires et à des engagements de fonctionnaires.

Si je présente maintenant le graphique numéro 2, alors, ça c'est un point qui est effectivement inquiétant. C'est le coût de la dette qui est en train d'augmenter, ça veut dire qu'on est passé par ce minimum historique où la ville de Lausanne payait très, très peu par rapport à sa dette, qui est assez importante, comme vous le savez. Certains la nomment colossale, d'autres la nomment tout à fait supportable, bref, on est passé de 27 millions en 2022 pour la dette à 31,5. Donc, ça reste raisonnable, j'irais dans une logique historique, mais vous voyez qu'on est dans une tendance maintenant qui augmente. À voir si on va pouvoir maintenir des taux qui sont raisonnables, mais aujourd'hui, mesdames et messieurs, si, dans une logique historique, on regarde la dette et combien on devrait payer, la Ville de Lausanne serait vraiment en situation compliquée si les taux continuent à augmenter. Et c'est effectivement une bombe à retardement que nous, conseillers communaux, devons vraiment regarder de près, car payer des intérêts sur une dette, c'est de l'argent qu'on ne peut pas utiliser ailleurs.

Et troisième graphique, après, j'arrête, je vous le promets, c'est l'évolution des coûts de personnel. Les coûts de personnel augmentent de 2,8 %, c'est-à-dire de 28 millions, c'est-à-dire 3,6 points d'impôt. Ce sont des coûts pérennes, ce sont des coûts qui vont rester l'année prochaine et les années suivantes et c'est clairement, comme vous voyez la liste ou bien la série ici qui est reportée, vous voyez que c'est quelque chose qui, année après année, on a cette augmentation qui grève le budget. Si on analyse maintenant les revenus, donc après cette analyse des charges, parlons des revenus. Donc nous avons quelque chose d'intéressant, c'est qu'au niveau des entreprises, revenus des personnes morales, on arrive à 87 millions, plus 6 millions par rapport à 2023. Et c'est quelque chose de tout à fait réjouissant, ça veut dire que le fait de baisser les impôts, comme on l'a fait dans le cadre de RIE 3, porte ses fruits, c'est-à-dire que les entreprises payent plus d'impôts maintenant et qu'il y a une croissance au niveau économique. Donc oui, mesdames et messieurs, la politique libérale porte ses fruits et cela permet aux entreprises d'amener de la substance, de l'argent dans les caisses de la commune pour que cette commune puisse faire du social, de la sécurité et autres mesures étatiques. Donc c'est une justification claire et par les chiffres que la politique libérale est la politique correcte dans le cadre d'une société qui doit bien fonctionner.

Parlons également d'un autre poumon économique de notre commune, les SIL, si on regarde les résultats c'est une entreprise dans laquelle il faudrait investir si elle était privée. Les SIL, c'est 56 millions de bénéfice avant écriture, je dirais de bouclement, où on crée des fonds à gauche et à droite pour réduire un peu le bénéfice. Mais si vous regardez le bénéfice opérationnel, c'est 56 millions et, mesdames et messieurs, dans les 56 millions, il manque 30 millions de taxes. Donc si on fait 56 plus 30, on arrive à 86 millions de bénéfice. Vous pouvez calculer les points d'impôt à 5.5, donc ça fait à peu près 20 points d'impôt. A ce point-là, j'aimerais quand même présenter un slide un peu plus politique, on fait un peu de politique ici. Donc c'est un slide qui reprend une citation de Mme Jaccoud,

une grande ponte du Parti socialiste, pas lausannois, mais qui s'est emporté contre les bénéfices de la Romande Energie. Alors la Romande Energie, c'est comme les SIL, sauf que c'est un autre GRD et la Romande Energie, elle fait quelque chose de terrible, elle fait 54 millions de bénéfices. Et le Parti socialiste vaudois s'est emporté contre la Romande Energie en disant clairement quelle est la priorité pour la Romande Energie ? Le versement de dividendes ou le maintien du pouvoir d'achat des ménages ? Eh bien, mesdames et messieurs, je vous pose la question. Quelle est la priorité des SIL ? Le versement de dividendes ou le maintien du pouvoir d'achat des ménages ? Eh bien, la réponse, je crois qu'elle est claire, c'est le versement d'argent dans la caisse communale aux dépens des Lausannoises et Lausannois.

La politique, mesdames et messieurs, c'est certainement d'avoir des convictions, mais c'est aussi rester cohérent et de ne pas dire des choses et son contraire en même temps. Peut-être que le Parti socialiste lausannois ne fait pas partie du Parti socialiste vaudois, mais je dirais d'après mes dernières informations, ce n'est pas le cas. Mesdames et messieurs, de façon générale, rappelons que la stratégie de la ville en termes de fiscalité est depuis plusieurs années d'augmenter la pression fiscale par l'augmentation non pas des impôts, mais par l'augmentation des taxes et des émoluments. Depuis 2013, mesdames et messieurs, on peut estimer que dix points d'impôt, c'est-à-dire à peu près 60 millions, ont été augmentés en termes de fiscalité à travers des taxes. Et mesdames et messieurs, c'est une stratégie qui est clairement assumée par la municipalité. J'aimerais ici présenter mon dernier transparent, c'est tiré du rapport 2021/24, qui était donc le rapport qui parlait du plan climat. Donc le représentant de la municipalité – ça se trouve dans le rapport officiel, donc il n'y a pas de problème en termes de secret de commission. Donc on parlait du financement du plan climat et pourquoi est-ce qu'on n'augmentait pas les points d'impôt au lieu, pour expliquer clairement que le plan climat allait coûter à peu près 10 millions. La réponse de la municipalité, donc M. le syndic représentait la municipalité, sa citation, « La municipalité justifie son choix par le fait qu'il faudrait une hausse d'impôt d'environ 1,5 point pour obtenir un financement équivalent, or une telle augmentation du taux d'imposition ne serait politiquement pas praticable et ne serait probablement pas acceptée par la population. La municipalité a donc préféré percevoir une augmentation de taxes. »

Mesdames et messieurs, les taxes, il n'y a rien de plus antisocial. Que vous soyez riche ou pauvre, vous payez les mêmes taxes et vous pouvez percevoir quand même dans cette déclaration une certaine condescendance par rapport aux Lausannois où on peut quand même comprendre que le Lausannois est tellement myope, puisqu'il ne voit pas que même si on n'augmente pas sa fiscalité, ses impôts, pardon, on va augmenter les taxes, donc finalement, il va être tondu de la même façon.

Comme vous l'aurez compris, nous n'allons pas accepter ce budget, je vais faire court. Ce budget correspond clairement à quelque chose qui ne correspond pas à notre vision durable de la société et de Lausanne. Aujourd'hui, mesdames et messieurs, il faut absolument avoir une vision durable, que cela soit en termes du climat, mais également en termes financiers. Et par ailleurs, ce budget ne respecte pas un article important du RCom, l'article 2, qui dit que toute commune doit présenter un budget qui est à l'équilibre financier. Et pour cela, donc, nous avons déposé un rapport de minorité qui vous demande, mesdames et messieurs, de respecter la loi, c'est-à-dire la loi qui dit que toute commune doit présenter un budget qui est à l'équilibre et donc, pour cet aspect-là, nous allons refuser le budget et nous vous invitons à soutenir le rapport de minorité.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Les crises climatiques sanitaires ukrainiennes que la municipalité invoquait pour présenter ses trois derniers budgets, évidemment déficitaires, ont laissé place cette année à l'inflation. Oui, à en lire le préavis du budget 2024 de la ville de Lausanne, ce serait effectivement l'impact des effets de l'inflation qui justifierait en partie le déficit de 76,5 millions du budget qui nous est soumis ce soir. Il est particulièrement intéressant que la municipalité ait choisi d'invoquer l'inflation pour justifier l'abysse de son déficit, car figurez-vous que l'inflation, monsieur le syndic, mesdames, messieurs les membres de la municipalité, nous nous rendons bien compte de ce que c'est. Nous, les représentants des Lausannoises et des Lausannois, nous qui représentons les familles, les personnes seules, les personnes âgées, les étudiants, les salariés, les entrepreneurs, les contribuables, nous subissons aussi l'impact des effets de l'inflation. Et que faisons-nous face à l'inflation ? Que fait un ménage moyen face à l'augmentation du coût de la vie ? Il réduit ses charges, il priorise ses dépenses, il réduit ses loisirs aussi, bref, il est tenu de prendre des décisions qui fâchent.

Les décisions qui fâchent, c'est bien ce que notre municipalité de gauche est en incapacité de faire. Oui, il est bien plus simple de continuer à arroser tout un chacun sans jamais proposer une seule coupe budgétaire qui permet d'améliorer, un tant soit peu, la situation financière de la ville, même

dans le contexte inflationniste. Oui, que fait la municipalité face à l'inflation ? Tout d'abord, elle commence par augmenter l'argent de poche de ses patriarches et matriarches. Oui, après l'indexation des salaires du syndic et des municipaux 2023, l'indexation 2024. Mesdames, messieurs, ça fait tout de même une enveloppe supplémentaire de 103 400 francs pour financer les loisirs de celles et ceux qui touchent plus de 200 000 francs de revenus par année. La classe moyenne appréciera. La municipalité, elle augmente aussi ses dépenses pour compléter le déficit de structures privées telles que le centre sportif de Malley ou les parkings relais. A force de ne vouloir ne fâcher personne, la municipalité de gauche se retrouve même à venir en aide aux grosses structures privées, y compris les parkings, ça en devient cocasse. Faire face à l'inflation pour la municipalité, c'est aussi octroyer 330 000 francs supplémentaires à la Fondation pour l'animation socioculturelle. Vous savez, ce service hors-sol de l'administration communale subventionné à plus de 9 millions par année. Entrée plat, fromage et dessert pour la FASL. En définitive, c'est 45 millions de charges supplémentaires par rapport au budget 2023 que la municipalité nous soumet ce soir. 45 millions de dépenses supplémentaires. Vous en conviendrez, l'impact des effets de l'inflation sur la gestion financière de notre ville que fait la municipalité n'est pas tout à fait le même que celui qui impacte les habitants et les entreprises lausannoises.

Et pourquoi ? Eh bien parce que contrairement au reste de la ville, la municipalité, elle voit ses revenus augmenter. Plus 50 millions par rapport au budget 2023. Eh oui, ça fait plus de 6 ans que la ville voit ses revenus augmenter chaque année. Même les personnes morales, qui ne bénéficient pourtant pas d'une politique attractive, rapporteraient en 2024 6 millions supplémentaires. Et pendant que les revenus augmentent, le déficit augmente aussi. Eh oui, car derrière les annonces catastrophistes à coup de crise et d'inflation, la municipalité ne fait que de dépenser et d'arroser. D'ailleurs, en réalité, l'inflation, elle est responsable de moins de 20% du déficit. La municipalité, elle dépense en plus l'argent de ceux qui auront le moins, de ceux qui seront véritablement touchés par les effets de l'inflation, les contribuables de la classe moyenne. Faut-il encore rappeler que les Lausannois payent plus d'impôts que les habitants de toutes les autres villes du canton ? Faut-il rappeler qu'une famille de quatre avec 90 000 francs de revenus par année paye près de 4 500 francs d'impôts en plus en habitant Lausanne que Genève ?

Mesdames, messieurs, ce que la municipalité nous dit, c'est qu'elle veille à garantir en tout temps des prestations de qualité à la population tout en veillant à une gestion rigoureuse de ses finances publiques. Ce qu'elle ne nous dit pas, c'est qu'au vu de la folie dépensière dont elle fait preuve, il y a tout lieu de craindre le prochain arrêté d'imposition qui sera soumis à notre plénum dans une année. Qu'elle en soit sûre, la municipalité trouvera sur son chemin le PLR qui s'opposera fermement à toute tentative d'augmenter les impôts. Chers et chers collègues, il y aura dans le futur de nouvelles crises, il y aura de nouveaux besoins et parfois non prévisibles, et nous devons en tant que collectivité publique y faire face. Pour ce faire, nous devons prioriser nos investissements et nos dépenses. Pour ce faire, nous devons mener une politique attractive, nous devons baisser les impôts, nous devons tout faire pour attirer et préserver les entreprises et les contribuables. Et vous verrez, ça permettra aux revenus de la ville de continuer à augmenter. Pour ce qui est des débats de ce soir, las de devoir toujours expliquer que l'exercice budgétaire ne se fera pas sans coupe, le PLR vous présentera ses propositions pour un avenir budgétaire un peu moins rouge, pour faire un pas en direction d'une gestion rigoureuse de l'argent des Lausannoises et des Lausannois.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Insouciant et lunaire, une politique de restriction budgétaire, un budget au caractère structurellement déficitaire marqué par l'austérité et les politiques antisociales, insuffisant et anticroissance, symbole d'une politique de contraction des dépenses publiques, un budget triste. Triste. Ce qui est certain, c'est que nos débats sur le budget, eux, ne sont jamais tristes. Ces quelques phrases sont tirées de communications et d'interventions de ces dernières années faites par les groupes de ce Conseil communal les plus critiques de la politique budgétaire de la municipalité. Municipalité à laquelle ils appartiennent d'ailleurs bien souvent, même s'ils l'oublient parfois un peu trop facilement. La teneur assez extrême de certains qualificatifs cités illustre, de notre point de vue, à quel point ce budget se situe très souvent dans les bonnes eaux, s'adapte bien au contexte économique et social, concrétise les projets prioritaires de la municipalité, tout en gardant une marge de manoeuvre suffisante. Une telle communication, me direz-vous, chers et chers collègues, c'est de bonne guerre, et cela fait évidemment pleinement partie du débat budgétaire. Et j'ose aussi reconnaître ces prises de position, cela a été dit, la ténacité de certains groupes, budget après budget, refus après refus, a aussi, parfois, régulièrement, permis d'améliorer le budget. Nous y avons aussi participé parfois. Et ce sera très probablement à nouveau le cas cette année autour de plusieurs

amendements que nous soutiendrons ou vous proposerons de soutenir.

Alors ce budget, que contient-il ? Du point de vue des Verts et Jeunes Vertes, il s'inscrit dans la lignée des budgets précédents en termes de mise en œuvre des priorités politiques de la majorité. La bonne nouvelle, nous sortons prudemment, et malgré l'inflation, du contexte de crise qui a profondément marqué les exercices précédents. Concernant les priorités principales, climat et petite enfance, rappelons qu'elles sont soutenues par une très large majorité de ce Conseil communal, en tout cas en période hors budget. Détaillons un peu. Des investissements importants, plus de 100 millions dans la rénovation énergétique des bâtiments, l'efficacité énergétique et la transition énergétique. Notamment, en allouant 20 millions au fonds pour la décarbonation du chauffage à distance. Sans oublier, par exemple, la poursuite des investissements dans la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, une priorité maintes fois soulignée par l'ensemble des groupes de notre Conseil. L'enjeu sera évidemment de réussir à mener tous ces projets en parallèle, sachant que cela ne se fait évidemment jamais entièrement en une année, et je pense qu'il faut aussi le reconnaître.

Dans le domaine de la petite enfance, la croissance de dépenses se poursuit après une très forte augmentation en 2023, une augmentation plus que bienvenue, demandée de longue date et saluée par la majorité, notamment nos collègues Kylani et Gaillard. 151 places prévues dans la petite enfance, 456 dans le parascolaire. Un développement important et réalisable que nous avons salué au sein de la sous-commission de la Cofin en charge de l'analyse du budget de la direction concernée. Je tiens à souligner aussi l'augmentation de 1,3 million pour l'hébergement d'urgence et le dispositif addiction, des domaines chers à notre groupe et sur lesquels nous resterons attentives et attentifs, notamment avec notre collègue Benvenuti lors des débats sur les préavis à venir. Les investissements qui permettent de lutter contre l'extrême précarité en ouvrant des lieux dignes et de qualité et en engageant du personnel professionnel doivent absolument continuer d'être renforcés, comme cela a été d'ailleurs annoncé par la municipalité.

Nous saluons aussi vivement la poursuite de la politique de pérennisation des auxiliaires. Alors oui, chers et chers collègues, cela coûte, mais c'est une évidence de stabiliser la situation professionnelle et les conditions salariales de personnes qui effectuent des tâches pérennes au sein de l'administration communale, et ce, parfois, depuis plusieurs années. Ne pas le faire serait indigne. Concernant l'indexation, là aussi, c'est une évidence pour le groupe des Verts et Jeunes Vertes, nous défendons toujours ce principe. À nos collègues de droite, je vous avoue ne pas comprendre comment vous pouvez défendre, d'une certaine manière, l'appauvrissement des employés en pleine période inflationniste, car en s'attaquant au salaire des, vous avez dit, « matriarches et patriarches de l'administration », comme vous dites, c'est ce que vous faites, au final, mais nous aurons l'occasion de reparler plus tard. L'évolution des revenus en croissance est, elle aussi, à saluer. 2,5 % d'augmentation prévue, une augmentation même saluée par notre collègue Moscheni et notre collègue Maillard. Une évolution, donc, à saluer et une prouesse du côté de l'UDC et du PLR.

J'ajoute un point qui a quelque peu échappé à nos débats jusqu'à présent et qui concerne les grands projets sportifs. Nous votons, notamment ce soir, une petite enveloppe, 300 000 francs pour les études du projet d'ouvrage pour le stade Pierre de Coubertin, nous aurons l'occasion, évidemment, d'en débattre autour d'un projet concret, mais je peux, par contre, déjà vous dire que notre groupe sera attentif, particulièrement, aux enjeux financiers, patrimoniaux et environnementaux, que cet ancien projet, remis au goût du jour, plus ou moins, devrait à coup sûr susciter. Chers et chers collègues, lors de sa présentation à la presse, notre municipale en charge des finances a dit que ce budget 2024 était un budget marqué par la prudence. C'est, de notre point de vue, une bonne façon de procéder, vu la situation économique actuelle compliquée qui n'échappe à personne. Et ce n'est pas comme si les années précédentes avaient été plus simples à prévoir, du point de vue économique et donc budgétaire. Prenons les comptes 2022, les derniers traités par notre Conseil, un déficit final de 10,8 millions au lieu d'un déficit annoncé proche de celui annoncé dans ce budget 2024 dont nous débattons ce soir. Et cela lors d'une année, 2022 donc, fortement marquée par la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques. La prudence budgétaire de la municipalité a donc fait ses preuves, et nous le voyons dans les comptes régulièrement.

Pour finir, faisons un petit exercice. Imaginons quelques instants une situation. Que diriez-vous si la ville annonçait au budget, ce soir, aujourd'hui, un déficit beaucoup plus faible, mettons 10 millions seulement ? Et qu'au final, lors des comptes 2024, un débat qui suscite d'ailleurs beaucoup moins d'intérêt et dure passablement moins de temps, le déficit final était plus grand, disons de 15 millions. La droite, les partis bourgeois, celles et ceux qui ne soutiennent aucun amendement s'il n'est pas

compensé, vous seriez les premiers et les premières à crier au scandale, à la mauvaise gestion financière, à l'incompétence de la municipalité et de son service des finances. Les rentrées fiscales et financières sont évidemment difficiles à prévoir, notamment en lien avec la taxation des personnes morales et les bénéficiaires fluctuants des services industriels. Vivement d'ailleurs au passage que les tarifs globaux de l'électricité se stabilisent et baissent pour avoir une vision peut-être plus facile lors des prochains budgets.

Concentrons-nous donc maintenant sur le contenu concret et réel de ce budget. Et si vous jugez son déficit comme inacceptable, intenable, scandaleux, dites-nous alors par exemple comment améliorer les rentrées fiscales et renforcer le développement économique de cette ville en vous rappelant que la droite, le PLR, est en partie en charge de la politique économique à la municipalité. Et sinon alors, dites-nous quels sont les postes de dépenses surévalués dans ce budget et donc dans lesquels il faudrait décider d'effectuer des baisses budgétaires, mais de façon concrète et précise ou parfois scandaleuse, par exemple, ça a été fait par vos collègues au Grand Conseil, qui ont décidé, par exemple, de couper cette année dans les aides soutenant les activités parascolaires des enfants en situation de handicap pendant les vacances. Ne ressortez pas les poncifs ou le jargon comme faire preuve d'efficacité, créer des synergies, supprimer les doublons, comme vous dites bien souvent, en n'osant pas assumer vos convictions jusqu'au bout. Evidemment, à chaque fois que ce sujet est abordé, je l'ai dit, il n'y a pas beaucoup de propositions au-delà des appels généraux à une baisse fiscale au bénéfice des personnes les mieux loties qui n'en ont d'ailleurs pas besoin et qui péjorent ensuite cette baisse fiscale la vie quotidienne de la majorité de la population. Je pense que le Canton de Vaud est gentiment bien placé pour le dire.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts et Jaunes Verts se réjouit de la suite de ce débat, soutiendra quelques amendements et vous invite d'ores et déjà à soutenir ce budget 2024, quels que soient l'issue de nos discussions animées.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Les années se suivent et se ressemblent en ce qui concerne l'exercice budgétaire de la municipalité de Lausanne. Après la perte de 81,2 millions annoncée pour 2023, la ville prévoit à nouveau un déficit de 76,5 millions pour 2024, mieux ou moins pire de quelques millions que le budget de l'an dernier. Oui, mais surtout en nette détérioration par rapport au dernier exercice bouclé, 2022, qui se soldait par une perte d'une dizaine de millions seulement. Toujours est-il que la situation n'est pas saine ni viable à long terme, il faut en effet remonter à 2016 pour trouver un exercice comptable lausannois à l'équilibre. Dans le contexte climatique actuel, une ville telle que Lausanne se doit évidemment d'investir pour l'avenir. À ce titre, les ambitieux investissements liés au plan climat de notre ville sont par exemple nécessaires. On pense notamment à la rénovation énergétique du patrimoine administratif et du patrimoine financier, ainsi qu'à la décarbonation du chauffage à distance et des transports publics, une politique que le groupe Vert'libéral soutient et encourage. Encore faut-il pouvoir se le permettre.

S'il est une chose d'augmenter le niveau d'endettement par de l'investissement, il en est une autre de creuser la dette par le budget de fonctionnement. Certes, l'inflation, et plus particulièrement l'indexation des salaires à l'augmentation du coût de la vie, ainsi que la pérennisation des contrats auxiliaires expliquent en partie ce déficit. Il reste néanmoins de la responsabilité de la municipalité de présenter un budget équilibré. Face à notre responsabilité environnementale collective, les grands effets d'annonce doivent en effet être suivis d'actes mesurables et finançables. Présenter un exercice déficitaire année après année, c'est faire preuve d'une certaine désinvolture vis-à-vis de la population lausannoise. En particulier, les contribuables qui, on le rappelle tout de même, financent au prix fort le fonctionnement de notre collectivité publique. Le groupe Vert'libéral souhaite ainsi poser la question à la municipalité si des économies sur d'autres postes ont été étudiées et envisagées afin de compenser les augmentations budgétaires précitées. À ce titre, et constatant que le scénario déficitaire se répète d'année en année, les Vert'libéraux sont d'avis qu'il est nécessaire d'entreprendre des réformes structurelles visant à atteindre un équilibre financier durable.

Lausanne ayant les impôts parmi les plus élevés de Suisse, il semble évident que le taux d'imposition ne peut raisonnablement pas être augmenté. C'est tout particulièrement le cas pour les personnes physiques, notamment la classe moyenne, de type famille avec deux parents actifs ou jeunes célibataires. À court terme, nous attendons donc des réductions de charges, c'est-à-dire une définition des priorités de notre ville face aux défis les plus urgents. À moyen terme, nous estimons nécessaire d'améliorer l'attractivité de Lausanne, une politique favorisant l'implantation d'activités économiques, ainsi que des mesures facilitant l'accès à la propriété du logement, notamment sur les biens-fonds

communaux, nous apparaissent à ce titre indispensables.

Nous estimons finalement qu'il est temps de tourner le dos à la stratégie budgétaire ignorant la réalité des comptes. Il s'agit désormais de faire preuve d'une véritable sincérité budgétaire, voire à viser une réduction de la dette communale que nous léguons aux générations futures. Nous encourageons dès lors la municipalité à retravailler sa copie pour proposer au Conseil communal un budget équilibré, sans pour autant faire une croix sur son ambition en matière de développement des énergies renouvelables et d'assainissement du parc immobilier. Sans une réelle volonté municipale de rééquilibrage financier, le groupe Vert-libéral se voit difficilement accepter le budget 2024 tel que présenté. Nous réservons néanmoins notre vote final en espérant que le débat à venir apportera des signes tangibles d'une véritable sobriété financière.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Lausanne est la ville la plus à gauche de Suisse. Voici, mesdames et messieurs, le titre dont beaucoup de personnes dans cette salle peuvent désormais se vanter depuis les dernières élections. Lausanne, ville la plus à gauche de Suisse, au fond, qu'est-ce que ça veut dire ? La première chose qui vient naturellement à l'esprit, c'est le pourcentage de personnes qui ont voté pour une liste de gauche. Mais après avoir dit ça, on ne mesure toujours pas très bien l'ampleur de ce titre. Alors, permettez-moi de lui donner un peu de substance. Lausanne, c'est une ville dont les deniers publics bénéficient à toute la population, en particulier à celle qui en a le plus besoin. C'est une ville dans laquelle 10 % de tous les logements sont des logements subventionnés, qui profitent à des milliers de familles à bas revenus. À l'heure où Zurich est souvent citée comme exemple pour sa politique en matière de logement et de coopérative, soyons fiers de cette accessibilité aux personnes modestes dans un contexte où les prix de l'immobilier ne cessent d'augmenter. Lausanne, c'est une ville qui permet aux catégories de sa population à bas revenus d'emprunter les transports publics gratuitement ou à demi-prix parce que sans justice sociale, il n'y a pas de justice climatique. C'est une ville qui, pour faire face à l'inflation, indexe l'ensemble des membres de l'administration publique et des entités subventionnées et qui régularise ses auxiliaires. C'est finalement aussi une ville qui prévoit la création de plus de 60 EPT, principalement dans le domaine de l'accueil de jour.

Chers et chères collègues, la liste est encore longue, mais s'il y a une chose qu'il faudrait retenir, c'est que malgré le contexte économique incertain dans lequel nous sommes, la Ville ne perd pas de vue ses objectifs. Mieux encore, la municipalité prévoit un niveau d'investissement historiquement élevé de plus de 330 millions de francs pour concrétiser son programme de législature. À nos collègues de droite, pour qui Lausanne est en effet trop pas gauche et qui déplore ce titre, j'aimerais vous dire que oui, moins de dettes, moins de déficits, ce serait souhaitable, mais la Ville fait de son mieux et ça paye. Cette année, Standard & Poor's a amélioré la note financière de la ville. La dette est également stable depuis plus de 12 ans et le revenu par habitant ne cesse de croître depuis quelques années. À nos alliés de gauche, cette fois, pour qui Lausanne n'est au contraire pas assez à gauche et qui décrient ce titre, j'aimerais aussi vous dire que oui, accorder plus de ressources à un certain nombre de services, ce serait mieux, mais là encore, la Ville fait ce qu'elle peut avec ses moyens. Le revenu par habitant a certes augmenté, mais il demeure le plus faible du canton et de toutes les villes suisses. Lausanne est une ville résolument sociale et solidaire dans laquelle tout le monde a sa place.

Chers collègues, la position que je défends devant vous ce soir au nom du groupe socialiste est celle de l'équilibre, celle de la prise en compte de l'intérêt général et des besoins particuliers. Je vous invite donc à soutenir ce budget 2024.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je dois dire qu'il y a quelque chose d'assez surréaliste à entendre notre collègue M. Conscience fustiger une fantasmée politique des caisses vides, alors même que, et c'est la municipalité qui le dit dans le préambule de son préavis, les revenus ne sont en hausse de rien moins que 50 millions, dont 19 tirés de la fiscalité directe. Et malgré cela, nous voilà à nouveau face à un budget lourdement déficitaire. Ca n'est donc pas, mesdames et messieurs, la politique des caisses vides, mais bien celle des paniers percés.

Quant à l'appel à alourdir la dette, alors même que nous nous trouvons en période de remontée des taux d'intérêt, il fallait oser ou manquer cruellement de la plus élémentaire capacité d'anticipation, c'est selon. Quant à fustiger la droite parce qu'elle voudrait, au dire de M. Panchard, appauvrir le personnel communal, il fallait oser également. Visiblement, ça ne vous gêne pas, cher collègue, d'appauvrir les contribuables lausannois qui, eux, ne travaillent pas dans la fonction publique, qui, eux, subissent une fiscalité excédentaire depuis des années et qui, en plus, maintenant, subissent également les effets de l'inflation. Mais j'imagine que, pour eux, vous êtes plus avare de votre prévenance.

Le président de cette assemblée nous a expliqué tout à l'heure qu'il était renoncé, cette année, à effectuer des votes séparés par direction, ceci en application des règles relatives à la comptabilité des communes et d'entente avec le préfet et la municipalité, nous a-t-il précisé. Alors, évidemment, à l'UDC, nous sommes enchantés de savoir que la municipalité se soucie du respect des règles qui régissent la comptabilité des communes, puisque, et comme plus personne de cette assemblée ne l'ignore, ces règles se trouvent notamment dans le règlement sur la comptabilité des communes, le fameux RC-COM. Notre collègue Moscheni l'a évoqué tout à l'heure, l'article 2 de ce règlement prévoit, je cite, « les finances communales sont gérées conformément au principe de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de l'équilibre budgétaire. » Fin de citation. Or, force est de constater que le budget 2024, à l'instar de ses trop nombreux prédécesseurs, ne peut en aucune manière se réclamer de l'équilibre budgétaire. Avant même le vote d'éventuels amendements qui ne manqueront pas de péjorer davantage encore la situation, le projet municipal affiche un déficit de 76,5 millions, ça a été dit. Les exercices des années précédentes n'étaient pas beaucoup plus reluisants ou glorieux, puisque rien qu'en 2022, c'était 81 millions. Il y a en tout cas une certaine forme de constance, mais évidemment, c'est dans la piètre performance.

Depuis 30 ans, la majorité de gauche n'a eu de cesse de faire croître la dette communale, même en ne faisant pas une lecture trop étriquée de l'article 2 du RCom, même en admettant qu'il faudrait l'interpréter comme une sorte de frein à l'endettement communal qui ne voudrait pas dire son nom, même en considérant que ce serait sur un cycle conjoncturel qu'il conviendrait d'équilibrer les recettes et les dépenses, et non pas sur un exercice budgétaire en tant que tel, force est de constater qu'à Lausanne, cette norme reste lettre morte. Les chiffres sont implacables, imaginons que la ville de Lausanne parvienne à dégager un bénéfice de 50 millions de francs par année, je dis bien imaginons, parce que chacun en conviendra, on en est encore très loin, même avec une telle prouesse, il ne faudrait rien moins qu'un siècle pour rembourser la dette communale actuelle. Le groupe UDC ne saurait en aucun cas voter un budget à ce point déséquilibré, mon collègue Moscheni l'a dit, mais il ne saurait non plus rester indifférent face à ce dérapage financier permanent et institutionnalisé de la majorité de gauche, c'est la raison pour laquelle nous interviendrons prochainement au Grand Conseil sur ce sujet. D'ici là, notre Conseil communal doit décerner à la municipalité le bonnet d'âne qu'elle mérite et lui renvoyer cette copie qui ne récolte qu'un zéro pointé.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous voici arrivés à cette séance annuelle importante que celle du vote du budget, et vous le savez, le budget que vous allez voter va permettre à la ville de fonctionner pendant toute l'année prochaine.-, Il va permettre d'offrir des prestations à 150 000 personnes, et je crois qu'il faut vraiment que vous ayez ça à l'esprit quand vous votez ou pas le budget, à savoir d'assurer ces prestations pour ces 150 000 habitants.

Le budget 2024 présente un déficit, vous l'avez dit, à hauteur de 76 millions, en légère amélioration par rapport au déficit de l'année précédente. Certes, une modeste amélioration d'environ 5 millions, mais pas une détérioration, comme cela a pu être dit, par certains intervenants. C'est bien une légère amélioration. J'aimerais relever dans ce débat trois éléments saillants à ce stade de mon intervention par rapport à ce déficit de 76 millions. Premier élément saillant, et cela a été dit, l'indexation à hauteur d'environ 15 millions, 14 millions pour être exact, qui impacte le budget de la ville. Cette indexation, que permet-elle ? Cette indexation que nous versons sur les salaires des collaborateurs et collaboratrices de la ville permet à ces collaborateurs, permet aussi aux collaborateurs de la plupart des institutions que nous subventionnons, puisque l'on prévoit aussi l'indexation des institutions, elle permet à ces personnes de garder et de maintenir leur pouvoir d'achat. A l'heure actuelle, maintenir leur pouvoir d'achat est le souci et la préoccupation de très nombreuses personnes. Et la Ville, en la matière, est exemplaire et accorde ce pouvoir d'achat. Bien évidemment, en premier lieu, cela bénéficie aux travailleurs et aux travailleuses de la ville de Lausanne, mais pas seulement Cette décision a une valeur d'exemplarité, une valeur d'exemplarité très importante, et ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont des syndicalistes qui me l'ont dit dans l'une de nos négociations, c'est très important que la ville accorde cette indexation parce que cela a un effet levier, c'est un effet dynamique par rapport aux autres employeurs que de les inciter, eux également, à offrir l'indexation à leurs employés et collaborateurs. C'est d'autant plus vrai à l'heure actuelle dans un marché du travail tendu où la main-d'oeuvre dans certains domaines est rare, de donner cette impulsion, car elle a un effet levier bien au-delà des seuls collaborateurs de la ville, et c'est très important que nous fassions ce geste, qui, il est vrai, a un impact d'une quinzaine de millions sur le budget de la ville.

Deuxième effort financier très important, 20 millions sont prévus dans le cadre de ce budget pour alimenter un fonds, un fonds qui va permettre des investissements, qui tiennent à cœur aux Verts libéraux, 20 millions qui sont alloués au développement du chauffage à distance et qui permettent, via le budget de fonctionnement, ce sont quelque part des fausses charges de fonctionnement, de financer et d'assurer le financement de ce chauffage à distance.

Enfin, troisième élément de ce budget extrêmement important, c'est l'engagement pour l'enfance et la petite enfance, avec 8,5 millions qui sont prévus pour l'accueil de jour et environ 3,5 millions qui sont prévus pour la démographie scolaire. Avec ces deux mesures, nous avons un montant de 12 millions qui est attribué à l'accueil de jour, à la petite enfance et à la démographie scolaire. Et ce n'est pas vrai que nous ne tenons pas compte de la démographie, nous en tenons compte puisqu'il y a pas moins de 3,5 millions dans ce budget qui sont prévus pour la démographie. Donc non, il n'y a pas, par habitant, moins de prestations qui sont offertes par la ville de Lausanne. Si j'additionne ces trois effets, indexation 14, chauffage à distance de 20 millions et prêt scolaire 12 millions, nous avons 45 millions, plus de la moitié du déficit de la ville qui est expliqué par ces trois effets. Pour ma part, parmi les groupes qui siègent au sein de ce plénum, et largement au-delà du bloc de gauche, j'ai peu entendu de groupes qui s'opposent à ces trois politiques publiques, que sont l'indexation, les places en crèche et garderie, j'ai encore en tête l'interpellation d'il y a deux semaines du PLR à ce sujet. 45 millions, sont dus à ces trois effets-là que presque aucun groupe, dans ce Conseil, ne combat.

Refuser le budget, comme certains le souhaitent, dans ce Conseil, c'est évidemment mettre en péril, par exemple, ces trois politiques publiques que j'ai évoquées, mais pas seulement. J'aimerais vous donner des exemples concrets. Un refus du budget empêche de démarrer, et ça, c'est la loi qui le prévoit, tout nouveau projet qui est prévu dans le cadre du budget. Il peut assurer des prestations qui existent déjà, mais il empêche tout nouveau projet. Donc, concrètement, pour la ville de Lausanne, tant que nous n'avons pas de budget, ça veut dire qu'il n'y a pas d'ouverture de places en crèche et garderie, cela veut dire qu'il n'y a pas de pérennisation de soixante auxiliaires, cela veut dire qu'il n'y a pas d'engagement pour un programme spécifique femmes et sport. Ça veut dire encore qu'il n'y a pas de nouveaux collaborateurs, par exemple, au Service de l'eau, il y a six collaborateurs qui doivent être engagés pour assurer les missions de l'année prochaine, cela veut dire qu'il n'y aura pas ces six collaborateurs supplémentaires ou encore une infirmière scolaire ou encore au service informatique pour ne lister que ces exemples-là.

Voilà, maintenant, j'ai parlé, on va dire, de la partie des prestations du budget, j'aimerais aussi vous parler de la partie de maîtrise des charges, cela me semble très important de l'évoquer ici. Nous avons un budget dont la croissance des charges se limite à 1,6 %, vous l'avez vu dans le communiqué de presse, donc hors attribution à des fonds, donc hors mouvement de fonds comptables, nous avons 1,6 % d'augmentation de charges. 1,6 %, c'est moins que l'indexation qui est à 1,7, en tout cas pour nous, dans l'indice octobre à octobre. Donc c'est un budget où, vous l'imaginez bien, nous avons dû avoir une maîtrise importante de certains domaines pour avoir globalement une augmentation des charges en dessous de l'inflation, même si, évidemment, pas toutes les rubriques budgétaires sont touchées par l'indexation. Ce n'est pas un « personal stop », mais c'est quand même une gestion financière rigoureuse, il faut savoir que dans les domaines qui ne sont pas considérés comme prioritaires, la municipalité fait ce travail de recherche d'efficience et d'économie en compensant toutes ces charges nouvelles. J'aimerais aussi rappeler dans ce plénum que depuis 2011, ce n'est pas moins de trois programmes d'amélioration des finances qui ont été lancés, à hauteur de 75 millions déjà réalisés sur les législatures 2011-2021, et 20 millions qui sont prévus cette législature dont 7 millions déjà mis en place. Donc c'est une gestion financière sérieuse et rigoureuse et qui porte ses fruits, mesdames et messieurs, et je crois que je le rappelle à chaque débat sur le budget et les comptes, la dette lausannoise par habitant, la dette nette, a diminué ces dernières années dans un contexte difficile, dans un contexte où nous avons assumé le Covid, les crises des matières premières, le contexte géopolitique compliqué. Donc une dette lausannoise qui, dans un contexte compliqué, diminue par habitant, c'est là le fruit d'un effort important qui a été fait par la municipalité.

Et ce n'est pas seulement la municipalité qui l'a dit, M. Jaffar l'a relevé dans son intervention, c'est également l'agence de notation extrêmement reconnue et réputée de Standard & Poors qui le dit, puisqu'elle a relevé en juin de cette année la notation de la Ville en passant d'A+ à AA-, tendance stable, qui est tout à fait un fait remarquable pour les experts, ils ne pourront pas dire le contraire. Un mot sur la question des revenus. Certains intervenants ont évoqué à la tribune une augmentation massive des recettes fiscales sur lesquelles nous comptons pour distribuer largement les fruits

de ces revenus qui nous tombent dans les bras sans efforts. Cette déclaration est tout à fait fausse. Je vous rappelle le niveau des recettes fiscales des personnes morales avant les différentes réformes fiscales. En 2012, nous avons 114 millions de recettes fiscales qui découlaient des personnes morales, et aujourd'hui, plus de 10 ans après, nous ne sommes qu'à 87 millions, encore 30 millions en dessous du niveau des recettes fiscales sur les personnes morales avant les réformes fiscales fédérales. Et nous les avons absorbées, c'est plus de 50 millions environ en moyenne qui ont été moins pires chaque année, en passant de -50, -40, et -30 désormais. Nous avons du encaisser ces pertes et nous n'avons pas péjoré d'autant le budget. Encore un exemple de l'effort important qui a été fait.

Avant de conclure, encore un mot sur les investissements. Cela a été dit, le niveau des investissements est extrêmement élevé, la Ville investit pour l'avenir, investit pour pouvoir encaisser le choc des enjeux climatiques, dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, dans le domaine de l'énergie, dans le domaine des transports publics ou encore dans la distribution de l'eau. Vous l'avez vu, ce sont des montants extrêmement importants qui seront investis cette année et les années suivantes.

Vous l'avez donc compris, la municipalité vous invite vivement à voter le budget 2024 pour permettre d'investir pour les générations futures, d'offrir des prestations à nos 150 000 habitants tout en ayant à l'esprit d'assurer une gestion financière sérieuse et responsable.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse de reprendre la parole après la municipale, mais il y a certaines choses que je ne peux pas laisser passer dans ce qui vient de dire, même si sur le fond, on sait qu'on n'est pas d'accord, il y a quand même certaines vérités qu'il faut rétablir. Vous nous parlez de la politique salariale de la Ville de Lausanne comme étant un exemple pour l'économie privée. Madame la municipale, je ne sais pas quand c'était la dernière fois que vous avez travaillé dans l'économie privée, mais je voudrais quand même vous dire une chose, c'est qu'aujourd'hui, au niveau des entreprises et entre autres des PME, les stratégies salariales des structures étatiques autour de la ville de Lausanne, vous n'êtes pas un modèle, vous êtes un prédateur. Ça assèche le marché du travail parce que des gens, je dirais de façon compréhensible, préfèrent venir travailler chez vous plutôt que d'aller travailler dans des PME parce qu'on n'arrive pas à offrir les conditions que vous offrez. Soyez honnête, madame. Lorsque vous nous parlez de l'indexation, vous oubliez, je pense à cause de l'émotion, mais les annuités. Vous oubliez les prestations de la caisse de pension. Aujourd'hui, il n'y a pas photo, je peux vous amener plusieurs exemples de personnes qui disent « moi, je reste à la ville de Lausanne car franchement, en termes financiers, je gagne bien mieux qu'ailleurs ».

Aujourd'hui, la Ville de Lausanne et accessoirement d'autres structures étatiques, je vous l'accorde, ce ne sont pas des modèles, ce sont des prédateurs par rapport à l'économie privée. Aujourd'hui, une personne qui travaille à la ville de Lausanne, c'est en moyenne 125 000 francs. Pas de revenus, il y a les cotisations patronales dedans, je vous l'accorde. Je vous assure que par rapport aux 6 500 francs de revenus médians de la population vaudoise, ce qui fait à peu près 78 000 francs, on peut comprendre que les gens viennent travailler à la ville de Lausanne, mais ne venez pas nous dire que c'est un modèle pour l'économie privée. Vous êtes en train d'assécher le marché, vous êtes en train de mettre des sociétés dans des situations compliquées, et cette distorsion de concurrence se fait avec l'argent des gens que vous préférez. Donc vous pouvez parler de beaucoup de politique, d'action sociale, de petite enfance et de mobilité, mais ne venez pas nous dire que vous êtes un modèle pour l'économie privée.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Alors je trouve assez cocasse, pour rebondir sur ce qu'a dit mon préopinant, de dénoncer la politique salariale de la Ville de Lausanne, car elle serait trop avantageuse et donc ce serait un manque de fair-play avec le privé. Alors ça, je ne l'avais encore jamais entendu. Sur cette politique du « personal stop », nous persistons et nous maintenons, alors ces recherches d'efficacité et d'économie, certes, mais dans les faits, dans certains services, il y a en effet un blocage des embauches depuis plusieurs années et ce blocage a des conséquences, non seulement sur les prestations, mais aussi sur les conditions de travail du personnel, qui est aussi une mission pour une ville de gauche, cher collègue Jaffar, pour une ville de gauche, les conditions de travail du personnel devraient être une priorité de la majorité. Or, je regrette que cette politique-là aille à l'encontre de cette défense-là. Et dans le même sens, vous relevez la politique d'indexation des salaires, alors on peut en effet se réjouir, et c'est quand même la moindre, qu'une ville comme Lausanne ne pratique pas la même politique austéritaire à l'égard des salaires que ce qu'a fait le Conseil d'Etat vaudois l'an dernier,

mais enfin, si une ville de gauche devrait tout de même être un peu sensible à ce que défendent et demandent les syndicats en matière d'indexation des salaires, or, qu'est-ce que demandent les syndicats ? Les syndicats dénoncent régulièrement le fait qu'en se basant sur l'indice des prix à la consommation comme seul levier d'indexation, eh bien, de fait, on ne prend pas en compte des éléments extrêmement déterminants du renchérissement du coût de la vie, l'augmentation des loyers, l'augmentation des frais de santé, en tout cas des frais d'assurance la mal, et donc, en ne prenant pas ça en compte, de fait, cette indexation n'empêche pas une baisse des salaires réels, c'est-à-dire la capacité de dépense pour le personnel communal.

Donc, protéger ses salariés dans une perspective de politique de gauche, ce serait par exemple ça, chers collègues du Parti socialiste et des Verts. Il ne me semble pas que c'est être excessif ou être partir dans ce que vous qualifiez des extrêmes que de faire ces propositions. Encore une fois, je ne fais que relayer la revendication de l'Union syndicale suisse en matière d'indexation des salaires, qu'il s'agisse des salaires de la fonction publique ou d'autres salaires. Je pourrais prendre d'autres exemples, mais je ne veux pas faire trop long aussi sur les autres questions que vous avez évoquées, monsieur Jaffar.

Sur la politique des caisses vides, qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai jamais dit que la ville de Lausanne était dans une logique de politique des caisses vides. J'ai dénoncé cette politique au niveau cantonal. Et les pertes fiscales qui ont été évoquées par madame la municipale ne prennent pas en compte les conséquences à venir de la politique qui est menée par le canton et qui, elle, risque de frapper fort. Donc ce que nous proposons va aussi dans le sens d'anticiper ces pertes-là qui risquent d'avoir des conséquences importantes, si ce n'est plus, sur les finances de la ville et par voie de conséquence, sur la qualité de vie des administrés. D'ailleurs, juste, et pour terminer là-dessus, sur la question fiscale, il a été dit dans le débat que la Ville de Lausanne était la ville avec la plus forte imposition du canton. C'est une pure et simple contre-vérité, après quelques petites recherches sur Internet, nous avons listé 22 communes qui ont une imposition plus élevée que Lausanne. Donc, n'utilisons pas, s'il vous plaît, chers collègues, des arguments mensongers pour fonder nos positions qui ont, par ailleurs, chacune, leur légitimité. –

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Très brièvement par rapport à cet enjeu, par rapport à la rétention des collaborateurs. En tout cas, moi, ce que je note, c'est que ça dépend de quel employeur nous parlons. Et la Ville, par exemple, par rapport au privé dans le domaine de l'énergie, nous sommes très souvent confrontés à des difficultés d'engagement parce que le privé propose de meilleures conditions.. Donc dépend de quel côté vous regardez pour faire cette analyse.

La discussion est close

Le président : – Je n'ai plus de demandes de parole dans la discussion générale. Nous passons donc à la discussion rubrique par rubrique, que je vais énoncer direction par direction, rubrique par rubrique. Nous suivons l'ordre de la brochure qui vous a été distribuée, respectivement, que vous avez commandé ou téléchargé du budget de l'exercice 2024 - projet. Et nous commençons par la direction de monsieur le syndic, la direction Culture et développement urbain.

Il est passé à la discussion sur les comptes.

Direction de la culture et développement urbain

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous proposons un amendement pour la contribution de Lausanne à la coopération internationale pour augmenter le montant alloué à la coopération internationale. Cet amendement fait suite à l'interpellation urgente que nous avons pu mener il y a quelques semaines. Malheureusement, la situation au Moyen-Orient ne s'est pas améliorée, tant s'en faut. Donc largement suivie par ce plénum, nous avons pu exprimer notre solidarité avec les victimes au Moyen-Orient et dénoncer les choix politiques qui mènent à des violations des droits humains. Depuis, l'offensive d'Israël contre les populations gazaouis a fait des dizaines de milliers de morts et plus d'un million de déplacés. Ce déchaînement de violence que rien ne peut excuser, nous le condamnons ici. La population lausannoise, en descendant par milliers dans les rues, bravant le froid ou la pluie à plusieurs reprises, a montré aussi sa solidarité avec les victimes et son refus de la barbarie étatique à laquelle nous assistons jour après jour. Nous affirmons encore donc notre solidarité avec toutes les victimes de cette politique génocidaire. Cet amendement permettrait, à la hauteur, bien sûr, de la Ville

de Lausanne, de contribuer un petit peu à financer une toute petite partie de l'aide humanitaire urgente dont les populations, notamment à Gaza, ont besoin.

Nous attendons d'ailleurs toujours que la municipalité respecte la volonté de ce Conseil qui a été exprimé et dénonce publiquement ce qui est en train de se passer. Face à une situation d'urgence pareille, aucun délai ne devrait être invoqué. Il est temps d'être du bon côté et d'exprimer, même par petite voix, comme celle de la ville de Lausanne, le devoir, la responsabilité morale de dénoncer la situation. Nous demandons donc que le budget alloué à la coopération internationale soit augmenté de 150 000 francs. Nous pensons aux victimes des bombardements et les personnes déplacées.

Le président : – Il me semble que vous êtes arrivée un tout petit peu tôt avec cet amendement parce que la coopération internationale figure au compte 365 du secrétariat général. Donc je note le dépôt, et puis au moment où on arrivera à cet endroit, j'ouvrirai le débat, si vous voulez bien.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le PLR dépose un amendement sous cette rubrique que monsieur Tétaz va vraisemblablement afficher à l'écran, qui concerne l'indexation des salaires du syndic et des municipaux. Alors il y aura deux amendements déposés par le PLR à ce sujet, l'un chez CD et l'autre chez Finances. Celui que vous avez sous les yeux à l'instant concerne donc la part du salaire correspondant à l'indexation 2023. Et celui qui sera déposé dans le dicastère de madame Germond concernera l'indexation supplémentaire pour l'année 2024. Néanmoins, j'introduis ces deux amendements par la présente intervention.

Alors j'ai bien écouté madame la municipale nous parler de l'indexation des salaires de l'ensemble du personnel de l'administration communale. Elle a indiqué à ce titre que cette mesure valait valeur d'exemplarité et qu'elle avait en effet levier par rapport aux autres employeurs bien au-delà des employés de la ville. Alors, à la différence, madame Germond, que les employeurs du privé ne peuvent certainement pas se permettre de budgétiser 76 millions de déficits, de s'endetter sans limites et de compter sur les vaches à lait que sont les contribuables lausannois. Mais tant mieux si vous leur servez d'exemple. Bon, puisque vous nous parlez d'exemplarité, alors nous, au PLR, il nous paraît très exemplaire compte tenu de l'état des finances de cette ville, que vous, monsieur le syndic, mesdames, messieurs les municipaux, renonciez à l'indexation de vos salaires, qui sont des salaires particulièrement élevés et certainement justifiés par les responsabilités que votre fonction implique, mais certainement aussi suffisamment élevés pour, je vous cite, « maintenir votre pouvoir d'achat ».

Alors certes, cette indexation est prévue par l'article 5 du règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la municipalité, mais laissez-moi croire, madame Germond, que rares sont ceux qui contesteraient une éventuelle décision de la municipalité de ne pas appliquer l'article 5 du dit règlement. Cela étant, je sais, madame Germond, que vous allez nous chanter le refrain de l'amour des lois, et tout ce que j'espère, c'est qu'il résonnera aux oreilles de votre voisin de droite en vue des débats que nous aurons plus tard dans la soirée ou demain.

Amendement n° 5 PLR

Suppression de l'indexation des salaires 2023 des Municipaux ainsi que du Syndic

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
101	MUN	301	1'805'800	- 65'000	1'740'800

Total de diminution de charges : 65'000 CHF

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Sans entrer dans un long débat politique de fond et en venir à relever le caractère, à nos yeux populistes, de ce type de proposition d'amendement attaquant les indexations des membres de la municipalité et ensuite des hauts salaires de la Ville, parce qu'il y en a une série de ces propositions d'amendement, qui ne sont que des préludes à de futures attaques de toute indexation en général, soulignons simplement ici les éléments légaux suivants. Ce n'est pas forcément seulement madame la municipale Germond qui va clamer ici son amour des lois. Le règlement pour le personnel de l'administration communale prévoit à son article 33 que la municipalité adapte les traitements au coût de la vie. Il n'est donc pas possible de sursoir au versement des annuités sans passer par une modification préalable du règlement.

D'autre part, conformément à l'article 32, alinéa 2, du règlement pour la municipalité de Lausanne, qui est de compétence du Conseil communal, mais pas au moment du budget, les salaires des

municipaux sont adaptés à l'indexation. Dès lors, le groupe socialiste vous invite à refuser non seulement cet amendement, mais tous les amendements attaquant l'indexation ce soir.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Rapidement, et pour tous les amendements du même type qui suivront, j'aimerais exprimer la position qui consiste à dire que pour ma part, et je crois que c'est aussi le cas du groupe Ensemble à Gauche, nous sommes favorables à une réduction de la rémunération des municipales et des municipaux. Pour ma part, j'estime que des représentants de la population devraient avoir un revenu qui avoisine le salaire médian de la population. Et je pense pour le coup que ce n'est pas une proposition populiste que de défendre ça. Toujours est-il que ce Conseil a voté cette rémunération, ces salaires, et il ne m'apparaît vraiment pas acceptable d'attaquer ces revenus par la voie de l'indexation. L'indexation est une mesure qu'il faut défendre, et comme je le disais tout à l'heure, d'ailleurs, qui reste très largement insuffisante pour tous les salariés qui voient ainsi leur salaire réel diminuer, mais ça ne peut pas être le levier par lequel on rétablirait une forme de réduction de la marge salariale, et on voit bien, d'ailleurs, par l'origine de cet amendement, qu'il ne s'agit pas vraiment de ça, mais qu'il s'agit avant tout d'attaquer les revenus de la municipalité rose-verte ici en place, car je doute que, de manière générale, la droite de cet hémicycle soit favorable à une réduction des écarts de salaire dans la société ou dans le personnel communal. Donc voilà, moi, je vous invite à refuser les amendements qui suivent.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Dans la lignée des deux interventions précédentes, je tiens quand même à dire que si l'intérêt du PLR était d'aller dans le côté symbolique, de faire un geste en période de crise, je pense que ça peut potentiellement toucher beaucoup de gens dans ce Conseil communal. Si ça se trouve, peut-être les municipales et les municipaux eux-mêmes, or, vous avez, vous l'avez dit vous-même, un autre amendement qui touche la classe salariale 16. Donc le débat, ensuite, est ouvert de dire, moi, je vous demande pourquoi pas la classe salariale 15, la classe salariale 14, mon collègue de droite plus ou moins extrême derrière moi me dit « ouais », je l'entends, donc je pense que voilà, le débat, il est complètement ouvert ensuite et ça montre bien que vous voulez toucher l'ensemble de la grille salariale et puis surtout le principe même de l'indexation sur lequel nos collègues députés de droite ici n'entrent pas en matière au niveau cantonal ou en tout cas attaquent frontalement. Donc je pense, par cette espèce de coup politique un peu loupé, étant donné votre autre amendement, vous dévoilez ce que vous pensez vraiment de l'indexation des salaires, non seulement dans le public, mais aussi dans le privé, parce que je ne vous ai pas souvent entendu défendre l'indexation des salaires dans le privé et soutenir les négociations dans le cadre des conventions collectives de travail.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais juste apporter quelques éléments par rapport à ce qu'on nous dit sur le fait qu'il serait tout à fait normal d'augmenter de 1,9 % les salaires des municipaux, parce que dans l'économie privée, ça serait le cas. Non, quand on présente 70 millions de pertes, et là, je rejoins complètement madame Maillard, quand on présente 70 millions de pertes, à la limite, vous gardez votre salaire, dans le pire des cas, vous êtes expulsé. Donc non, je crois que finalement, 1,9 %, effectivement, ce n'est pas tout à fait correct. Je souligne aussi une chose très intéressante, c'est que le parti socialiste nous explique qu'il faut respecter la loi. Finalement, c'est à leur corps défendant que les municipaux vont accepter cette augmentation de salaire. Pauvres d'eux. Mais je constate que la loi, dans ce cas-là, est importante, donc, quid du RC-COM article 2, qui dit qu'il faut présenter un budget à l'équilibre. Donc, est-ce qu'il y a différents niveaux de loi ? Il y a des lois qu'il faut respecter, puis d'autres qu'il ne faut pas respecter ? Je pose la question. Je pensais que la loi était une et unique et l'Etat de droit devait respecter tous les types de droits.

Et finalement, je pense que la gauche devrait quand même répondre à la vraie question. C'est, est-ce que lorsqu'on a 270 000 francs de salaire ou 160 000 francs de salaire, est-ce que l'inflation, ça fait mal ? Est-ce que c'est vraiment compliqué de finir le mois ? Alors, j'aimerais, monsieur Panchard, vous m'expliquer comment c'est compliqué de finir le mois avec 1,7 % d'inflation, qui aujourd'hui, d'ailleurs, est passé à 1,4 ? Alors, je ne sais pas quel est votre niveau de vie, mais moi, avec ce salaire-là, je pense que je peux quand même dire, « Allez, l'inflation, je ne vais quand même pas la prendre. Puis je vais montrer un exemple. Je vais dire, moi, je suis solidaire parce que je viens de présenter 70 millions de déficits à mon budget. » Alors, après, toute une question, effectivement, je dirais peut-être de point de vue, peut-être de manière dont on perçoit la manière d'être à l'exécutif et à la tête d'une organisation, mais les vraies questions sont quand même là. Arrêtez de parler de classe 16, parlez clairement avec 160 000 francs, 270 000 francs, est-ce qu'on arrive à finir le mois ou pas avec 1,4 % d'inflation ?

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Très rapidement, peut-être, parce que certains de mes collègues, en particulier monsieur Panchard et monsieur Salzman, me font dire des choses que je n'ai pas dites. Donc le PLR dépose ce soir 2 amendements en lien avec l'indexation et les salaires qui concernent uniquement le syndic et les municipaux. Par ailleurs, la liste des amendements déposés par le PLR et par tous les groupes est à disposition sur les petites tables à côté des scrutateurs. Nul doute que vos chefs de groupes respectifs auront pris le soin d'aller les consulter avant le plénum. Donc il n'est pas question, ce soir, dans ce débat, de revenir sur des amendements qui ont pu être déposés en commission des finances, qui ne sont pas déposés au Conseil communal, et encore moins de ressortir des propos qui ont été tenus et échangés dans le cadre de nos séances de commission qui sont soumises à la confidentialité.

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous nous entendrez souvent, ce soir, vous dire que sur les différents amendements, effectivement, nous défendons le budget déposé par la municipalité. Peut-être un petit mot et une correction, puisque le débat a été largement fait aussi en l'entrée en matière, à l'attention de Mme Maillard, pour quand même rappeler que, contrairement à ce que vous laissez entendre, la dette lausannoise n'est pas hors de contrôle. Elle est même en légère diminution. Alors, certes légère, mais elle est en légère diminution, maintenant, depuis 10 ans, à Lausanne, en assez nette diminution, si on parle de la dette par habitant. Je pense que c'est important, ici, de le rappeler, parce que vous entretenez une légende urbaine qui est fautive, qui laisserait entendre que la dette lausannoise ne cesse d'augmenter année après année. C'est inexact, depuis 10 ans, la dette est en légère diminution, tendancielle et donc, on peut dire qu'effectivement, on n'a pas une diminution forte de la dette, mais on a une diminution, quand même, de l'endettement, et en particulier de l'endettement par habitant.

S'agissant de l'indexation, les éléments ont été évoqués tout à l'heure, je les rappelle brièvement. Effectivement, ce sont des dispositions réglementaires, à la fois sur le personnel et sur le règlement de la municipalité, qui sont des règlements de compétence du Conseil communal qui s'appliquent. Et la rémunération des municipaux s'intègre dans la rémunération de l'ensemble de la fonction publique, des cadres supérieurs jusqu'au plus bas de la classe et c'est en cohérence avec le principe d'indexation qu'on l'applique de manière générale, effectivement.

Le Conseil, par 40 oui, 52 non et 2 abstentions, refuse l'amendement de Mme Mathilde Maillard.

Le président : – Nous passons à la rubrique du budget suivant, de savoir la rubrique 102, secrétariat municipal.

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Avant tout propos, je tiens à déclarer mes intérêts, je suis secrétaire régional chez Syndicom, le syndicat des médias et de la communication. Aujourd'hui, je tiens à défendre un amendement crucial au budget visant à apporter un soutien essentiel à la presse écrite locale. Comme certains d'entre vous le savent, j'ai eu l'occasion de soulever cette question lors de ma précédente intervention du 7 novembre, où j'ai interpellé la municipalité de Lausanne au sujet des suppressions de postes récents au sein de la profession en Romandie. La presse écrite locale joue un rôle fondamental dans notre démocratie en tant que gardienne de l'information locale et des enjeux qui touchent nos concitoyennes et nos concitoyens au plus près. Cependant, nous sommes témoins d'une crise persistante dans ce secteur avec des suppressions d'emplois qui impactent directement la vitalité de nos médias locaux.

L'amendement que je présente du groupe Socialiste et des Verts aujourd'hui vise à allouer des ressources financières à hauteur de 100 000 francs pour soutenir cette presse écrite. En concluant, je vous appelle à soutenir cet amendement au budget, à reconnaître l'importance de préserver notre presse écrite locale et à garantir que l'information locale reste accessible à toutes et à tous à Lausanne.

Amendement PS-Verts

Soutien à la presse écrite locale.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
10	SMUN	318	2'270'000	100'000	2'370'000

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

Le président : – Le débat est ouvert sur cet amendement. Je n'ai pas de demande de prise de parole. Nous allons donc voter à l'électronique.

Le Conseil, par 59 oui, 29 non et 3 abstentions, adopte l'amendement de M. Yusuf Kulmiye.

Le président : – Je passe aux rubriques suivantes, à savoir 104, participation à des charges cantonales, 11, secrétariat général. Nous avons l'amendement de Mme Manon Zeca concernant le compte 365.

Amendement EàG

Augmenter la contribution de Lausanne à la coopération internationale

La Ville dispose d'un Fonds pour la Solidarité internationale et la coopération au développement. En lien avec la guerre en Palestine, nous aimerions doubler les montants distribués au travers de ce fonds.

Div.	Service	Comptes	Montant	Amendemen	Montant total
11	SG-CD	365	9'554'400	150'000	9'704'150

Total de charges supplémentaires : 150'000 CHF

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Pour le parti socialiste de Lausanne, la solidarité constitue l'ADN de ses valeurs et de ses actions politiques. Cette solidarité se décline en 2 axes, solidarité au sein de notre société, mais aussi la solidarité au niveau international. En tant que Lausannoise et Lausannois, nous sommes fiers de sentir et de toucher quotidiennement les décisions de cette politique solidaire en faveur des personnes en besoin, en faveur des quartiers, et aussi cette ouverture à d'autres cultures. Les 160 nationalités présentes dans son territoire démontrent bien l'ouverture de notre ville au reste du monde. La solidarité de notre ville est aussi présente au niveau international. Par son fonds de solidarité internationale existant, elle a réussi à nouer des partenariats avec plusieurs villes défavorisées et à soutenir financièrement différents projets sur l'accès à une éducation de qualité, la promotion de la paix et de la justice, la santé et de la lutte contre les inégalités. D'ailleurs, ce Conseil communal a voté largement en 2021 le rapport-préavis 2021/07 pour une augmentation de ce fonds de 125 000 francs, en passant aussi de 350 000 à 475 000 francs.

Mais cette année-là, nous n'avions pas encore la guerre d'Ukraine et la situation de guerre en Palestine. Suite à cela, le Parti socialiste de Lausanne trouve nécessaire et soutient l'amendement d'Ensemble à gauche de 150 000 francs. Si nous calculons par tête d'habitant les 150 000 francs demandés dans cet amendement, correspond à 0,10 centime par mois par Lausannoises et Lausannois et 1,10 franc par année. Donc on vous envie de soutenir cet amendement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Dans la continuité du rapport-préavis 2021/07, en réponse au postulat de notre éminent ancien collègue Dubas, « renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale », et de la résolution liée à l'interprétation urgente de notre collègue Manon Zeca d'Ensemble à Gauche, adoptée par ce même Conseil le 7 novembre 2023, nous ne pouvons que soutenir l'orientation d'amender la contribution de Lausanne à la coopération internationale. Nous vous recommandons donc de soutenir cet amendement.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le PLR a toujours soutenu que ce n'était pas forcément la ville de Lausanne de faire de la coopération internationale, mais plutôt la Confédération, et vu que nos chers municipaux viennent d'accepter, contre leur gré, une pleine indexation de leurs salaires, je suis sûr qu'ils pourront mettre eux-mêmes ces 150 000 francs.

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être pour répondre d'abord sur un point spécifique que madame Zeca a évoqué tout à l'heure, qui est la situation à Gaza. J'avais eu l'occasion, lorsque j'ai exprimé la position de la municipalité dans le cadre de son interpellation, de dire que nous étudions deux choses. D'une part, le fait, effectivement, d'octroyer une aide d'urgence, ce qui a été fait depuis, puisque nous avons octroyé une aide d'urgence de 50 000 francs pour Terre des Hommes, précisément pour la situation à Gaza. Puis le deuxième élément, qui est évidemment en marge de l'amendement qui est ici déposé, mais puisque vous l'avez évoqué, je le mentionne aussi, qui était la possibilité d'intervention commune des villes suisses dans le cadre de la situation de Gaza, nous avons souhaité écrire une lettre au nom des grandes villes suisses au département des Affaires étrangères, au DFAE, pour demander le rétablissement de l'aide humanitaire qui avait été suspendue, mais nous n'avons

pas trouvé de consensus au sein des villes suisses. Voilà la raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait. Pour le reste, je vous invite à vous en tenir au budget de la ville de Lausanne.

Le Conseil, par 62 oui, 31 non et 2 abstentions, adopte l'amendement de Mme Zecca.

Le président : – Nous passons au point 12, service de la culture.

Mme Agathe Raboud (EàG) : – Je déclare mes intérêts. Je suis active dans le milieu culturel lausannois. Lausanne est une ville à l'offre culturelle très riche et foisonnante, dotée d'institutions qui permettent à la fois de visibiliser et favoriser des artistes locaux, locales, mais également d'accueillir un grand nombre de créations internationales. Cependant, les artistes qui ne jouissent pas encore de la reconnaissance nécessaire afin d'accéder à ces prestigieuses institutions subventionnées, parce que trop émergentes, trop jeunes, trop vieilles, trop vieux ou trop à contre-courant, manquent énormément de soutien. Que cela soit pour la recherche ou la création, les petites compagnies et les artistes indépendantes doivent pouvoir bénéficier du soutien de leur ville si ils et elles veulent pouvoir pourvoir à leurs besoins tout en exerçant leur profession.

Si les activités ont repris de plus belle dans les institutions, le milieu, lui, ne s'est pas relevé de la crise du Covid et la saturation qui lui a succédé dans les programmations. Si la Ville de Lausanne veut pouvoir soutenir et encourager la création locale afin qu'elle puisse accéder à ces institutions par la suite et la faire rayonner à l'international, elle doit lui apporter un soutien qui lui permette de vivre. C'est pour cette raison qu'Ensemble à gauche propose de doubler les subventions casuelles pour les arts visuels, la création scénique indépendante, les manifestations culturelles, la musique et la participation culturelle avec un amendement chiffré à 2 965 000 francs dans le but d'améliorer les salaires des personnes les plus précaires travaillant dans ces secteurs. Afin de garantir que ces subventions aillent dans les salaires effectivement et non dans des frais de production, par exemple, une clause peut être imposée au moment de l'octroi de cette subvention.

Amendement n° 3 EàG

Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)

Doubler les subventions casuelles pour les arts visuels, la création scénique indépendante, les manifestations culturelles, la musique et la participation culturelle, dans le but d'améliorer les salaires des personnes les plus précaires travaillant dans ces secteurs

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	CULT	319	3'012'000	2'735'000	5'747'000
12	CULT	365	50'261'500	230'000	50'491'500

Total de charges supplémentaires : 2'965'000 CHF

Mme Onaï Raymond (Soc.) : – Je ne vais pas ici prolonger ma prise de parole pour illustrer la grande importance que relève le soutien aux manifestations culturelles pour le groupe socialiste. Il est toutefois important de souligner que les demandes ne sont pas connues à l'avance et que l'octroi des subventions aux manifestations culturelles diverses se fait au cas par cas, ce qui peut aussi engendrer parfois que l'enveloppe totale ne soit pas consommée. En outre, après observation aussi de l'évolution des montants alloués depuis 2017 à cette fin, il peut être constaté que ceux-ci ont constamment augmenté pour passer d'environ 2 millions en 2017 à presque 3 millions en 2024. Par conséquent, notre groupe refusera cet amendement.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Peut-être juste un message général sur ce service, en particulier sur la rubrique 365, donc les subventions. Le groupe PLR a longuement hésité de savoir s'il allait déposer un amendement ou pas quant à la subvention accordée à la fondation du Ballet Béjard. Vous vous rappelez, en 2023, nous avons déposé un amendement qui avait passé la rampe de la commission des finances, mais pas celle de ce plénum, pour diminuer la part de subvention qui revenait à l'école Rudra, puisque cette institution, cette école, était porte close. Dans le cadre des discussions budgétaires 2024, nous avons eu des garanties fournies par le Service et par le syndic, en disant que la ville avait un accord avec la fondation du BBL et qu'elle allait retenir la part dévolue à l'école Rudra tant que l'école n'avait pas rouvert. Cette information se trouve dans le rapport de majorité, nous allons donc nous contenter de cette garantie qui va dans le sens de ce que l'on souhaitait en 2023 et sauf

indication contraire du syndic ce soir, on considère que cet accord est toujours d'actualité. Donc, nous n'allons pas déposer d'amendement puisque nous faisons confiance à la Ville quant à cet accord et nous sommes convaincus qu'une subvention ne peut pas être accordée à une institution fermée.

Nous ne manquerons pas quand même de surveiller ce sujet-là puisque nous nous inquiétons de la part de la subvention qui avait été versée en 2022 et en 2023, mais on verra dans les comptes 2024 si la subvention aura bel et bien été versée, si l'école n'a pas rouvert, on espère que cette part ne sera pas versée et que vous allez vous en tenir à l'accord que vous nous avez dit et que vous avez eu avec la fondation du BBL.

M. Grégoire Junod, syndic : – S'agissant du BBL, je vous confirme qu'il sera effectivement fait ainsi, que l'information a été communiquée au BBL et intégrée dans les prévisions budgétaires. Cas échéant, nous réintroduirons effectivement cette subvention si l'école devait rouvrir l'automne prochain. Si tel n'était pas le cas, la subvention n'est pas prévue au budget du Ballet Béjard. Pour ce qui est des subventions culturelles, globalement, je vous invite à vous en tenir au budget. Rappelons ici que la culture dispose, année après année, de budgets qui sont en augmentation régulière, que c'est un des points forts et un des axes aussi que défend la municipalité, avec évidemment des équilibres et des augmentations qui varient d'une année à l'autre selon les institutions, les casuels, les compagnies indépendantes, mais qu'en particulier, les budgets dévolus aux compagnies indépendantes sont en augmentation régulière depuis de nombreuses années, que nous allons continuer à agir dans ce sens-là. Je vous invite donc à vous en tenir au budget.

Le Conseil, par 12 oui, 76 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Agathe Raboud Sidorenko.

Le président : – Nous passons à la rubrique 13, bibliothèque et archives de la ville de Lausanne.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Ensemble à Gauche salue certes l'augmentation des EPT allouées aux bibliothèques et aux archives de la ville en vue de la création de nouveaux postes, parce que les bibliothèques fournissent en effet des prestations essentielles pour un grand nombre de la population lausannoise. Les bibliothèques sont des lieux d'accès à la culture et à la lecture et proposent en outre des espaces sereins où il est possible de travailler, de bouquiner, de découvrir des disques et vidéos, d'accéder à Internet et bien plus encore. Tout cela peut paraître banal pour nombreux et nombreux d'entre nous, mais ce n'est pas pour des personnes dont le domicile n'apporte pas de conditions d'études, de lecture ou de travail décentes. Les bibliothèques sont parmi les seuls espaces qui restent en ville où toute personne peut entrer sans obligation de consommer ou de dépenser de l'argent. Ainsi, les bibliothèques font partie des lieux les plus inclusifs et démocratiques. Et la gratuité des prestations des bibliothèques lausannoises est clairement en phase avec ce rôle essentiel des lieux, mais les horaires très restreints le sont beaucoup moins. Parce que malgré les augmentations en EPT qui sont prévues, les bibliothèques lausannoises restent sous-dotées.

C'est pourquoi nous proposons d'octroyer aux bibliothèques le nombre d'EPT nécessaire pour améliorer les horaires d'ouverture, notamment durant les matins et les week-ends. Parce que des six bibliothèques lausannoises, seulement trois sont ouvertes quelques matins et aucune n'est ouverte tous les matins. Et seulement deux des six bibliothèques sont ouvertes le samedi. Améliorer les horaires d'ouverture des bibliothèques, notamment pendant le week-end, constituerait aussi un allié de poids pour les structures d'accueil et d'animation socioculturelles qui se trouvent les week-ends bien limités dans les activités hors mur qu'elles peuvent proposer aux enfants et aux adolescentes qui le fréquentent. Et c'est pourquoi nous espérons que cet amendement qui génère un total de charges supplémentaires de 1,9 million de francs trouvera le soutien de cette Assemblée.

Amendement n° 4 EàG

Augmenter le nombre d'EPTs alloués au service des bibliothèques

Augmenter le nombre d'EPTs alloué au service des bibliothèques, de sorte à améliorer les prestations délivrées à la population, ainsi que les conditions de travail au sein de ce service.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
13	BAVL	301	5'482'100	1'401'600	6'883'700
13	BAVL	303	503'400	182'400	685'800
13	BAVL	304	735'600	336'000	1'071'600

Total de charges supplémentaires : 1'920'000 CHF

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – Le groupe des Verts et Jeunes Vertes refuseront cet amendement. En effet, bien que l'idée soit louable, cet amendement induira une augmentation des effectifs du service d'environ 30 %, et puis induisant une hausse des charges de près de 2 millions. Or, aucune analyse n'a été effectuée sur les besoins par site, et puis ni les souhaits de la population n'ont été consultés. Donc pour nous, c'est difficile de justifier d'une telle mesure et d'engendrer des dépenses dans ce contexte. Pour ces raisons, nous refuserons l'amendement et nous vous invitons à faire de même.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous remercie pour votre soutien au Service des bibliothèques et archives. Comme ça a été mentionné, nous avons augmenté la dotation budgétaire de Services et les EPT, nous faisons une progression durant cette législature qui est nécessaire. Je vous invite encore une fois à vous en tenir au budget de la Ville, en précisant aussi, s'agissant des ouvertures le matin, que la question n'est pas seulement un enjeu personnel, en réalité, mais aussi un enjeu d'accueil de classe qui se fait en matinée, durant lesquelles les horaires des bibliothèques sont fermés, pour des raisons aussi de place, de conditions d'accueil, et puis aussi de moments durant lesquels il est nécessaire dans les bibliothèques de pouvoir procéder à des rangements, à des reclassements d'ouvrages qui ne sont pas toujours compatibles avec une ouverture au public. C'est la raison pour laquelle, effectivement, on a besoin aussi, sur le temps de travail des bibliothécaires, de temps d'ouverture au public, mais aussi de temps où les bibliothèques ne sont pas ouvertes au public.

Et puis rappelez aussi qu'en s'agissant des ouvertures du week-end, les bibliothèques sont ouvertes le samedi à Lausanne, nous avons fait un essai le dimanche à La Sallaz, considérant que les bibliothèques avaient joué le rôle aussi d'institutions culturelles, mais que ce projet n'avait pas rencontré son public, raison pour laquelle nous l'avons finalement interrompu après avoir procédé à un essai sur la bibliothèque de La Sallaz.

Le Conseil, par 9 oui, 82 non et 3 abstentions, refuse l'amendement de Mme Franziska Meinherz.

La séance est levée à 20 h 00.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Gaëlle Kovaliv; Mme Léonie Kovaliv; Mme Tatiana Taillefert

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo; M. Elouan Indermühle

Membres présents	94
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Direction Sécurité et Economie

Le président : – Nous continuons donc le traitement du préavis 2023/54, budget de fonctionnement 2024, de la Ville de Lausanne. Nous sommes à la page 38 du fascicule qui vous a été distribué. Nous commençons à traiter le budget de la direction Sécurité et économie. Et nous commençons par le 160, secrétariat général SE.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous proposons un amendement pour une véritable politique LGBTQ+. Lausanne est une grande ville qui se donne les moyens d'être réellement inclusive. Nous l'avons entendu dans plusieurs déclarations, nous remarquons de nombreux efforts, que cela soit au niveau de sa communication ou des initiatives qu'elle met en place. Cependant, on peut noter que l'on reste dans une vision très binaire du genre et si on peut apprécier la volonté d'œuvrer à plus d'égalité entre les hommes et les femmes, on regrette que les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ces genres soient exclues de la plupart de ces campagnes. Or, on le sait, les minorités de genre sont extrêmement exposées à la précarité et à différentes formes de violence. La Ville de Lausanne a encore des progrès à faire si elle veut être inclusive pour toutes et pour cela, elle doit mener un travail approfondi auprès d'expertes de la question. On note également qu'il y a de moins en moins de lieux ou d'événements qui soient spécifiquement LGBTQIA+, le seul festival mettant à l'honneur la sexualité et les affects dans leur diversité a dû récemment mettre un terme à ses activités faute de moyens, alors qu'il était en plein essor et un rendez-vous incontournable pour la communauté LGBTQIA+ et qui y trouvait un espace de parole, de partage et de joie.

Ces espaces sont essentiels et ne sont actuellement proposés que par des collectifs qui travaillent bénévolement ou des associations qui n'ont pas le soutien de la ville. Afin que Lausanne soit une ville réellement inclusive, à la fois dans sa communication, les soutiens qu'elle apporte et les espaces qu'elle favorise, le groupe Ensemble à Gauche désire que l'Observatoire de la Sécurité et des discriminations soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 100 000 francs pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à l'inclusion des minorités de genre.

Amendement n° 4 EàG

Pour une véritable politique lgbtiq+

Nous désirons que l'observatoire de la sécurité et des discriminations soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 100'000 CHF pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à l'inclusion des minorités de genre.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
16	SG-SE	380	0	100'000	100'000

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

Mme Carolina Carvalho (Soc.) : – La Ville de Lausanne mène une politique ambitieuse contre les discriminations faites aux minorités de genre et la création de l'Observatoire de la Sécurité et des discriminations a été une étape primordiale. Cet observatoire a été chargé, entre autres, de développer les liens actifs avec les réseaux associatifs, notamment par la gestion d'un fonds de

soutien au projet LGBTIQ+. En effet, un fonds doté de 200 000 francs a été formellement créé à la fin de l'année 2021 et voté au Conseil communal dans le courant de l'année 2022. La personne chargée de mettre en œuvre la stratégie LGBTIQ+ de lausannoise n'est entrée en fonction que le 1er février 2023. Le temps de la mise en œuvre du dispositif, les prélèvements dans ce fonds commencent à peine. Par conséquent, la fortune encore restante dépasse ce qui est demandé par l'amendement et semble suffisant pour faire face aux différents projets prévus en 2024. Le groupe socialiste refusera ainsi cet amendement, non pas parce que nous sommes contre le développement d'une politique forte pour l'inclusion des minorités, bien au contraire, mais parce qu'un fonds existe déjà et dépasse même les montants demandés par les groupes Ensemble à Gauche, ce qui enlève la pertinence de cet amendement.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Comme vient de le rappeler ma préopinante, ce fonds demandé a déjà été créé en 2021 et il est déjà doté d'un montant de 200 000 francs. Aucun montant n'a encore été prélevé sur ce fonds. Bien que nous trouvions que ce fonds soit plus que nécessaire, il nous paraît d'abord plus important de l'utiliser en mettant en place, en réalisant des projets, puis en fonction de son utilisation, voire pour revenir à la suite pour renflouer ce fonds. Et c'est juste pour ça que le groupe des Verts refusera cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie pour les attentions qui sont faites à l'égard du budget de la Sécurité et de l'économie, en particulier de l'Observatoire de la Sécurité et des discriminations. S'agissant de la politique LGBTIQ+, je dois bien dire que nous ne sommes encore loin d'être parfait en la matière, néanmoins, dès le début, dans le préavis qui vous avait été présenté par la suite, il a spécifiquement été prévu de constituer un fonds à l'abri des soubresauts budgétaires, de façon à pouvoir assurer un suivi, qui est désormais effectué par la personne en charge, qui a effectivement commencé ses activités en février passé. Je vous remercie pour cette sollicitude, mais il faut nous en tenir au budget, il faut s'en tenir autant que faire se peut à une gestion financière rigoureuse.

Le Conseil, par 13 oui, 64 non et 6 abstentions, refuse l'amendement de Mme Agathe Raboud Sidorenko.

Le président : – Et nous passons 161 taxis, 17 corps de police.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Au nom du groupe Ensemble à Gauche, je dépose un amendement qui vise à réaffecter une part très marginale des EPT non pourvues au sein du Corps de police vers le contrôle des habitants, à savoir au nombre de 3 EPT. Pour le groupe Ensemble à Gauche, et j'en suis convaincu pour un bon nombre de collègues dans cet hémicycle, il s'agit simplement d'un amendement de bon sens. Nous avons là un service qui est doté de dizaines d'EPT qui sont non pourvues et qui resteront non pourvues encore plusieurs années. Je parle donc du Corps de police. Et en face, nous avons un service qui va faire face, mais qui fait déjà face à des restructurations importantes, qui souffre depuis plusieurs années de difficultés pour assumer ses missions qui sont essentielles et dont dépendent bien d'autres services de la Ville, et au sein duquel les conditions de travail sont difficiles. Au sein d'une même direction, il s'agit simplement par cet amendement de rééquilibrer des EPT. Nous ne remettons aucunement en cause la politique de la Ville qui vise à prioriser les engagements dans le Corps de police, qui n'est du coup pas soumis au « personal stop » que j'ai évoqué en introduction. Nous ne remettons aucunement ça en cause, il s'agit simplement de regarder en face la situation sur le marché du travail. Actuellement, la ville de Lausanne n'est pas en possibilité d'engager le nombre de policiers qui sont pourvus par le budget du fait tout simplement qu'il n'y a pas les agents ou agentes de police à disposition sur le marché du travail.

Et donc, dans l'attente, ce que nous considérons, c'est qu'il serait tout simplement pertinent de réaffecter une petite part de ces EPT pour les besoins d'autres services de cette même direction. Cela n'empêchera pas d'engager les policiers qui viendraient à être disponibles, si tout d'un coup il devait y avoir pour la municipalité une bonne nouvelle quant au fait que la situation sur le marché du travail évoluerait, il resterait encore budgété pour le budget 2024 largement suffisamment de postes supplémentaires, puisque, si je ne m'abuse, il y a actuellement 27 EPT non pourvus dans ce budget, et que nous ne proposons que d'en réaffecter 3.

J'espère donc que vous pourrez donner un bon accueil à cet amendement et que nous pourrions revenir finalement sur une situation qui touche à l'absurde quand on continue d'augmenter des EPT au sein d'un service, quel qu'il soit d'ailleurs, qui de fait n'est pas en mesure d'engager après le personnel attendu. Je vous remercie d'avance de donner un bon accueil à cet amendement qui a

l'immense avantage de ne donner aucune charge supplémentaire.

Amendement n° 7 EàG

Réaffecter des EPTs non pourvus de la Police vers le Contrôle des habitant-e-s

Dès lors que ces postes ne seront pas pourvus en 2024, réaffecter le financement de 3 EPTs du Corps de Police vers le Contrôle des habitant-e-s, de sorte à soulager la charge de travail de ce service et à lui permettre d'assumer ses missions dans de meilleures conditions.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	CP	301	74'026'700	-262'800	73'763'900
17	CP	303	6'761'500	-34'200	6'727'300
17	CP	304	10'706'200	-63'000	10'643'200
19	CH	301	3'950'100	262'800	4'212'900
19	CH	303	354'100	34'200	388'300
19	CH	304	518'900	63'000	581'900

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le groupe PLR dépose un amendement qui vient péjorer le budget. Oui, ça nous arrive aussi parce que nous considérons qu'il y a des domaines qui nécessitent des dépenses supplémentaires et la sécurité évidemment en est un. Comme vous le constatez, cet amendement touche à plusieurs dicastères. On le dépose chez Sécurité et Économie puisque c'est le premier des dicastères touchés que nous traitons et doit s'observer en particulier au regard de la situation sécuritaire, sanitaire et sociale dans l'hypercentre et en particulier sur la place de la Riponne. On en a déjà largement parlé dans ce plénum, c'est ici l'occasion de saluer les décisions volontaristes qui ont été prises par le municipal Hildbrand, en particulier la mise en place de la task force pour rétablir une situation, je dirais, plus viable sur cette place. L'idée de cet amendement, c'est de pérenniser dans une moindre mesure ce qui a d'ores et déjà été mis en place par notre municipal. En particulier aussi parce que l'antenne du local d'injection, si elle ouvre un jour, se situera au nord de la place de la Riponne et compte tenu de la mixité de cette situation, il est primordial de mettre en place un dispositif qui permette d'assurer une bonne cohabitation entre les différents acteurs et usagers de ce secteur et le local d'injection.

L'idée de cet amendement, c'est de rajouter 4 EPT à la police, de réduire de 4 EPT les travailleurs sociaux hors mur, au dicastère, Enfance, Jeunesse et Quartier, et de transférer 4 nouveaux EPT au dicastère de la cohésion sociale, dans l'idée aussi de favoriser et de renforcer les équipes mixtes, police, travailleurs sociaux, ce qui à notre sens s'avérerait utile et nécessaire pour la situation sur la place de la Riponne et j'espère vivement que ce plénum fera un bon accueil à cet amendement.

Amendement n° 8 PLR

Diminuer 4 EPT travailleurs sociaux EJQ afin de renforcer les équipes mixtes (4 EPT à la Police et 4 EPT travailleurs sociaux au service social)

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	CP	301	74'026'700	350'400	74'377'100
17	CP	303	6'761'500	45'600	6'807'100
17	CP	304	10'706'200	84'000	10'790'200
51	SQJF	301	8'102'700	-350'400	7'752'300
51	SQJF	303	755'100	-45'600	709'500
51	SQJF	304	908'500	-84'000	824'500
24	SSL	301	26'987'200	350'400	27'337'600
24	SSL	303	2'456'400	45'600	2'502'000
24	SSL	304	3'668'600	84'000	3'752'600

Total de charges supplémentaires : 480'000 CHF

M. Louis Dana (Soc.) : – Je vais répondre pour ma part à Monsieur Conscience. Monsieur Conscience, vous le savez, on a fait des visites ensemble au Contrôle des habitants. C'est effectivement un sujet qui est très important et je me tiendrai justement au Contrôle des habitants plutôt qu'à la police pour vous répondre. Juste pour vous dire que les EPT au Contrôle des habitants ont cru. Au 31 décembre 2020, il y avait 39,7 EPT. Au 31 décembre 2021, 40,2 et au 31 décembre 2022, 42,7. Alors il y a une croissance d'EPT au Contrôle des habitants, je crois qu'il faut le souligner quand même. Et puis par ailleurs, le contrôle des habitants a connu une réorganisation, enfin en tout cas à sa tête, avec une nouvelle chef de service qui vient de débiter son mandat et il s'agit peut-être effectivement pour elle de pouvoir se faire une opinion sur son Service, de prendre peut-être effectivement les mesures nécessaires le cas échéant, mais l'amendement ici, aujourd'hui, semble un peu prématuré parce que cette opération n'est financièrement pas forcément équilibrée sur la durée, compte tenu du fait que l'augmentation d'EPT est pérenne et que la compensation en EPT proposée au Corps de police n'est que ponctuelle, le temps de pouvoir recruter les EPT vacants. Donc le groupe socialiste s'opposera majoritairement à cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je prends la parole essentiellement pour commander l'amendement PLR, mais j'aimerais juste peut-être en deux mots rétorquer à Monsieur Dana que ce n'est pas parce qu'il y a une croissance des effectifs dans un service que cela implique que tous les postes nécessaires ont été engagés. Ce n'est bien évidemment pas le cas, en l'occurrence, raison pour laquelle l'amendement de mon collègue Pierre pour Ensemble à Gauche est important à soutenir.

Mais revenons à l'amendement déposé par Madame Maillard pour le compte du PLR. Il ne vous a peut-être pas échappé, mais je le précise pour que ce soit clair pour tout le monde, que si on diminue de 4 EPT les équipes de travailleurs sociaux hors mur d'EJQ, ça revient à tuer l'unité puisqu'il n'y a que 4 EPT dans ce service. Et je ne crois pas que c'est par un amendement dans le budget qu'on peut s'autoriser à procéder ainsi, je le dis d'autant plus que nous avons déposé un postulat qui demande à la municipalité de réfléchir au rôle et à la mission des travailleurs sociaux hors mur et à réfléchir également à leur encastrement dans l'administration communale. Et on pourrait très bien, à l'issue de cette réflexion, venir à votre idée qui est que finalement ces travailleurs sociaux hors mur auraient leur sens au service social, mais je pense que c'est justement dans le cadre d'un processus d'une réflexion et d'une étude que demande le postulat que cette réflexion doit être menée, et pas dans le cadre d'un amendement très violent qui implique pure et simplement la disparition d'une unité dans une direction et leur affectation selon une logique totalement aléatoire à deux autres directions de cette Ville. Donc pour ces raisons, je vous recommande de rejeter avec force cet amendement.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Sur l'amendement PLR, je trouve le raisonnement assez intéressant. C'est-à-dire que pour renforcer l'effectif de police sur la place de la Riponne, vous avez dit "bon, rajoutons 4 EPT". Étant donné que la police municipale mélange ou fait ses patrouilles en duo, en binôme, 4 EPT de policiers, policières et de travailleurs, travailleuses sociales, vous avez été obligé d'ajouter des EPT supplémentaires et dans votre logique d'équilibrer chaque amendement, vous étiez un peu coincé. Du coup, vous avez commencé à chercher ailleurs dans le budget ou dans les postes de la ville où est-ce que vous pouviez couper, je crois que notre collègue Dupuis a bien expliqué l'impact qu'aurait l'adoption de cet amendement sur le travail même des TSHM qui sont, on peut le dire, je crois aussi en tant que sous-commissaire à EJQ, en pleine réflexion, restructuration, personne dit qu'il n'y a aucun souci. Par contre, ce qui est assez intéressant, c'est que je pense que vous mélangez un petit peu les fonctions. Alors peut-être pour vous que le social en général, ça regroupe à peu près le même type de façon de travailler, les mêmes missions, mais on parle quand même dans un cas, d'un contexte de toxicomanie assez compliqué, assez difficile, et puis dans le cadre des TSHM, on parle surtout de présence et de travail auprès de la jeunesse. Donc soit vous considérez que les TSHM sont inutiles, ce qui peut être votre point de vue, soit vous considérez que le social c'est tout pareil.

Et puis comme je l'ai dit, pour diminuer peut-être la pression budgétaire de votre amendement ou la contribution au déficit, comme quoi chacun peut y contribuer dans cet hémicycle, vous supprimez purement et simplement des postes qui existent, de gens qui sont pour une bonne partie engagés, et je trouve ça assez peu professionnel, donc évidemment on va refuser cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il me revient de vous inviter à vous en tenir au budget, à vous en tenir à une gestion financière rigoureuse. S'agissant de l'évolution

du Contrôle des habitants, évidemment que les personnes qui se sont exprimées connaissent bien la situation du contrôle des habitants, et je crois loin de moi l'idée que tout y serait parfait et que les effectifs seraient surabondants. Néanmoins, nous sommes dans une situation de réorganisation profonde, qui a permis de fusionner les effectifs dédiés aux Suisses et permis C, et les effectifs destinés à la population étrangère. Et de cette réforme, qui je crois est tout à fait dans la ligne des prestations que ce Conseil veut offrir à la population, dans le sens de l'efficacité, de l'économie, il devrait être possible, avant de rajouter des postes, d'en tirer des conclusions sur le fonctionnement, les améliorations attendues et les améliorations réelles.

Pour ce qui est de l'amendement PLR, dont je proviens évidemment, la situation est plus complexe dans les expressions que je dois utiliser à votre égard. Néanmoins, si j'ai beaucoup de sympathie pour des équipes mixtes dans les espaces publics, et je crois que de ce point de vue là, les policières et les policiers engagés avec des travailleurs sociaux sont véritablement une avancée nécessaire pour répondre à un certain nombre de problématiques qui se développent en lien avec d'autres évolutions sociétales, je crois qu'il est possible de réfléchir à de telles mesures hors du cadre budgétaire dans lequel nous nous tenons ce soir, qui consiste, comme d'autres l'ont dit dans d'autres hémicycles, tout le budget, rien que le budget.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – C'était une réaction un peu à chaud sur l'amendement de Maître Maillard, et le discours que vient de tenir M. Hildbrand, en tant que travailleuse sociale, actuellement malheureusement sans emploi, on ne peut pas coupler le travail que font des éducateurs de rue avec le travail que fait la police en même temps, en équipe, qui seraient des binômes. Ça ne fonctionne pas, je ne crois pas que ça existe actuellement ? Ça ne fonctionne pas parce qu'en fait, le travail qu'on fait quand on tisse des liens dans l'espace public avec des gens, il est tellement subtil que ça demande vraiment de mettre les gens en confiance. Donc quand ils vous voient arriver avec un policier, ce n'est pas tellement optimal en fait, comme condition que ça crée pour créer justement tous ces liens qui se tissent, puis qui sont subtils et longs à tisser.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L'interaction se fait via la présidence, c'est pour ça que je ne pouvais pas vous répondre directement, et comme ça, ça permet toujours de lisser les débats et d'éviter d'avoir un dialogue direct. Mais je vous remercie pour votre intervention. En effet, le travail des travailleurs sociaux et travailleuses sociales aussi est évidemment très différent de celui des policiers et policières. À cela, il est difficile de le nier ou de le contester. Par contre, c'est notre travail, Mme Möschler et moi, d'essayer de trouver la meilleure forme de binôme possible pour intervenir auprès de populations où la seule réponse sociale ou sanitaire n'est pas forcément pertinente, et puis la seule réponse policière ne l'est pas non plus. Et donc, pour l'instant, la meilleure idée que nous avons eue, que nous essayons de porter, que nous essayons de concrétiser, c'est ces équipes mixtes. Je peux bien comprendre que ça choque tant du côté du travail social que du côté des forces de police, ça, je le conçois aisément. Alors, pour vous dire non, ça n'est pas encore en place, parce que précisément, ça nécessite toute une coordination. D'une part, parce que les gens ne travaillent pas de façon complètement seule et autonome, et d'autre part, parce qu'il faut des protocoles qui respectent l'éthique des métiers en cause, les formations préalables et puis tout le suivi du processus, parce qu'on ne peut pas avoir du bricolage de part et d'autre. Donc non, ça n'est pas encore en place, mais oui, nous allons essayer.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je suis rassurée d'entendre, par contre, qu'on essaie de créer des ponts, parce que c'est ça qui manque beaucoup. Et en effet, oui, il faut des ponts entre nos services. Et puis, pour ne pas faire perdre de temps à tout le monde, excusez-moi d'avoir détourné le débat, qu'on puisse revenir à l'amendement de mon camarade Pierre Conscience.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'allais vous dire, monsieur le président, que je n'ai pas trouvé très agréable de devoir débattre de deux amendements en même temps, même si, certes, il concerne en partie seulement les mêmes secteurs du personnel lausannois, mais enfin, on se retrouve un peu à débattre de plusieurs choses en même temps. Je comprends votre souci de gain de temps, mais j'aurais trouvé préférable de les traiter successivement. Néanmoins, pour nuancer mon propos, je vais partir de l'amendement de notre collègue Maillard pour montrer justement la pertinence du mien. Si vous augmentez de 4 EPT le Corps de police, vous allez augmenter de 4 EPT le Corps de police sur un bout de papier, et dans les faits, vous n'aurez aucun policier supplémentaire au Corps de police lausannois pour mener à bien cette mission. C'est ça la situation actuelle telle que je l'ai exposée précédemment. Vous pourrez néanmoins vous baser sur cet amendement ou sur quoi que ce soit d'autre pour dire qu'il y a une volonté politique à allouer ces 4 EPT pour cette mission spécifique, mais

alors la seule solution qui se présentera à la municipalité sera de retirer ces 4 policiers à une autre mission. OK, mais là c'est de la gestion, ce n'est plus de la politique budgétaire.

Donc l'amendement de notre collègue Maillard n'a précisément pas de sens justement parce que dans la situation actuelle, augmenter encore plus les EPT au Corps de police, c'est faire une augmentation fictive. Et la seule chose que nous proposons, c'est d'en sortir avec ce miroir aux alouettes, cette politique budgétaire qui a une part d'hypocrisie puisque chaque année, notre éminente municipalité vient devant les médias pour expliquer que oui, ça reste une priorité, la police à Lausanne, et donc nous continuons d'allouer des moyens supplémentaires pour engager du personnel, mais dans les faits, ces EPT sont complètement surnuméraires et en grand nombre. Donc c'est à cette situation absurde qu'il faut se mettre petit à petit à répondre, nous corps délibérants, en essayant de proposer, tout en ne remettant de nouveau pas en cause cette politique prioritaire, tout en gardant une marge largement suffisante pour engager tout policier qui viendrait être disponible pour l'être dans les années qui viennent, réallouer une partie de ces EPT qui tombe dans les limbes après chaque vote du budget, année après année, parce qu'on ne peut pas les engager. Alors, si au moins il y avait une disponibilité des groupes, et notamment des deux groupes majoritaires de cet hémicycle, à réfléchir avec nous où allouer ces EPT qui ne servent à rien dans les faits parce qu'ils ne sont pas pourvus, mais alors on pourrait discuter, moi je suis prêt à discuter d'autres options que celle du contrôle des habitants. Il nous est apparu à la lumière des discussions en commission et sans trahir le secret de fonction, que le fait que ça reste à l'intérieur d'une même direction, et que ça concerne le contrôle des habitants, dont il est entendu que c'est un service qui subit des difficultés, que c'était la meilleure des options en commission des finances. Et même si cet amendement a été refusé en commission des finances, on avait plutôt bon espoir qu'il reçoive un meilleur accueil ce soir, et c'est un espoir que je préserve encore.

Encore une chose, l'argument selon lequel une nouvelle direction demanderait de prendre le temps pour pouvoir voir si toute une réévaluation et une restructuration du service permettrait de faire mieux avec pas plus, pour moi c'est pour le moins démagogique cet argument, parce que je veux dire, ce n'est pas la tête d'un service qui détermine toute sa structure, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Il y a des responsables adjoints qui font fonctionner le service, qui vont continuer de le faire fonctionner, ce n'est pas tout un personnel qui le fait tourner, donc tout ne dépend pas d'un changement de tête, c'est vraiment pour moi remettre ça aux calandres grecques sous prétexte qu'il y a une nouvelle Cheffe de service, et je lui souhaite de pouvoir faire un excellent travail au sein de ce service, ce n'est pas un argument qui est tenable. De même, dire que cet amendement soit prématuré, eh bien, cher collègue Dana, je vous invite à aller le dire en face aux représentants du personnel de ce service, je ne serais pas étonné que vous n'avez pas exactement la même argumentation pour défendre la ligne que vous avez défendue.

Donc j'espère que la majorité que vous avez évoquée sera la plus serrée possible au sein de votre groupe, et qu'il y aura dans ce plénum un maximum de voix qui soit disponible pour simplement prendre cette mesure de bon sens, encore une fois.

Le président : – J'ai ouvert le débat sur les deux amendements parce que je me demandais si je devais les opposer, et c'est en fait dans le débat que j'ai vu qu'ils étaient trop éloignés, parce qu'ils portent tous sur le compte 317 dans les deux sens en fait. Voilà la raison pour laquelle j'ai ouvert le débat sur les deux amendements.

Le Conseil, par 20 oui, 69 non et 2 abstentions, refuse l'amendement de M. Pierre Conscience.

Le Conseil, par 25 oui, 64 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de Mme Mathilde Maillard.

Le président : – Le point 17 est traité, nous passons au point 18, Service de protection et de sauvetage, 19 Service de contrôle des habitants, 20 Service de l'économie, 200 commerces, manifestations et séjours, 203 offices de prestations funéraires de Lausanne au PFL, 210 eaux potables, 211 évacuations des eaux claires et usées, 212 traitements des eaux usées, et nous en avons terminé avec la direction Sécurité et économie,

Direction Sports et cohésion sociale

Le président : – Nous ouvrons la direction Sports et cohésion sociale, nous sommes donc en page 56 de la brochure, 22 secrétariat général des SCS, 23 Services de sport.

M. Paulraj Kanthia (PLR): – En nom du groupe PLR, je souhaite attirer votre attention particulière au sujet de la subvention allouée au centre sportif de Malley SA. Il est essentiel de rappeler que dans le budget de 2022, la subvention garantissant le déficit du centre sportif a connu une hausse substantielle passant de 5 millions à 8 200 000. De manière tout aussi significative, ces subventions ont été portées de 9,6 millions dans le budget de 2023. Malheureusement, les 9,6 millions en 2023 n'ont pas suffi et ont dû être complétés par un crédit supplémentaire de 1 015 000, portant la contribution lausannoise à 10,7 millions. Ces trajectoires d'augmentation rapide et constante soulèvent des interrogations légitimes quant à la question budgétaire du centre sportif de Malley et à la justification de ces accroissements successifs de la subvention lausannoise. L'objectif de notre amendement est de ramener cette subvention à des niveaux plus alignés sur les projections initiales formulées lors de l'élaboration du préavis en 2015, soit 8,2 millions montant de la contribution lausannoise.

L'inefficience de l'utilisation des données publiques, voire la mauvaise gestion budgétaire du CSM, coûte aujourd'hui aux Lausannoises et Lausannois un demi-point d'impôt, et ce n'est non négligeable, surtout dans le contexte actuel, difficile pour de nombreux ménages. Un franc mal dépensé est un franc de trop. Par ailleurs, je souhaite souligner avec une certaine perplexité que lors de la réponse à l'interpellation de mon collègue Matthieu Carrel le 9 juin 2022, la municipalité a indiqué que la part lausannoise en 2023 devait s'élever à 9,6 millions, en 2024 devait légèrement baisser à 9,4 et que cette tendance devait se maintenir en 2025. Force est de constater que le chiffre dépensé en 2023 et budgété en 2024 ne concorde pas avec ces déclarations faites tout juste l'année dernière. Mais qu'est-ce qui se passe-t-il ? La municipalité a-t-elle vraiment un contrôle sur le pilotage du centre sportif ou une idée des projections ? Pour nous le PLR, la Ville de Lausanne, en tant qu'actionnaire principale, doit exercer une vigilance particulière sur la gestion du centre sportif. Nous comprenons que la garantie du déficit est encadrée par une convention d'actionnaires signée par 25 communes en 2017, cependant, il est primordial de maintenir une cohérence entre les prévisions budgétaires établies à l'origine et les ajustements opérés au fil du temps. Notre démarche vise à assurer une transparence totale dans l'utilisation des ressources financières en remettant en question les variations significatives de la subvention. Nous sollicitons votre appui, chers collègues, pour cet amendement visant à réduire la subvention à 8,2 millions, reflétant ainsi une approche plus en ligne avec les projections budgétaires initiales. Inciter la municipalité à négocier la répartition du déficit entre les actionnaires, trouver des solutions pour augmenter les revenus et instaurer de facto un suivi durant l'année, sous la supervision de la COFIN par exemple, des potentiels écarts durant l'année, si la municipalité était amenée à demander un crédit supplémentaire.

Nous vous remercions pour votre attention et pourtant votre soutien pour garantir une meilleure gestion.

Amendement n° 9 PLR

Diminution de la subvention accordée pour couverture liée au Centre sportif de Malley S.A du montant qui dépasse celui annoncé au préavis

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	SPORTS	365	15'555'300	- 3'111'500	12'443'800

Total de diminution de charges : 3'111'500 CHF

M. Johann Dupuis (EàG) : – C'était juste pour souligner quelque part un paradoxe, celui que le groupe Ensemble à Gauche pourrait soutenir du moins dans sa majorité cet amendement. Pourquoi ? Pour un seul argument par rapport à tout ce qu'a évoqué Monsieur Kanthia, c'est principalement la position de la municipalité dans les futures négociations. Je pense qu'il est juste que parfois le Conseil Communal se comporte comme un enfant qui tape parfois des pieds ou des mains sur les pupitres qui sont devant lui et je propose de procéder ainsi concernant notre position sur ces négociations futures concernant le centre sportif. Témoigner ce soir de notre insatisfaction par rapport aux dépenses toujours plus élevées que doit concéder la municipalité dans ce centre, c'est donner un mandat clair de négociation à la municipalité, ensuite avec les autres communes, dans le sens d'une position assez dure. Je pense que la municipalité, au moment d'aborder ces débats, pourra le faire sereinement en disant « mais vous savez derrière moi il y a un Conseil Communal un peu enfantin qui m'a donné le mandat clair de défendre les intérêts de la ville de Lausanne, c'est-à-dire de négocier

une subvention qui soit conforme aux attentes initialement exprimées dans le rapport préavis qu'on avait accepté à l'époque ». Voilà raison pour laquelle je vous propose de soutenir cet amendement PLR.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je remercie les prises de parole qui permettent effectivement de redire ici ce que j'ai eu l'occasion d'expliquer à la COFIN concernant le crédit supplémentaire de 2023 et je vous remercie pour le soutien à l'action de la municipalité dans cette affaire, parce qu'effectivement je partage votre inquiétude et la municipalité partage votre inquiétude quant à ce plafond qui est régulièrement dépassé. Ce qui est sûr c'est que tout est construit sur la base d'un préavis sur lesquels des projections financières avaient été faites avant la pleine exploitation du centre sportif de Malley. On se rend maintenant compte qu'il y a des montants qui n'avaient pas été prévus initialement et donc qui ne sont pas dans ce rapport préavis et en même temps on voit des coûts qui augmentent, que ce soit les coûts énergétiques ou que ce soit des besoins de frais de personnel notamment d'exploitation supplémentaire depuis qu'il y a le centre aquatique qui a ouvert l'année passée pour sa pleine exploitation.

Donc bref on est effectivement dans un moment charnière où les projections qui étaient plutôt rassurantes au début d'année ont été déjouées et nous inquiètent beaucoup. C'est pour ça que je peux vous rassurer en disant que c'est l'action qu'on mène maintenant, c'est-à-dire que le Centre sportif de Malley va rencontrer les municipalités de Prilly, Renens et Lausanne pour présenter sa vision et ses projections et sa planification financière à l'avenir compte tenu de cette situation. Nous avons nous-mêmes, la municipalité de Lausanne, proposé et demandé aux municipalités de Prilly et Renens une séance de renégociation de la part de la convention qui a affaire à ces trois actionnaires prioritaires. Une séance est en phase d'être fixée en début janvier et effectivement vous rappelez que votre conseil a voté cette résolution d'ailleurs de notre président M. Carrel qui disait que si le déficit est durablement dépassé on devait renégocier la Convention et c'est donc ça qu'on est en train de mener.

L'idée est d'avoir effectivement des budgets et projections financières auxquels on peut se tenir, qu'on n'ait pas chaque année avec des exercices d'équilibristes et qu'on puisse avoir la pleine transparence sur la situation financière du CSM. C'est à quoi on s'engage au Conseil d'administration du CSM et aussi en tant que municipalité. Donc maintenant de nouveau je vous remercie pour votre soutien dans ce qu'on mène pour ces affaires-là avec le CSM, je vous rends juste attentif au fait que si cet amendement devait être accepté par ce plénum, les 3 millions qui manquent ça veut juste dire qu'on ferme le centre aquatique au 1er janvier parce que 3 millions de moins dans le budget on ne peut pas continuer à faire fonctionner le CSM comme il est. Donc peut-être qu'un signal comme vous l'avez partagé oralement serait suffisant plutôt qu'aller avec un risque pour les prestations pour la population.

Le Conseil, par 44 oui, 47 non et 2 abstentions, refuse l'amendement de M. Paulraj Kanthia.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Notre amendement concerne une subvention tout autre, ça concerne les subventions qui sont pourvues à la promotion du sport de groupes de population qui tendent à être exclus à la fois des espaces et des activités sportives. Alors, Ensemble à Gauche a vu avec beaucoup d'enthousiasme la création et la mise en place d'une subvention pour la promotion du sport féminin, mais nous craignons qu'une fois de plus, les minorités de genre passent à la trappe. Et c'est pourquoi nous proposons de compléter cette subvention avec une subvention supplémentaire qui vise spécifiquement à inclure les personnes appartenant à des minorités de genre. Cette nouvelle subvention donnera donc à la Ville de Lausanne les moyens qui contribueront à réaliser les objectifs énoncés dans le plan stratégique LGBTIQ+, qu'elle a adopté, et c'est-à-dire notamment de garantir des espaces publics accueillants pour toutes et tous, ainsi que des prestations de qualité ouverte à toutes et tous sans discrimination.

La Ville de Lausanne compte en effet de nombreuses installations sportives publiques, et elle propose également une offre sportive variée. Mais le sport est un domaine très genré, et les minorités de genre y sont particulièrement discriminées. Les appréhensions envers les femmes trans qui participent au sport féminin en sont un exemple, mais l'obligation dans de nombreuses activités sportives, notamment celles d'équipe, de se conformer soit au genre féminin, soit au genre masculin, exclut les personnes par exemple non binaire ou intersexes de beaucoup d'activités sportives. Il est dès lors d'autant plus important que la ville de Lausanne propose des espaces et des activités sportives où ces personnes puissent découvrir des activités sportives dont elles sont habituellement exclues, et pour qu'elles puissent les pratiquer dans un cadre sécurisé et accueillant. Cette amélioration est donc

alignée avec les priorités que la ville de Lausanne s'est donné avec le plan stratégique LGPTIQ+. Et nous espérons donc que vous le soutiendrez, parce que notamment cette subvention, c'est quelques miettes au budget de la ville de Lausanne. On parle de 100 000 francs, donc la même chose qui est allouée à la promotion du sport féminin et donc c'est petit par rapport au budget de la Ville de Lausanne, mais ça fait toute la différence pour des personnes qui manquent actuellement cruellement d'espace et d'offres pour pratiquer des activités sportives sans craindre des discriminations en raison de leur identité de genre.

Amendement n° 10 EàG

Plus de moyens pour le sport inclusif !

Cet amendement demande d'augmenter de 100'000 CHF la dotation prévue pour le programme sport pour toutes et tous afin de que la Municipalité investisse plus de moyens pour promouvoir l'égalité homme/femme dans le sport et élargisse l'action du fonds pour inclure les minorités de genre.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	SPORTS	365	15'555'300	100'000	15'655'300

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

M. Samson Yemane (Soc.) : – L'initiative de cet amendement est noble et on le sait, sur le fond, notre groupe socialiste défend font une politique inclusive dans le sport, y compris dans les autres domaines. Toutefois, je tiens ici à rappeler à Ensemble à Gauche, le Service de sport dispose déjà d'un fonds communal pour les activités sportives, destiné entre autres à des projets amenés par des associations, etc. Et lorsqu'on observe le décompte, en tout cas, de 2022, le fonds dispose d'un solde d'environ 830 000 francs. Ce budget sera probablement investi pour l'année prochaine. De plus, chers et chers collègues, je tiens à souligner ici une allocation annuelle pérenne de 100 000 francs au fonds a été créé. Donc, il n'est pas utile d'injecter un fonds supplémentaire de 100 000 francs. Vous avez compris, on vous invite à refuser cet amendement.

Le Conseil, par 11 oui, 76 non et 1 abstention, refuse l'amendement de Mme Franziska Meinherz.

Le président : – Nous passons au 24 Services sociaux, 240 direction et support. 241 prestations communales. 242 subventions aux institutions et aides individuelles. 243 prestations cantonales subventionnées. 244 agences d'assurance sociale. 25 Service du travail. 250 administration du service. Et nous passons au 251.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Oui, excusez-moi, c'est un petit peu anticipé. Ça concerne donc la rubrique 301. Il s'agit d'un amendement au sujet de l'inspection du travail. En 2022, sur le territoire communal, les infractions à la Loi sur le travail ont considérablement augmenté, un tiers étant qualifié d'infraction grave selon l'inspection du travail de Lausanne. De plus, plus de 2400 personnes ont sollicité la permanence en droit du travail, témoignant de l'importance croissante de l'inspection du travail dans la vie des travailleurs et travailleuses à Lausanne. Des sociétés très problématiques comme Uber représentent un défi majeur, mettant à l'épreuve les ressources limitées de l'inspection. En 2023 et 2024, des contrôles accrus sont prévus dans divers secteurs, notamment régie immobilière, fitness, établissement de soins et commerce de détail, nécessitant ainsi des moyens humains adéquats. La Suisse, en ratifiant la Convention n°81 de l'OIT, l'Organisation internationale du travail, s'est engagée au niveau international à avoir au moins un inspecteur à temps plein pour 10 000 salariés. Ceci est la norme convenue pour les pays industrialisés tels que la Suisse. Actuellement, le canton de Vaud est loin de respecter cette norme, avec seulement un inspecteur pour 23 000 travailleurs. Alors que la sous-dotation cantonale pourrait s'expliquer par des accointances de la part d'un canton en majorité de droite envers le patronat, la ville de Lausanne, à nette majorité de gauche, ne compte actuellement que 7,3 EPT pour 120 000 emplois sur le territoire de la commune. Lausanne ne respecte donc pas non plus la Convention n°81 de l'OIT.

Il est crucial de construire une inspection du travail digne de ce nom, avec des moyens suffisants pour faire respecter la loi sur le travail. Si nous saluons l'augmentation de 0,4 EPT prévue pour le prochain

exercice, suite notamment à nos demandes répétées à ce sujet, nous sollicitons tout de même votre soutien pour une augmentation supplémentaire de 0,6 EPT à l'inspection du travail de Lausanne. En effet, un EPT supplémentaire au total permettrait au moins de témoigner d'une volonté forte de la ville de se rapprocher des engagements internationaux pris par la Suisse et d'aller au moins dans le sens d'une meilleure protection des droits des travailleurs et travailleuses que la majorité de ce Conseil défend, j'en suis convaincue, mais aussi les employeurs respectant d'ores et déjà le cadre légal et les conventions collectives. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Amendement n° 12 EàG

Une inspection du travail au service des travailleurs·euses (Service du travail – 250)

Augmenter de 0.6 EPTs les postes attribués à l'inspection du travail

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
251	Insp. travail	301	744'600	52'600	797'200
251	Insp. travail	303	68'200	6'900	75'100
251	Insp. travail	304	104'200	12'600	116'800

Total de charges supplémentaires : 72'100 CHF

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Peut-être juste pour préciser les chiffres qui ont été évoqués, donc les recommandations de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail salarié de la Confédération sont bien respectées, suivies par l'inspection du travail de Lausanne. Donc on est même un peu au-dessus des recommandations, des objectifs chiffrés du nombre de contrôles. En ce qui concerne les recommandations du Bureau international du travail, celles-ci contiennent les contrôles pour le travail au noir. Et pour rappel, l'inspection du travail de la ville de Lausanne ne fait pas le contrôle pour le travail au noir, c'est de la compétence exclusive de l'Inspection du travail cantonal et de la sous-enchère salariale exclusivement aussi. Voilà, donc pour dire aussi qu'en 2023, déjà on a augmenté de 0,4% le pourcentage de postes de l'inspection du travail de Lausanne et puis on a voulu aussi reconfigurer des postes pour qu'on n'engage pas quelqu'un à 40%. On peut bien comprendre que c'est compliqué, et donc le poste sera mis au concours prochainement. Donc je vous propose de voter le budget tel qu'il vous est présenté.

Le Conseil, par 9 oui, 74 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de Mme Anaïs Timofte

Le président : – Nous passons au point 252 Office régional de placement, 253 Unité spécialisée ORP CSR, 254 Emploi Lausanne et nous arrivons à un point spécial puisque j'ai sept amendements, donc nous allons voir comment on procède. Le premier qui déposera un amendement le traitera en séquentiel. Donc, j'annulerai les demandes de paroles ultérieures et je les reprendrai une fois que la discussion sur le premier amendement sera épuisée. Je ne suis pas sûr d'avoir été très clair, mais je suis sûr que vous comprendrez. La parole est à Magali Crausaz Mottier pour le point 50.

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Mon amendement concerne les vélos non électriques. Le mardi 20 septembre 2020, le Conseil communal adoptait, sur proposition du groupe ensemble à gauche, une nouvelle conclusion préavis de 2025/15 concernant la subvention pour vélos électriques. Cette nouvelle conclusion demandait à la municipalité d'allouer une enveloppe de 178 000 francs puisée dans le Fonds communal pour le développement durable pour financer une subvention à l'achat de vélos sans assistance électrique en faveur des Lausannois et des Lausannoises de 14 ans et plus à la hauteur de 15% du prix d'achat et avec un plafond maximum de 300 francs par personne.

Étant donné que la municipalité n'a toujours pas créé ce fonds plus de trois ans après la décision du Conseil, le groupe Ensemble à Gauche a pris l'initiative de l'aider quelque peu à se hâter par un amendement au budget 2024. En commission des finances, nous avons proposé d'adjoindre au montant prévu par le nouveau rapport préavis 2023/46, prolongeant le substitut pour les vélos électriques au-delà de 2023, une somme équivalente à 1 845 000 francs, mais pour les vélos non électriques. Après discussion avec le groupe socialiste et les Verts, nous déposons conjointement une version modifiée de cet amendement. La formulation que nous vous présentons ce soir offre une subvention unique, valeur de 300 francs à tout Lausannois de 14 ans désirent s'acheter un vélo mécanique. Un tel coût de pouce est absolument bienvenu. L'adolescence est un moment crucial dans l'établissement des habitudes de mobilité et qu'avec cet indicatif, on peut vraiment espérer avoir une influence durable sur le comportement des jeunes en matière de mobilité. L'administration a

chiffré le montant de ce coût de pouce à 287 000 francs, financé par le Fonds communal pour le développement durable. Nous vous invitons à soutenir cet amendement conforme au plan climat tout autant qu'à la volonté qu'a déjà exprimé ce Conseil en 2020.

Amendement n° 15-B EàG-PS-Verts

Création d'une subvention unique, bon de CHF 300.- valable deux ans à l'achat d'un vélo mécanique pour les jeunes de 14 ans (premier achat vélo taille adultes), financé par prélèvement sur le FDD.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	366	7'106'000	287'000	7'393'000
27	SG-LEA	439	-719000	-287000	-1'006'000

Total de charges supplémentaires : 287'000 CHF

Total de revenus supplémentaires : 287'000 CHF

Augmentation du déficit : 0 CHF

Le président : – J'ouvre la discussion sur cet amendement-là, pas pour le dépôt de nouveaux amendements.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Donc avec nos collègues d'Ensemble à Gauche et avec les Verts, on propose donc d'augmenter cette subvention qui avait été votée par le Conseil communal à une hauteur de 287 000 francs, comme l'a expliqué ma préopinante. Il nous apparaît effectivement que ce coût de pouce, pour reprendre ces termes, c'est un coût de pouce nécessaire pour les transports musculaires des jeunes. C'est indispensable à l'heure où presque 20% des jeunes de 14 ans sont en surpoids, à un âge aussi où le scooter vend du rêve. Augmenter cette subvention nous apparaît donc comme nécessaire, malin, malin à la fois sur un plan de la mobilité, des enjeux de santé et puis supportable aussi sur un plan financier. Nous vous recommandons donc de soutenir cet amendement.

Le Conseil, par 65 oui, 25 non et 0 abstention, accepte l'amendement de Mme Crausaz Mottier.

Le président : – Et nous continuons le débat sur le point 50, service de l'inclusion et des actions sociales de proximité. J'attends les autres amendements.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Cet amendement est directement lié à proposer un accueil de jours en journée aux personnes qui ne disposent pas de logement et qui du coup déjà la nuit cherchent à se loger dans les hébergements d'urgence de la ville de Lausanne et qui la journée attendent ou cherchent des lieux où passer du temps. La nécessité de développer le dispositif solidaire envers les personnes les plus précaires à Lausanne a été peu à peu entendue et saluons les efforts d'augmentation budgétaire y relative. Toutefois, bien sûr, nous ne leurrons pas ici ce soir, que des solutions manquent encore cruellement pour bon nombre de personnes. Pire, la fermeture du Répit datant d'avril 2023 a laissé un vide important à Lausanne qui n'est pas encore comblé par les propositions municipales, notamment l'arbis PC qui a ouvert au début du mois de novembre a permis d'absorber uniquement la moitié des besoins auxquels le Répit répondait du mieux possible dans les conditions difficiles qu'ils voyaient.

De plus, avec la fermeture du Répit, il y a un autre point important qui a fermé Lausanne, c'est-à-dire la philosophie de l'inconditionnalité d'accès, puisque le Répit la proposait, et que maintenant les hébergements d'urgence qui vont reprendre ces lits vides vont être soumis aux mêmes règles d'attribution que les autres lieux d'hébergement d'urgence, notamment le bureau des réservations qui applique une hiérarchisation des besoins avec trois catégories. Et quand on est dans la catégorie 3, on voit la chance d'accéder à un lit fortement réduite. On rappellera aussi qu'ouvrir un abri PC, proposer aux personnes de dormir sous terre sans fenêtre, ce n'est pas acceptable et ça ne peut être une possibilité ou constituer une solution qu'à court terme et en extrême urgence, qu'on pourrait concilier à la Ville pour cet hiver, mais que nous espérons vraiment que la municipalité est consciente de cette humanité nécessaire à mettre dans les lieux qu'on ouvre et qu'on propose, et qu'elle mettra tout en œuvre pour rapidement trouver un nouveau lieu plus décent dès 2024. Donc l'autre lieu promis par la Ville n'a pas pu encore ouvrir et on espère avoir des informations, peut-être même ce soir, sur une date d'ouverture pour 2024.

Revenons à nos moutons, j'ai parlé de l'accueil de jour, donc ces fermetures et ces difficultés que le dispositif Bas Seuil a rencontré en 2023, ça a été complété par une autre fermeture, un autre partenaire qui a dû réduire ses prestations faute de financement, l'association du Sleep IN, qui a été contrainte de cesser les accueils en journée les dimanches et lundis qu'elle proposait, faute de financement pérenne. Donc ce partenaire de longue date, qui est financé majoritairement par les collectivités publiques, a maintes fois alerté sur le fait que les personnes sans abri n'ont pas non plus de solution pour rester en journée la plupart du temps. Le froid, mais aussi le harcèlement policier, la violence les attend de jour comme de nuit dans la rue. Et deux jours par semaine, avec un accompagnement social, c'était une manière pour ces personnes de respirer, de relâcher un tout petit peu la tension qui les habite au quotidien, et de voir un tout petit peu plus loin que juste « où est-ce que je vais être dans l'heure qui suit », c'était déjà quelque chose de nécessaire qui leur a été retiré.

De plus, pour les professionnels de terrain, c'est un moyen d'amorcer un travail de soutien personnalisé, qu'il est difficile de faire les nuits où les personnes arrivent en masse et ont besoin d'un lit pour se reposer. Donc ce travail personnalisé, ce soutien pour améliorer les situations dans lesquelles se trouve le public, c'est absolument nécessaire pour le sens du travail social, mais également pour la cohésion sociale dans son ensemble. Et c'est pour ça qu'on demande à la Ville d'allouer 74 500 francs, afin que l'ouverture par l'équipe du Sleep in, deux journées par semaine, soit à nouveau possible. Je vais me permettre une petite digression, j'entends déjà les arguments qui iraient vers un autre espace d'accueil de jour. Si on soutient que la Ville a tout intérêt à soutenir une telle association, c'est qu'elle est active dans les endroits où la municipalité n'a pas pied, qu'elle connaît très bien le terrain et qu'elle fait un travail de qualité, qu'il est maintenant nécessaire encore une fois de soutenir. Et ça n'empêcherait aucunement de soutenir d'autres associations ou d'autres lieux sur lesquels la municipalité a une prise plus directe. Mais voilà, on soutient vraiment le travail qui est fait par cette association, qui travaille de manière horizontale

Amendement n° 13 EàG

Financer l'accueil de jour au Sleep in

La chaîne du bonheur finançait l'accueil de jour au Sleep in jusqu'en 2023. Cet amendement vise à ce que Lausanne finance cette prestation en 2024

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	12'176'400	74'500	12'250'900

Total de charges supplémentaires : 74'500 CHF

Le président : – Alors en effet, on a un autre amendement concernant l'accueil de jour. Vous avez anticipé le débat, c'est un débat qui est très proche. Ça concerne l'accueil de jour à l'Espace. Alors je ne vais pas opposer les amendements naturellement, ça j'ai bien compris, et ce n'est pas mon intention. Par contre, je crois que votre intervention prouve qu'il y a une synergie à faire et à traiter les deux ensemble. Je passe ainsi la parole à Monsieur Ilias Panchard, peut-être pour déposer le deuxième amendement et puis qu'on ouvre le débat sur les deux.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – En effet, merci à notre collègue Zecca et à Ensemble à Gauche pour le dépôt de cet amendement. Pour tout dire, sans le dépôt de leur amendement, je crois que je peux le dire au nom du groupe des Verts et du groupe socialiste, je ne suis pas sûr que cet amendement-là existerait, donc je pense qu'il faut aussi évidemment les remercier pour ce dépôt. Je crois que la sensibilité à l'accueil de nuit et de jour, d'ailleurs, dans le domaine de l'hébergement d'urgence, n'est pas nouvelle chez nous. Aussi dans le cadre du Sleep in, il y a quelques années, j'avais fait partie des personnes qui avaient demandé à l'ancien municipal en charge de compenser la perte de budget pour une ouverture le dimanche, chose qui avait été refusée par la municipalité de Lausanne. Donc je pense que le besoin est clairement là. Après, on est un peu dans un contexte maintenant assez compliqué dans le domaine, je crois que ça a été dit, on a même le retour des abris PC, contre lequel d'ailleurs avec des collègues d'Ensemble à Gauche, on s'était beaucoup engagé pendant assez longtemps, une certaine difficulté, beaucoup de nouveaux lieux. Enfin voilà, on est dans une période assez complexe, dont on rediscutera assez vite dans le cadre d'un rapport-préavis en réponse aux questions à notre collègue Benvenuti. Donc de notre point de vue, le plus simple, le

mieux en ce moment, c'est plutôt cet amendement de 70 000 francs, on va dire centré sur les tâches de la ville, dans le cadre de l'espace qui a été déposé où l'idée, voilà, c'est vraiment de centrer sur l'étage de la ville pour pouvoir les coordonner au sein des prestations de la ville de Lausanne, histoire d'avoir aussi une utilisation et une ouverture le plus vite possible parce que je crois que c'est des besoins qui sont plus que nécessaires et on pourra se retrouver assez vite peut-être sur d'autres questions, notamment la question du plan grand froid, la question du retour des abris PC, je l'ai dit et je pense qu'il y a encore pas mal de convergences à trouver. Donc il y aura un vote assez disparate et divisé sur l'amendement d'Ensemble à Gauche et un soutien assez clair à l'amendement Verts-PS.

Amendement n° 13b Verts-PS

Renforcer l'accueil de jour à l'Espace

L'amendement vise à renforcer les prestations d'accueil en journée en élargissant les heures et jours d'ouverture de l'Espace

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	12'176'400	70'000	12'246'400

Total de charges supplémentaires : 70'000 CHF

Le président : – La discussion porte donc sur l'amendement de Mme Zecca de 74 500 francs pour l'accueil de jour aux Sleep in et sur l'amendement de M. Panchard pour 70 000 francs sur l'accueil de jour à l'Espace.

Mme Carolina Carvalho (Soc.) : – Entre 2020 et 2022, et grâce au financement des 150 000 francs pour deux ans de la Chaîne du bonheur, le Sleep in a pu offrir un accueil de jour tous les dimanches et les lundis, en matinée et en début d'après-midi, avec un repas de midi. Ce projet pilote s'est finalement terminé au premier semestre de 2023. Le montant demandé par l'amendement d'Ensemble à Gauche permettrait ainsi l'ouverture de deux jours par semaine, les dimanches et les lundis uniquement, soit les mêmes dispositifs en place jusqu'en 2023. Il ne s'agirait pas d'une offre 7 jours sur 7. Or, un accueil de jour organisé par la Ville de Lausanne existe déjà depuis 2012, comme a cité mon collègue, M. Ilias Panchard. Il s'agit de l'espace à la rue Saint-Martin 12, ouvert toute l'année du lundi au vendredi, y compris pendant les jours fériés et les fêtes de fin d'année, à l'exception des samedis et dimanches. L'Espace offre des conseils à ses usagères et aux âgés, un accompagnement administratif et social, une consigne à bagage, la possibilité d'utiliser les lieux comme une adresse postale, une permanence infirmière tous les mardis matins, un atelier de français niveau débutant et des activités permettant la création d'un lien social. Attenant à l'Espace, comme il a été cité, un bureau de réservation ouvert le lundi, mercredi, vendredi et après-midi permet à toute personne sans abri de réserver un lit dans l'un des hébergements d'urgence de la ville. Il s'agit là des prestations de qualité assurées par le personnel de la Ville de Lausanne lui-même.

Le groupe socialiste estiment plus judicieux d'attribuer davantage des moyens financiers à l'espace de la rue Saint-Martin qu'à une entité tierce, ce qui permettrait à la ville de garder la main sur ses prestations. C'est pourquoi nous refuserons l'amendement d'Ensemble à Gauche et accepterons l'amendement déposé par les Vertes et Verts et nous vous appelons à faire le même.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais réagir rapidement à ce que vient de dire notre collègue Carvalho. J'ai l'impression à faire cette longue liste des prestations qui sont fournies par l'Espace, qu'il s'agit finalement dans votre argumentation surtout de nommer en creux ce que ne ferait pas le Sleep in. Et cette manière qu'il y a dans cette discussion et dans l'organisation de la discussion, l'opposition de ces deux amendements, finalement d'opposer deux structures comme si en fait on avait le choix d'octroyer ces 70.000 francs à l'une ou à l'autre de ces structures, je trouve ce débat vraiment regrettable. Et là pour le coup je le regrette pour tous ceux qui y contribuent. Tous ces espaces et toutes ces structures ont besoin de moyens supplémentaires, c'est un fait et allouer ces 70.000 francs à l'espace n'enlèvera en rien la pertinence et la nécessité d'un accueil de jour au Sleep in qui se verra bien fortement rempli de personnes dans une très extrême précarité qui ont ces besoins et qui seront encore largement insatisfaits même à l'issue de ces deux bien modestes amendements.

Donc je trouve vraiment regrettable que les groupes socialistes et verts s'associent certes pour allouer un moyen supplémentaire à l'espace et c'est toujours bienvenu, mais comme un moyen finalement de refuser d'allouer une somme équivalente au Sleep in. Pour notre part, nous souhaitons pouvoir voter

positivement sur les deux amendements, donc j'espère qu'ils ne seront pas opposés, mais qu'on pourra avoir un vote final si c'est bien le cas, car d'ans tout ce que vous dites, des groupes socialistes et verts, aucun argument valable pour ne pas allouer 74 000 francs au Sleep in. Nous, on va vous soutenir sur votre amendement, j'aimerais bien savoir pourquoi vous ne soutiendriez pas ces moyens supplémentaires au Sleep in.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Peut-être de dire qu'actuellement, la municipalité, la Ville de Lausanne confie l'accueil de jour à l'Étape de Saint-Martin, donc à l'équipe de la ville de Lausanne qui agit dans cet accueil, qui, je tiens à le dire, est inconditionnel à l'Espace, donc accueille tout le monde du lundi au vendredi sans condition, avec, comme ça a été dit, un accompagnement en accueil. La volonté de la municipalité est de développer ce type d'accueil aussi dans les suivis individualisés. On va vous envoyer la réponse effectivement au postulat concernant les hébergements d'urgence, qui permet de présenter la stratégie de la Ville de Lausanne en la matière. Donc là, on pourra répondre plus précisément aux questions que vous avez posées ce soir. J'ai déjà eu l'occasion de le dire concernant les abris PC, que ce n'est pas du tout une solution qui nous convient, ce n'est pas un but en soi, c'est plutôt un principe de réalité. Je pense qu'on doit aussi dire qu'en une semaine, on a 50 nouvelles personnes qui sont venues à Lausanne, qu'on n'a jamais vues dans les dispositifs d'hébergement d'urgence, donc je tiens aussi à redire qu'on n'est pas dans une situation où on pourra vous dire oui, on répond aux besoins et c'est top on a assez de place pour chaque personne qui vient à Lausanne pour avoir un lit. Ça, on doit l'assumer et ça ne sera pas simple. Par contre, on veut renforcer les dispositifs bas seuil pour soutenir le plus possible les personnes, pour les mises à l'abri dans des situations, c'est vrai, humanitaires, mais aussi pour permettre aux personnes de sortir de l'urgence.

Donc dans l'accueil de jour, effectivement, c'est la mission qu'on confie à l'Espace et je tiens aussi dire que ce n'est pas parce que c'est du personnel de la Ville et que c'est à l'Espace qu'ils sont moins proches du terrain, moins proches des réalités et qu'ils connaissent moins les difficultés. Voilà, donc les partenaires font ce travail-là, l'Espace et le personnel de la Ville aussi et c'est à ça qu'on s'engage et qu'on va continuer à faire.

Le Conseil, par 19 oui, 70 non et 0 abstention, refuse l'amendement de Mme Manon Zecca.

Le Conseil, par 62 oui, 26 non et 2 abstentions, adopte l'amendement de M. Ilias Panchard.

Le président : – Je continue sur le point 50 pour les autres amendements.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors effectivement, il y a une longue liste d'amendements qui se rapportent à cette ligne budgétaire. Ce n'est pas pour rien, puisque c'est un nouveau service qui a été créé dans la direction de Mme Moeschler. C'est un service qui a le mérite de cumuler nombre de prestations que délivre spécifiquement la Ville de Lausanne et c'est la raison pour laquelle il est particulièrement logique et adéquat d'ailleurs que ce conseil se concentre vers cette unité qui concerne vraiment des prestations qui est délivrée par la Ville de Lausanne de son plein gré.

Cet amendement que nous nous proposons concerne le collectif Jean Dutoit, que vous connaissez peut-être. Nous proposons ici d'amender le budget du service à la ligne 365 pour accorder un montant de 50 000 francs à ce collectif, donc c'est une subvention. La raison pour laquelle nous faisons cela, c'est que plusieurs choses ont été dites dans le débat qui vient d'avoir lieu à l'instant sur l'accueil de jour, il se trouve que par rapport à 2022, on doit saluer les efforts de la Ville concernant les hébergements d'urgence. Il y a eu un développement de l'offre, il y a eu une tentative de pérenniser des places qui étaient autrefois disponibles uniquement pendant la période hivernale. Mais il faut se rappeler, mesdames et messieurs, que l'année dernière, entre décembre et avril, le dispositif d'hébergement d'urgence a signifié 878 refus à des personnes qui cherchaient un abri pour la nuit. C'est dix fois plus que ce qu'il y avait eu à la même période l'année précédente et personne ne sait si aujourd'hui, le passage à 290 lits théoriques qu'a annoncé la Ville de Lausanne pour cet hiver 23-24, si ce passage-là, cette augmentation des capacités suffira à ne pas refuser systématiquement chaque jour des abris, des accès pour la nuit à des personnes cherchant refuge.

C'est dans ce contexte-là qu'on doit absolument saluer le rôle de collectif, et en particulier pour ce qui est de cet amendement le collectif Jean Dutoit. Pour rappel, c'est un collectif qui est constitué de membres issus de la migration et aussi de personnes suisses, qui oeuvrent autour de cette notion de droit au logement pour des personnes précarisées, pour des personnes vulnérables sans solution de logement. Ça fait depuis 2015 que ce collectif existe. Il a permis d'héberger plusieurs centaines de

personnes en offrant à chaque fois un accueil inconditionnel. Aujourd'hui, c'est environ 70 personnes qui sont logées sur le sol lausannois grâce à ce collectif. Ses buts à ce collectif sont transparents et simples, c'est combattre, en su d'offrir le logement, c'est de combattre les discriminations et les abus dont les personnes précaires sont victimes et dont elles sont trop souvent la cible, en lien notamment avec le racisme institutionnel, et de construire des alternatives viables en collectif. Donc ça répond à des impératifs absolument actuels en termes d'hébergement d'urgence et ça répond aussi à des questionnements plus larges autour des problématiques qui entourent la précarité.

Si on y réfléchit, c'est ce que fait le collectif Jean Dutoit, ça complète l'offre publique, ça complète l'offre que met la Ville de Lausanne à disposition, mais ça le fait à un coût qui est bien inférieur, puisque pour l'instant, les 70 places environ qu'offre le collectif Jean Dutoit ne coûtent strictement rien à la Ville de Lausanne et viennent délester le dispositif que la ville renforce, ce qui est souhaitable, mais ce renforcement à un coût qui est assumé par la collectivité. Et c'est la raison, c'est la rationalité derrière cet amendement qui propose de dire qu'il faut aider ce collectif pour cette prestation qu'il rend pour la Ville de Lausanne, pour les personnes précarisées qui séjournent en son sein. 50 000 francs, ce n'est pas grand-chose pour nous, c'est beaucoup pour eux, et je vous propose de soutenir cet amendement.

Amendement n° 14 EàG

Subvention à Jean Dutoit

Accorder une subvention du SISF de 50'000 CHF /an au collectif Jean Dutoit.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISF	365	12'176'400	50'000	12'226'400

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

M. Valentin Christe (UDC) : – Notre collègue Dupuis a tressé une couronne de laurier au collectif Jean Dutoit et aux nombreux mérites qui sont les siens. Peut-être qu'il faut compléter aussi la biographie de ce collectif, si j'en crois Monsieur Dupuis, donc ce collectif serait né en 2015. Il se trouve qu'à peine trois ans après sa création, en 2018, la police cantonale notamment faisait une descente dans une halle d'une ancienne société de vêtements au Mont-sur-Lausanne, dans laquelle était hébergé un certain nombre de gens par le collectif Jean Dutoit, dont il est précisé au passage que cette infrastructure était occupée de manière illégale et sauvage par le collectif en question, ce qui en dit long d'ailleurs sur sa manière de fonctionner. Quoi qu'il en soit, lors de cette descente, la police n'avait saisi rien moins que 2,5 kilos de cocaïne et puis de l'argent en liquide et ce genre de choses, donc il est bien évidemment hors de question d'ajouter un seul centime de soutien à une association ou à une structure de ce type-là. Ce serait quand même, c'est le moins qu'on puisse dire, se tirer une balle dans le pied en tant que collectivité publique de soutenir publiquement et financièrement avec l'argent du contribuable des structures telles que celle-ci.

Et puis quant à nous dire que ce collectif, à l'heure actuelle, ne coûte rien, alors je pense que vous êtes au clair, Monsieur Dupuis, comme moi, sur les coûts engendrés par les interventions de police, mais je pense qu'une raide de police avec 180 agents, ça ne coûte pas rien, sans compter évidemment toutes les autres conséquences délétères que vous connaissez aussi bien que moi du trafic de stupéfiants dans la région lausannoise et au-delà. Donc il va de soi que je vous invite à refuser cet amendement, c'est en tout cas ce que l'UDC va faire.

M. Louis Dana (Soc.) : – Alors pour reprendre les termes employés par notre collègue Conscience en introduction de débat, je vous dirai la chose suivante. On peut effectivement ne jamais s'enorgueillir de ce que fait la Ville en matière d'hébergement d'urgence. Pour revenir sur Jean Dutoit, je ne dis pas que ce collectif n'a aucune utilité, bien au contraire, mais je vous répondrai la même chose que je vous ai répondu l'année passée, monsieur Dupuis. Effectivement, ce collectif a pu soulager évidemment des personnes, évidemment des institutions, mais comme l'année passée, je vous dirai deux choses. Tout d'abord, la municipalité, et partant notre Conseil, ne peut soutenir un collectif qui réside dans des locaux qui ne répondent pas aux normes de sécurité. L'hébergement d'urgence se doit d'être professionnalisé par le biais de l'accueil bas seuil de la Ville de Lausanne. Et encore trois petites choses, effectivement on peut s'enorgueillir de trois choses à mon avis en ville de Lausanne, on peut s'enorgueillir d'avoir un des accueils les plus bas seuils de Suisse, il faut quand même souvent le rappeler dans ce conseil. On peut aussi reconnaître le fait que la Ville de Lausanne est une des

villes de Suisse qui dispose du plus de places d'hébergement d'urgence et puis on peut aussi relever, comme je l'avais fait l'année passée, que les communes de l'agglomération lausannoise ne font pas forcément énormément pour rester courtois. C'est les raisons pour lesquelles cet amendement sera majoritairement refusé par le groupe socialiste.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors je vais commencer par répondre à Monsieur Dana. Monsieur Dana, vous auriez pu actualiser votre discours depuis l'année dernière parce qu'entre temps il y a quand même deux trois petits détails qui ont changé qui font que votre discours me fait sourire en tout cas, mais me fait sourire jaune. Premièrement, je pense que concernant les conditions d'hébergement par le collectif Jean Dutoit, je pense qu'avant de venir le critiquer ce soir, il faudrait peut-être regarder une nouvelle fois ce que vous propose la Ville de Lausanne, notamment vis-à-vis du fait que les nouveaux espaces seront créés dans des abris de la protection civile. Et là ce soir, vous vous engagez un peu vite en venant nous dire que les conditions de Jean Dutoit seraient par comparaison insalubres. Ça, c'est la première chose. Et pour la deuxième, vous nous dites que l'autre argument finalement qui défend votre revue de cet amendement, c'est de dire que les communes autour de Lausanne doivent prendre leurs responsabilités. Alors cet argument aurait été valide si le collectif n'était établi à Lausanne, mais il se trouve que l'endroit où il réside est bien Lausanne et que c'est bien à Lausanne qu'est délivrée cette prestation et c'est bien les autorités lausannoises qui profitent par extension du travail du collectif qui justement prend à sa charge des personnes qui devraient être en fait prises en charge par le dispositif de la ville qui est lui-même débordé d'année en année. Et ça vous le savez j'espère, M. Dana.

Quant propos de M. Christ, alors M. Christ vous êtes le roi de la généralisation abusive, ce n'est pas très étonnant finalement, ça vous correspond tout à fait bien. Les faits que vous énoncez ont été dénoncés eux-mêmes par le collectif, il s'agissait selon les dires du collectif, vous pouvez reconsulter la presse de l'époque, d'une personne isolée, le collectif a adopté une charte par rapport au problème de drogue et en fait ce soir vous accusez tout un collectif pour les actions d'une personne qui a été appréhendée par la police, c'est un peu comme si ce soir je disais « puisqu'un UDC frappe sa femme, tous les UDC sont violents, elle devrait être enfermée ». Vous comprenez bien que ce sont des propos abusifs et j'espère que vous regrettez vos propos parce qu'ils sont inadmissibles, de telles généralisations à tendance légèrement raciste, j'espère que ce n'est pas ce que vous vouliez faire, mais c'est comme ça qu'on pourrait interpréter vos propos M. Christ, de telles généralisations sont absolument regrettables et je vous invite à soutenir cet amendement pour faire amende honorable.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Sincèrement M. le Président, mesdames et messieurs, c'est assez triste d'en arriver à un dérapage pareil dans un débat qui au fond porte sur un budget et sur un amendement qui sur le fond finalement vise à améliorer selon ce que j'entends dire de la part d'Ensemble à Gauche, le bien commun. Or dans le discours que l'on entend ce soir, c'est le discours complètement inverse, à savoir que si l'on ne soutient pas la position d'Ensemble à Gauche, nous sommes soit des personnes violentes, soit des personnes racistes, soit des personnes qui ne savent pas respecter la loi. Ce que Valentin Christ a dit ce soir, c'est simplement que ce collectif a posé des problèmes par le passé et je pense que ces problèmes-là ont été attestés par la presse, ont été attestés par les agissements, c'est très bien si des chartes sont adoptées, toujours est-il qu'aujourd'hui le groupe PLR vous propose également de rejeter cet amendement pour les motifs qui ont été exposés par Valentin Christ et le groupe UDC et demande également le vote nominal sur cet objet.

Le président : – Est-ce que 5 personnes soutiennent la demande de vote nominal ? Si c'est le cas, nous voterons votre nominal.

M. Valentin Christe (UDC) : – Effectivement et contrairement à M. Dupuis, je ne vois pas l'utilité ici de faire dériver le débat vers des attaques à ad personam. Je suis un peu navré par la teneur qu'il juge utile de donner à ce débat. Je relève quand même que, alors peut-être qu'on peut s'abriter derrière une charte qui finalement est bien souvent un morceau de papier, puisqu'en l'occurrence le collectif Jean Dutoit est là, non pas une personne isolée abritée par ce collectif, mais bien le collectif en tant que tel se place régulièrement en porte à faux avec la loi, notamment lorsque en tant que collectif et pas en tant qu'une hypothétique personne isolée, il occupe des bâtiments de manière illégale. Donc M. Dupuis, je suis un peu navré par le peu d'arguments qui vous restent à disposition à déployer dans ce débat, vous nous avez habitués à mieux. Je pense que vous pouvez faire amende honorable à votre tour et refuser cet amendement que vous avez vous-même déposé ou le retirer d'ailleurs, ce sera la meilleure manière de conclure en beauté cet échange.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Simplement pour et pour un peu nouer la gerbe avec ce troisième amendement sur les questions d'accueil d'urgence et notamment d'ouverture de places supplémentaires de jour ou de nuit ou de financer ce que fait déjà l'accueil de Jean Dutoit, quand même, et le plus calmement possible, j'aimerais vraiment souligner pour moi l'ignominie dans laquelle on se trouve à refuser d'allouer des moyens tellement dérisoires par rapport au budget lausannois pour satisfaire un besoin tellement essentiel, tellement vital, j'allais dire de survie pour des dizaines de personnes chaque année à Lausanne. Ce choix, il est politique. Bien sûr que ça demande des prospections logistiques, trouver de nouveaux bâtiments, etc. Mais si depuis plusieurs années, nous mettions les centaines de milliers de francs, juste quelques centaines de milliers de francs nécessaires, nous pourrions avoir obtenu l'objectif de zéro personne contrainte de dormir à la rue le soir. Vous savez toutes et tous, chers collègues dans cette salle, vous le savez très bien, que cet objectif est atteignable politiquement et si ce n'est pas cette année, c'est au moins la prochaine. Et vous ne pouvez que constater avec nous que cet objectif n'est pas poursuivi par la municipalité et qu'avec les votes que vous faites, chers collègues socialistes et chers collègues vertes et verts, vous ne soutenez pas une politique qui veut aller vers ce zéro personne à la rue.

Alors on peut avoir des divergences sur les priorités, vous pouvez juger irréalistes certaines de nos propositions. Tout à l'heure, je vais participer à défendre des amendements sur l'accueil de jour et je ne serai pas d'accord avec vos contre-arguments, mais je pourrais les respecter. Là, je trouve foncièrement inacceptable que vous vous retranchiez derrière des arguments qui vous poussent à ne pas soutenir telle structure, d'abord le Sleep in, puis maintenant Jean Dutoit, mais surtout que vous refusiez vous-même de mettre en place une politique qui permette de financer ce zéro-personne à la rue. De postulats en amendements budgétaires et en interpellations urgentes, nous sommes passés par toutes les voies pour vous faire avancer sur ces questions et c'est l'immobilisme qui règne. C'est vraiment impossible qu'aujourd'hui à Lausanne, on puisse se satisfaire de cette situation. Donc après les grands discours introductifs sur Lausanne, la ville la plus à gauche de Suisse, j'espère qu'il sera entendu ce soir et que ceux qui nous écoutent relayeront le fait que la majorité de ce plénum s'apprête à refuser les moyens supplémentaires pour garantir le zéro-personne à la rue.

Le Conseil, par 22 oui, 63 non et 7 abstentions, refuse l'amendement de M. Johann Dupuis.

(SeatID)	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote
111		Aubert Eliane			Non[-]
65		Audergon Marlyse			Non[-]
63		Beaud Valery			Non[-]
61		Beausire Ballif Karine			Non[-]
83		Beguïn Jean-Marc			Non[-]
80		Benvenuti Romane			Oui[+]
102		Berard Marlène			Non[-]
5		Berguerand Anne			Non[-]
22		Bettens Eric			Non[-]
		Blanc Pauline			
		Bonillo Isabelle			
		Carrel Matthieu			
37		Carvalho Carolina			Non[-]
82		Cavalli Virginie			Non[-]
32		Celik Derya			Oui[+]
16		Chatton Angélique			Non[-]
90		Christe Valentin			Non[-]
107		Cid Xavier			Non[-]
		Compagny Xavier			
53		Conscience Pierre			Oui[+]
6		Crausaz Mottier Magali			Oui[+]
109		Crole-Rees Anna			Non[-]
15		d'Acremont Valérie			Oui[+]
14		Dakkus Sima			Abst[0]
34		Dana Louis			Non[-]
84		De Benoit Alice			Non[-]
44		De Dea Sarah			Oui[+]
3		De Vargas Samuel			Non[-]
97		Delacretaz Matthieu			Non[-]
39		Depallens Sarah			Oui[+]
60		Devalonne Dinbali			Oui[+]
		Caroline			
72		Di Giulio Nicola			Non[-]
92		Dumoulin Coralie			Non[-]
54		Dupuis Johann			Oui[+]
66		Fahmy Olivia			Non[-]
79		Gafner Oleg			Non[-]
29		Gaillard Benoit			Non[-]
96		Gendre Jean-Pascal			Non[-]
81		Gerber Alexandra			Non[-]
		Germond Florence			
75		Girardet Alice			Non[-]
28		Goumaz Christine			Non[-]

35	Graff Séverine	Non[-]
	Hildebrand Pierre-Antoine	
20	Ho Ngoc Huy	Non[-]
98	Hurni Nicolas	Non[-]
	Indergmühle Elouan	
47	Jaffar Mountazar	Oui[+]
	Junod Grégoire	
38	Kamenica Musa	Abst[0]
105	Kanthia Paulraj	Non[-]
56	Khemissa Nawel	Oui[+]
64	Kilani Feryel	Non[-]
108	Klunge Henri	Non[-]
48	Kulmiye Yusuf	Oui[+]
68	Kyriakopoulos Virginie	Abst[0]
74	Lavanchy Josée Christine	Non[-]
31	Lavanderos Astrid	Oui[+]
	Litzistorf Natacha	
103	Maillard Mathilde	Non[-]
106	Marmy Olivier	Non[-]
42	Martin Pedro	Non[-]
71	Masson Jean-Luc	Non[-]
95	Maurer Marisa	Non[-]
50	Meinherz Franziska	Oui[+]
27	Mieli Gaëlle	Non[-]
	Moeschler Emilie	
17	Morand Prisca	Non[-]
91	Mori Patrizia Deborah	Non[-]
19	Morin Ariane	Non[-]
88	Moscheni Fabrice	Non[-]
59	Münger Andrea	Abst[0]
36	Neumann Sarah	Non[-]
57	Païn Johan	Oui[+]
78	Panchard Ilias	Non[-]
85	Paquier Mathias	Non[-]
26	Pascuas Zabala Esperanza	Non[-]
	Payot David	
101	Pernet Jacques	Non[-]

45	Petoud Audrey	Oui[+]
62	Philippoz Roland	Non[-]
100	Piguet Antoine	Non[-]
99	Piron Françoise	Non[-]
58	Raboud Agathe	Oui[+]
41	Racine Joëlle	Non[-]
40	Reymond Onäi	Abst{0}
24	Richard-de Paolis Paola	Non[-]
67	Roch Katrine	Non[-]
23	Salzmann Yvan	Non[-]
69	Sangra Marie-Thérèse	Abst{0}
94	Saugy Anouck	Non[-]
87	Schaffer Clara	Non[-]
93	Seiler Jean-Claude	Non[-]
30	Teuscher Joël	Non[-]
43	Thambipillai Namasivayam	Oui[+]
18	Thorens Olivier	Non[-]
55	Timofte Anais	Oui[+]
76	Von Braun Constance	Oui[+]
77	Vouga Maurane	Abst{0}
86	Vouillamoz Vincent	Non[-]
110	Wild Diane	Non[-]
46	Yemane Samson	Oui[+]
51	Zecca Manon	Oui[+]

Le président : – Je vais faire un vote de présence parce qu'on a toujours le même problème. Je peux directement passer la parole à madame Nawel Khemissa, nous sommes toujours sur la rubrique 50, services d'inclusion et des actions sociales et de proximité.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – J'arrive avec un amendement sur le point 365. On reste dans les questions de bas seuil, c'est un peu difficile pour moi de prendre la parole maintenant parce que j'ai été super touchée par les échanges qui viennent de se passer et aussi la violence que j'ai ressentie et les attaques personnelles que je trouvais assez moches. Donc l'amendement en question concerne le montant qui est alloué à la fondation Mère Sofia pour la prestation de la soupe populaire. Actuellement, on a un budget qui a loué pour uniquement la prestation de la soupe, un budget de 834 000 francs. Le groupe Ensemble à Gauche demande un amendement à ce budget pour un montant pérenne de 180 000 francs supplémentaires. Avant de vous expliquer la raison de ce montant, je vais vous planter le décor pour ceux qui peut-être connaissent peu la soupe populaire ou

faire un rappel pour tout le monde.

La soupe populaire, ce sont des repas chauds servis chaque jour aux personnes les plus précaires depuis 1992, créés par la première travailleuse sociale aux hors murs de la ville de Lausanne, la petite mère, Mère Sofia, qui restera à jamais dans les cœurs de chacun et chacune qui l'ont côtoyé ici. En 2023, la soupe populaire, c'est 250 repas et services chaque soir, donc 250 personnes qui viennent manger chaque soir. Depuis 2020, la soupe propose également des services de midi, 3 fois par semaine à midi, les lundis, les mercredis et les dimanches. Comme je vous l'ai dit, les repas du soir représentent 250 personnes qui viennent manger chaque soir, ceux de midi, donc seulement 2 fois dans la semaine, représentent 150 personnes qui viennent se nourrir à midi et 190 personnes pour l'accueil du dimanche. Forcément, on comprend tous pourquoi il y a plus de monde qui vient manger le dimanche, il y a sûrement beaucoup de gens qui sont en train de faire du dimanche en famille.

Depuis plusieurs années, la Fondation Mère Sofia observe une augmentation régulière de la fréquentation de sa soupe populaire, on a une augmentation chiffrée à environ 10% par an. Aujourd'hui, le coût de la soupe pop, ça représente 150 000 francs par accueil du soir et 60 000 francs par accueil de midi. Ces déficits-là sont actuellement couverts par des dons. Notre demande est de pouvoir soutenir la Fondation Mère Sofia dans le fait de continuer à offrir des plats chauds midi et soir parce que je pense que les gens ont souvent besoin de manger plus qu'une fois par jour. Le montant qui serait nécessaire à la réalisation de son besoin, donc des repas midi et soir, 7 jours sur 7, ce serait 440 000 francs pour la soupe. La raison pour laquelle nous proposons initialement ce montant, c'était celui-là. Or, après discussion avec nos partenaires, nous vous proposons un amendement à 180 000 francs, un montant qui semble plus pertinent pour différentes raisons.

150 000 francs couvrirait en fait totalement le déficit de la soupe d'un soir de la semaine, ce qui permettrait du coup de libérer en fait ce budget et ce déficit pour libérer des dons et surtout des forces vives en faveur d'autres projets qui pourraient être mis en place par la Fondation et qui sont actuellement reconnus comme nécessaires dans le cadre de l'augmentation globale de la précarité. Car, la précarité augmente sans cesse, on vient d'en parler dans tous les sens. On a aussi beaucoup parlé de l'inflation, aujourd'hui on la vit aussi tous avec beaucoup de joie, je pense, depuis des mois. Cette inflation amène de plus en plus de familles et de personnes et de travailleurs et de travailleuses à bas revenus à se rendre à la soupe populaire le soir. Couplée à cette augmentation reconnue des besoins liés à la précarité, on note également une diminution assez conséquente des ressources qui étaient fournies jusqu'alors par des collectifs bénévoles ou des associations partenaires comme la Maraude Lausanne ou les Amis de la rue qui sont des collectifs ou assos qui ont été contraints de diminuer ou de cesser leurs activités.

En résumé, avec cet amendement de 180 000 francs que nous vous demandons, la Fonda pourrait libérer les fonds de 150 000 francs d'un soir de soupe, avec cet argent couvrir un à deux repas de midi supplémentaires dans la semaine. Puis avec les 30 000 francs qui resteraient, la Fonda pourrait encore assurer la distribution de biens de première nécessité qui sont par exemple plus fournis par un collectif qui s'appelait Armoires à couverture qui jusqu'à l'année dernière était le fournisseur principal du type de biens tels que sac de couchage, couvertures, écharpes, bonnets, gants, chaussettes. Voilà, on est le 5 décembre, tout le monde a senti la neige arriver ces jours, il y a des besoins en matériel, il y a des besoins en nourriture. Je vous remercie d'accepter cette résolution.

Amendement n° 15 EàG

Augmentation de la subvention à la Soupe populaire

Renforcer l'action de cette prestation d'urgence et soulager le personnel qui effectue cette mission.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	12'176'400	180'000	12'356'400

Total de charges supplémentaires : 180'000 CHF

Mme Joëlle Racine (Soc.) : – Ma préopinante l'a dit à l'instant, la Fondation Mère Sofia remplit une mission essentielle, offrir un repas à la population chaque midi, mais aussi le soir, sans condition d'accès ni de réinscription. La soupe populaire constitue aussi en fait un premier accès, une porte d'entrée au réseau des aides sociales pour celles et ceux qui en ont besoin. Aujourd'hui cette mission est financée que partiellement par la collectivité, elle dépend aussi de dons spéciaux et de dons privés,

or la crise économique a un double effet négatif. La précarité est en augmentation et les dons privés sont de plus en plus difficiles à récolter pour nombre d'associations et fondations. Pour le groupe socialiste il paraît important de marquer notre soutien à une fondation qui est en première ligne de la précarité et qui est pour la Ville de longue date un partenaire solide et fiable, au bénéfice d'une solide expérience au service des plus fragiles et qui répond à une prestation aussi publique de la ville. Nous vous invitons donc à soutenir l'augmentation de la subvention à la soupe populaire afin de permettre à la fondation d'assurer la continuité de cette prestation, voire de l'élargir selon les besoins.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Comme exprimé précédemment par mes deux préopinantes, la soupe populaire joue un rôle vital dans le soutien à des populations les plus précaires. Malheureusement, celle-ci continue à augmenter, c'est pourquoi les Vertes et les Jeunes Verts sont évidemment favorables à l'augmentation du nombre de repas servis au sein de celle-ci et ne peuvent qu'encourager la Ville et tous les groupes à augmenter cette aide nécessaire.

Mme Anna Crole-Rees (PLR) : – Je crois que si tout le monde est d'accord que la soupe populaire ainsi que la fondation Mère Sofia sont très importantes, tout le monde la connaît, tout le monde voit aussi les distributions de soupes sur la place Riponne quand elle a lieu là et puis c'est vraiment important. Toutefois, j'aimerais aussi rappeler que ça semble être que le total des charges supplémentaires est 180 000 francs et qu'en fait il n'y a pas tellement d'autres soutiens. Mais j'aimerais quand même rappeler que la soupe populaire dispose déjà d'une subvention de 834 000, donc en ajoutant les 180 000 ça ferait plus d'un million. Ceci est en plus des autres subventions pour la fondation Mère Sofia qui sont l'Echelle colis alimentaires avec 426 000 francs et Macadam job à seuil adapté est de 135 000 francs. Donc on est tout à fait conscient qu'il y a des besoins, toutefois comme monsieur le Syndic ainsi que d'autres municipaux et municipales ont relevé, le groupe PLR s'en tiendra au budget.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Pour souligner effectivement et ça a été dit, la qualité du travail de la fondation Mère Sofia et notamment dans l'accueil de la soupe où les bénéficiaires sont accueillis dans de très bonnes conditions avec toute la bienveillance et l'accompagnement nécessaire. Et c'est vrai que c'est un partenaire de confiance et Madame Anna Crole Rees l'a dit, en 2024 nous avons 834 000 francs de subvention pour la soupe populaire. Nous l'avons augmenté par rapport à la subvention de 2023. Il est vrai que c'est pour les annuités, l'indexation, donc pas pour augmenter les prestations, c'est vrai que tout ce qu'on peut augmenter, on essaie le plus possible de trouver des financements aussi extérieurs et qui soient pérennes pour avoir des prestations qui soient le plus pérennes possible puisqu'effectivement comme ça a été dit, ça répond à un besoin assez cruel vu que la précarité frappe de plus en plus de monde et aussi des personnes qu'on n'avait pas vues comme ces dernières années, on l'a souvent mentionné ici.

Le Conseil, par 61 oui, 24 non et 5 abstentions, adopte l'amendement de Mme Nawel Khemissa.

M. Johan Pain (EàG) : – C'est l'amendement numéro 12 que je présente, c'est pour la gratuité ciblée des transports publics pour protéger le climat. Vous le verrez sur le tableau avec les chiffres en conséquence sur le budget, les amendements financiers. Lausanne veut encourager les modes de déplacement durable en incitant les Lausannoises et Lausannois à un report modal vers la mobilité douce, dont en particulier les transports publics. Au vu des coûts financiers pour de nombreuses familles et personnes pour accéder régulièrement aux transports publics, le groupe Ensemble à Gauche veut cibler la gratuité des transports publics pour protéger le climat. Pour cela, nous proposons la suppression des émoluments 40 francs et 80 francs pris sur les abonnements annuels Mobilis des seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis sur les premières mesures du plan climat et sa stratégie des financements.

Nous demandons cette extension de cette couverture financière aux mêmes conditions pour les bénéficiaires des subsides LAMAL, 36 200 bénéficiaires, afin de les encourager à utiliser les transports publics gratuitement. Je vous invite à soutenir cet amendement.

Amendement n° 16 EàG

La gratuité ciblée des transports publics pour protéger le climat !

Suppression des émoluments (40 CHF et 80 CHF) pris sur les abonnements annuels Mobilis des Seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis sur les premières mesures du plan climat et la stratégie des financements. Plus extension de la couverture selon les mêmes conditions aux bénéficiaires de subsides LaMal (36'200 bénéficiaires).

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	366	7'106'000	24'000'000	31'106'000
50	SISP	431	- 750'000	550'000	- 200'000

Total de charges supplémentaires : 24'000'000 CHF

Total de diminutions des revenus : 550'000 CHF

Augmentation du déficit : 24'550'000 CHF

Mme Audrey Petoud (Soc.) : – Le groupe socialiste est sensible à la question du prix des transports publics et à son poids sur le porte-monnaie des ménages. En effet, il est nécessaire pour des questions sociales et écologiques de rendre les transports publics le plus abordable possible. Dans ce sens, une gratuité ciblée a été mise en place. Dans le préavis concernant le plan climat, une subvention équivalente à une quasi-gratuité est prévue pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI et une subvention à 50% est aussi prévue pour les personnes à la retraite ainsi que les jeunes en formation. Finalement, les 40 francs et les 80 francs d'émoluments, qui ici Ensemble à Gauche veut supprimer, semblent utiles afin de garantir l'utilisation de ces abonnements payés en grande partie par la Ville. Au vu des efforts de la municipalité ces dernières années pour élargir ces subventions et viser une gratuité ciblée, le groupe socialiste refusera cet amendement.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Alors on prend les mêmes et on recommence. On a déjà eu l'occasion de discuter de cet amendement lors de l'exercice budgétaire précédent. Vraisemblablement, seule la droite de cet hémicycle se soucie de voir le budget déficitaire. Pour les émoluments, peut-être rappeler que ce sont des petits montants par rapport à la subvention qui est reçue et qui permettent de couvrir une partie des frais administratifs. Peut-être aussi rappeler que rien n'est gratuit et que ce geste est particulièrement important et qui permet de participer dans une certaine mesure aux coûts tout du moins administratifs de ces abonnements. On a déjà eu l'occasion d'avoir cette discussion avec la municipale Madame Moeschler qui nous avait d'ailleurs bien expliqué pourquoi c'était une mauvaise idée.

Par rapport à l'extension de l'octroi de ces subventions, finalement vous voulez l'offrir gracieusement via les contribuables lausannois à des personnes dont on ne sait absolument pas si elles en ont besoin ou pas. On s'étonne du rapport que vous faites entre l'octroi des subsides d'assurance maladie et les subventions TL. Donc vous l'aurez compris, le groupe PLR s'oppose à la distribution sans fondement des faibles ressources de la Ville.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne vais pas m'étendre longuement sur l'intervention de ma préopinante, je la trouve particulièrement méprisante à l'égard des personnes qui pourraient bénéficier de cette mesure si elle était adoptée. C'est absolument évident, Madame Blanc, que si vous bénéficiez de subsides Lamal, c'est que vous n'avez pas beaucoup de marge de revenus pour assumer toutes vos charges. Et donc ce soutien à la mobilité douce tout en incitant justement au report modal est aussi un soutien financier pour des personnes qui en ont besoin. Donc je ne comprends pas le ton de votre réaction, rien n'empêche de vous opposer à cet amendement d'une autre façon.

Maintenant sur les arguments de fond qui ont été opposés par le Parti socialiste, j'aimerais quand même souligner que vous avez vous-même évoqué les catégories de la population qui actuellement sont au bénéfice de ces avantages, de cette gratuité ou de cette réduction de tarifs. Les bénéficiaires des subsides Lamal, il n'y aurait pas de raison valable pour qu'elles ne puissent pas également en bénéficier. Et maintenant quant aux émoluments surtout. Répondre quand même à cet argument, finalement la critique que fait la municipalité quant au fait que ces émoluments sont nécessaires pour

éviter que des abonnements soient excessivement distribués, bon déjà je trouve discutable cette manière de présenter les choses, elle vient remettre en cause le modèle même de la société anonyme pour organiser la distribution de transports publics, d'un service public. Parce que c'est bien le fait que ce soit une SA qui après fasse payer les prestations à la Ville qui fait que ces émoluments après sont perçus. Un service de type régie n'aurait pas besoin de fonctionner comme ça. Une régie communale ou intercommunale qui organiserait les transports publics lausannois pourrait très bien octroyer cette gratuité aux résidents lausannois sans avoir à préfacturer cette gratuité à la Ville. Mais simplement, et là je rejoins ma collègue Blanc sur le fait qu'en effet rien n'est gratuit, quand on instaure la gratuité c'est qu'on décide de socialiser une prestation. Et la socialiser c'est la répartir parmi toute la population en proportion de son revenu, ça s'appelle l'impôt et pour ma part je souhaiterais qu'il soit plus progressif que ce qu'il est aujourd'hui.

Donc ça vient remettre en cause ce modèle là, mais dans l'attente, et du fait que ce n'est pas la faute d'Ensemble à Gauche que les transports lausannois soient organisés par le biais d'une SA en main de plusieurs communes, ce n'est pas non plus aux habitants et aux habitantes de Lausanne d'en faire les frais. Et contrairement à ce que peuvent penser certains ou certaines dans cet hémicycle, même 40 francs, même 80 francs pour des personnes qui ont très très peu de moyens, comme beaucoup de personnes qui sont à l'AVS ou à l'AI par exemple, et bien ça reste beaucoup à l'échelle d'un budget annuel quand des gens comptent leurs sous à partir du 15 du mois.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Juste deux éléments de rappeler que cette mesure a été introduite en été 2022, donc elle est assez nouvelle. On a effectivement actuellement 13 000 bons qui ont été distribués depuis le début de la mesure, y compris les renouvellements, c'est environ 9 000 personnes, une mesure qui est importante pour favoriser l'accès au transport public et d'une certaine mesure le soutien au pouvoir d'achat. Donc c'est vrai que c'est une nouvelle mesure qu'on doit aussi évaluer sur le long terme. J'aimerais aussi souligner, je crois que ça a été dit aussi, que la Ville de Lausanne doit payer chaque bon qui est sollicité en fait et puis si les bons ne sont finalement pas utilisés, c'est de l'argent qu'on doit sortir, on doit payer. Donc ça veut dire que l'amendement qui est proposé là risque de coûter en fait beaucoup plus cher parce qu'on va payer des bons qui ne vont pas être forcément utilisés, mais qu'on aura financé parce que les monuments garantis que le bon sera sollicité. Voilà donc je vous invite à accepter le budget tel qu'on vous l'a présenté et à refuser cet amendement.

Le Conseil, par 12 oui, 77 non et 2 abstentions, refuse l'amendement de M. Johan Pain.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors le dernier amendement du groupe concernant ce dicastère, il se concentre aussi sur ce nouveau service de la ville. Je répète ici que nous n'avons absolument rien contre ce service, au contraire, nous désirons renforcer son action, c'est pourquoi tous nos amendements sont formulés dans un sens constructif, j'espère en tout cas. C'est particulièrement le cas de celui-ci en tout cas qui concerne le BLI. Il veut doter le BLI d'un fonds avec une enveloppe de 100 000 francs pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à la prévention du racisme. Alors ici, quelques précisions s'imposent parce que je vois déjà mes adversaires venir avec l'argument que le BLI sert précisément à la prévention du racisme, c'est une de ses missions premières et nous croyons totalement par ailleurs dans les missions du BLI et dans leur importance, mais nous constatons et j'espère que vous le constatez avec nous, chers et chers collègues, que s'il y a un domaine où un besoin d'accent supplémentaire est nécessaire, c'est le racisme.

Nous l'avons constaté, je crois, il y a encore peu de temps dans ce Conseil, lors de l'interpellation urgente de M. Mountazar Jafar, le racisme est encore fort présent, ici même à Lausanne, malheureusement pas uniquement sur les réseaux sociaux, mais également parfois au cœur même des institutions, jusque dans le discours de certains partis politiques et de certaines personnes qui tentent encore et toujours de banaliser le racisme. Alors le racisme, je ne vais pas m'étendre et tenter d'expliquer ce que c'est, je ne crois pas que c'est mon rôle, j'aimerais juste rappeler ici que c'est quand même une idéologie un petit peu insidieuse, un petit peu pernicieuse, qui mène à hiérarchiser de manière parfois consciente, parfois inconsciente, les droits et les valeurs des êtres humains, dans notre société selon des critères absolument arbitraires et sans fondement, comme la couleur de la peau, mais aussi, on peut le dire, parce qu'il y a une extension du terme racisme, ça couvre également les stigmates que peuvent être l'origine, le sexe, l'âge ou même les convictions religieuses. Le racisme est une affliction qui ronge encore et toujours notre société et crée des divisions qui n'ont lieu d'être, en favorisant une pensée par laquelle tout problème, tout mal, est nécessairement imputé à celui qui

est différent, d'une identité originelle, en général, fantasmée. Vous êtes au chômage, les étrangers vous volent votre travail, notre environnement va mal, ce sont les étrangers qui polluent, les droits des femmes et l'égalité ne sont pas respectés, ce sont bien sûr les étrangers qui sont violents et machistes.

Le BLI semble bien seul face à cet écueil immense qu'est le racisme dans nos sociétés. Le BLI est essentiel dans sa mission de prévention, c'est une mission importante, mais cette mission ne peut incomber à une seule unité administrative dans une ville, mais doit pouvoir se fonder sur le travail des citoyens et des collectifs qui militent contre le racisme. Le BLI peut déjà en partie le faire, il existe un fonds qui s'appelle le Fonds lausannois d'intégration, qui promeut l'intégration et valorise les échanges interculturels, ce fonds est doté de 150 000 francs. Nous proposerons de renforcer la mission spécifique de la prévention du racisme par le biais d'une enveloppe de 100 000 francs, et ce fonds servirait exclusivement à financer et fournir des aides à des projets ou des organisations ouvrant dans le domaine de la prévention contre le racisme, et j'espère pouvoir bénéficier de ce fonds et l'utiliser main dans la main, par exemple pour m'éduquer, moi aussi, tout comme mon collègue peut-être Valentin, qui acceptera d'en profiter avec moi dans une démarche constructive bien évidemment.

Amendement n° 17 EàG

Un fonds pour soutenir la prévention du racisme

Nous désirons que le BLI soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 50'000 CHF pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à la prévention du racisme.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	380	-	100'000	100'000

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

Mme Esperanza Pascuas Zabala (Soc.) : – C'est vrai que M. Dupuis mentionne la couleur de la peau, etc., tout le racisme et l'accent, donc je vous prie de vous concentrer parce que je parle avec un accent très fort, donc je suis très très touchée par ça. Mais c'est vrai que cette lutte contre le racisme dans une ville multiculturelle est très importante. Le postulant parle d'une bonne foi, d'un bon sens et de bienveillance envers les personnes qui souffrent de ce racisme, mais ici on parle des finances de la ville, et la municipalité a aussi tenu compte dans son projet de budget, de ses bons sens et de ses bienveillances envers nous. C'est pourquoi il existe déjà dans le projet de la ville une permanence infraraciste mise sur pied par le BLI. La permanence offre de manière confidentielle et gratuite un accueil, un espace d'écoute et un soutien aux personnes confrontées à la discrimination raciale à Lausanne.

La permanence a aussi le rôle d'orienter les personnes envers les organisations pertinentes et de les informer de leurs droits. Il existe aussi depuis 2014 des formations données par le BLI. Elles sont destinées aux personnels de l'administration lausannoise, aussi aux institutions et organismes lausannois qui ont pour but d'améliorer les compétences en communication, en compréhension interculturelle, ainsi que de prévenir toute forme de discrimination et racisme de type interpersonnel et institutionnel. La sensibilisation et la prévention du racisme et de discrimination raciale passent également par les actions les plus larges que les formations ou les soutiens aux victimes de discrimination. Le BLI propose de mettre sur pied, de façon ponctuelle, en fonction des besoins identifiés, des actions de prévention à plus large échelle, en principe auprès de la population lausannoise dans son ensemble. Par exemple, lors de la semaine d'action lausannoise contre le racisme qui est organisée depuis 2007.

De façon ponctuelle, le BLI aussi propose d'autres actions telles que les expositions, des visites guidées ou des interventions auprès des publics ciblés. Comme M. Dupuis l'a mentionné, il existe un poste déjà avec 150 000 francs, un poste chargé du Pôle racisme, qui est géré par les fonds lausannois pour l'intégration, qui vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration, donc là, je suis bien placée aussi pour le dire, en tant que présidente d'une association migrante, on a bénéficié de ce soutien pour valoriser la participation des citoyens et citoyennes et mis à disposition des moyens financiers pour permettre de concrétiser leur initiative. Donc le groupe socialiste ne pourra pas soutenir cette fois-ci monsieur Dupuis, on va refuser cet amendement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Au vu de ce qui a déjà été évoqué par ma préopinante, le groupe des Verts ne soutiendra pas non plus cet amendement.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ce n'est pas pour allonger les débats, mais c'est pour dire qu'effectivement, la lutte contre le racisme est très importante et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il ne s'agit pas d'augmenter forcément une enveloppe budgétaire, mais je vous appelle à réfléchir à quelque chose. C'est que quand on dépose une action au FLI, par exemple, à un projet, on ne peut recevoir un financement que deux ans d'affilée. On sait très bien que ces actions sont sur le long terme, alors je trouve que pour l'année prochaine, vous pourriez réfléchir à un moyen de ne pas simplement couper les vivres à une organisation qui aurait fait ça deux ans, parce qu'une troisième année, alors là, on n'a plus le financement.

Le Conseil, par 10 oui, 74 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de M. Johann Dupuis.

Direction Logement, environnement et architecture

Le président : – Nous avons encore beaucoup de travail, raison pour laquelle nous allons poursuivre encore un petit moment avec l'énergie qui nous caractérise à ces heures-ci. Et nous prenons la direction Logement, environnement et architecture. Nous commençons par 27, secrétariat général LEA, 28, service du cadastre, 29, service des gérances.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Nous proposons un amendement visant à réduire les loyers pour les locataires et les commerçantes et commerçants dont les locaux appartiennent à la Ville. Il s'agit d'une mesure de protection et de soutien au logement pour tous les locataires de la ville. Dans le contexte de crise économique et de baisse des salaires réels de la grande majorité de la population, il nous paraît essentiel de prendre des mesures pour limiter la charge qui pèse sur les ménages et sur les petites et petits commerçants. Nous sommes bien sûr conscients et conscientes du caractère imparfait de cette proposition, notamment du fait qu'elle impactera également des acteurs qui n'en ont pas forcément le plus besoin, mais il nous paraît essentiel, dans la période actuelle, que la municipalité prenne toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour soutenir les locataires. Il s'agit d'une contribution modeste à la lutte contre la spéculation immobilière en baissant le prix de tous les loyers en main de la Ville, elle contribue aussi à enrayer la spirale à la hausse des loyers que mènent les acteurs privés dans ce domaine. Cela dit, la municipalité aura évidemment tout le loisir de flécher cette réduction de revenus pour cibler les locataires les plus modestes et les commerçants qui en auraient le plus besoin.

Il s'agit donc pour nous de partager avec vous cette proposition de soutenir les locataires en période de précarisation et d'inflation qui pèse sur les Lausannoises et les Lausannois.

Amendement n° 18 EàG

Pour la baisse des loyers

Baisser de 10% sur tous les loyers perçus par la ville de Lausanne (y compris les baux commerciaux)

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	GER	423	-42'430'400	1'965'800	-40'464'600
29	GER	427	-13'404'300	62'500	-13'341'800

Total de charges supplémentaires : 2'028'300 CHF

Mme Onaï Reymond (Soc.) : – Bien qu'il y ait une bonne intention derrière cette proposition de baisser les loyers dans un contexte d'augmentation du taux hypothécaire, elle est toutefois difficile à mettre en œuvre, notamment en raison des dispositions régissant le droit du bail. En outre, ces mesures qui sont très générales, comme l'a dit mon préopinant, ciblent également l'ensemble des baux commerciaux, bien qu'à certains acteurs économiques n'ont pas de difficultés, alors qu'elles devraient se concentrer sur les populations qui en ont réellement besoin dans ce contexte. Dans ce but, le groupe socialiste a d'ailleurs déposé plusieurs objets visant à améliorer les conditions des locataires, car c'est ça qu'on doit viser, notamment des outils en vue de la contestation des loyers abusifs. Par conséquent, le groupe socialiste vous invite à refuser cet amendement et d'accepter plutôt les diverses interventions visant à renforcer la protection des droits des locataires.

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – En complément de ce qui vient d'être dit, nous comprenons chez Les Verts et Les Vertes les préoccupations liées à la perspective de hausse des taux hypothécaires de référence et leur impact sur le budget des ménages. Néanmoins, nous sommes d'avis que chaque situation doit être analysée individuellement et aussi pour permettre un traitement qui soit juste et équitable de chaque situation. Donc on vous propose de refuser cet amendement et de faire de même.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je remercie Monsieur Pierre Conscience aussi d'avoir parlé du caractère imparfait de la proposition, mais néanmoins, il permet de poser en des termes nobles et légitimes une intention qui est aussi un souci qui est partagé par la municipalité. Il en demeure pas moins pour les raisons qui ont déjà été évoquées au sein de ce Conseil par les deux dernières personnes qui se sont exprimées, que je vous encourage à ne pas soutenir en fait cet amendement.

Comme on l'a dit lors de l'interpellation urgente qui avait été déposée par Monsieur de Vargas, qu'il n'y aurait pas de campagne de hausse généralisée à un moment donné, il n'y aura pas de campagne de baisse généralisée, parce que comme ça a déjà été évoqué, il sera beaucoup plus pertinent de cibler notre action, raison pour laquelle, encore une fois, on partage le souci, on le trouve tout à fait légitime, d'autant plus après l'annonce de vendredi sur la hausse du taux d'intérêt hypothécaire de référence et nous aurons l'occasion d'y revenir, mais en tout cas pas sous forme d'amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Rapidement, j'entends bien la réponse de nos collègues socialistes et verts, mais je les attends au tournant quant à des propositions concrètes pour réduire la charge locative. Parce que pour l'instant, dans les propositions qui ont été rappelées déposées par les socialistes à ma connaissance, il n'y a rien qui propose de baisser les loyers. Or pour moi, c'est ce qu'il faut envisager. L'amendement, comme je le disais, permettrait tout à fait à la municipalité d'opérer ça de façon ciblée. La seule décision formelle qu'on prend, c'est d'assumer une baisse de revenu contractée par les baux à loyer. Donc après, la municipalité a tout le loisir de cibler, après un travail, les locataires qui en auraient le plus besoin. J'entends bien que ce n'est pas par voie d'amendement que c'est le plus opportun d'agir sur ce dossier, mais alors j'attends les propositions concrètes des Socialistes et des Verts en la matière.

Le Conseil, par 8 oui, 74 non et 3 abstentions, refuse l'amendement de M. Pierre Conscience.

Le président : – Nous continuons le compte de l'EA en passant au numéro 30, Service d'architecture et du logement. 31, service des parcs et domaines. 32, SOI, Service d'organisation informatique. Aucune demande de parole. Nous avons terminé l'EA et nous allons encore prendre au moins EJQ, enfants, jeunesse et quartier.

Direction Enfance, jeunesse et quartiers

Le président : – Nous sommes à la page 88 du fascicule, secrétariat général EJQ, 340 lieu d'accueil de jour de l'enfance.

Mme Anais Timofte (EàG) : – C'est un amendement qui concerne donc effectivement l'objectif « un enfant, une place en crèche ». Donc il s'agit d'un des objectifs phares de la municipalité durant cette législature. Et si l'objectif sur le papier répond à un véritable besoin exprimé par la population lausannoise en termes de conciliation au travail famille, force est de constater que les moyens actuellement alloués ne vont pas dans le sens d'un accomplissement de cet objectif à l'horizon de la fin de la législature, qui avance pourtant un grand pas. En effet, selon l'étude de Microgis, le ratio minimum nécessaire pour répondre aux besoins d'accueil d'ici 2026 est de 42,8%, en prenant en compte une prise en charge de 5 jours sur 7 pour chaque enfant éligible. Et pour atteindre ce seuil, il est impératif de développer 823 places d'accueil supplémentaires d'ici 2026.

Le plan de développement actuel de la municipalité propose la création de 560 places, laissant de ce fait un déficit de 263 places à la fin de la législature. Et pour pallier à cette lacune, nous demandons d'apporter des investissements supplémentaires en 2024, 2025 et 2026. En particulier pour l'année 2024, nous recommandons la création de 100 places de plus que ce que propose la municipalité dans le budget initial. Cela permettra de renforcer notre engagement vers la petite enfance, de répondre aux besoins croissants de la population et d'assurer un développement équilibré du service de la petite enfance. Investir dans l'accès à la crèche pour chaque enfant lausannois, c'est un investissement

dans l'avenir de notre ville. Cela contribue non seulement au bien-être des familles, de l'économie, mais également au développement harmonieux des enfants. Alors que toutes les forces politiques de gauche s'accordent sur l'objectif d'un enfant et une place en crèche, et que la quasi-totalité des groupes politiques a à maintes reprises relevé l'urgence du développement des places en crèche à Lausanne, il est temps de donner corps à ces revendications de première importance. Sachant que l'heure du bilan au sujet du programme de législature approche, nous vous invitons à soutenir cet amendement.

Amendement n° 19 EàG

Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)

Selon l'étude de Microgis, le ratio minimum à atteindre pour répondre aux besoins en 2026 serait de 42.8% (par rapport à une prise en charge 5/7 jours de chaque enfant lausannois en âge d'aller à la crèche). Pour atteindre ce ratio, il serait nécessaire de développer 823 places d'accueil supplémentaire jusqu'en 2026. Le plan de développement proposé par la Municipalité budgétant que le développement de 560 places, 263 places seront manquantes à la fin de la législature. Nous proposons de combler ce déficit par des investissements supplémentaires en 2024, 2025 et 2026. Pour 2024, nous proposons de créer 100 places de plus que ce que propose la Municipalité dans le budget 2024.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
34	SPE	301	41'377'800	906'700	42'284'500
34	SPE	303	3'774'000	- 21'400	3'752'600
34	SPE	304	5'139'100	462'300	5'601'400
34	SPE	305	125'200	8'300	133'500
34	SPE	306	22'900	100	23'000
34	SPE	309	166'500	30'800	197'300
34	SPE	310	64'700	1'000	65'700
34	SPE	311	741'600	172'100	913'700
34	SPE	312	469'200	44'100	513'300
34	SPE	313	1'976'700	60'700	2'037'400
34	SPE	314	1'209'900	686'000	1'895'900
34	SPE	315	20'500	1'700	22'200
34	SPE	316	4'512'800	457'700	4'970'500
34	SPE	317	50'000	3'300	53'300
34	SPE	318	33'261'800	1'251'100	34'512'900
34	SPE	330	37'300	400	37'700
34	SPE	331	32'500	4'100	36'600
34	SPE	351	713'000	2'600	715'600
34	SPE	365	1'825'800	- 26'600	1'799'200
34	SPE	390	2'686'700	134'000	2'820'700
Total des charges:			98'208'000	4'179'000	102'387'000
34	SPE	435	- 12'636'700	- 1'045'900	- 13'682'600
34	SPE	439	- 352'600	60'100	- 292'500
34	SPE	451	- 16'559'300	- 2'308'500	- 18'867'800
34	SPE	490	- 335'800	- 3'000	- 338'800
Total des produits:			- 29'884'400	- 3'297'300	- 33'181'700

Total de charges supplémentaires : 4'179'000 CHF

Total de revenus supplémentaires : 3'297'000 CHF

Augmentation du déficit : 881'700 CHF

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – À chaque budget, face à cet amendement qui est déposé, nous disons la même chose. Depuis aussi longtemps que je suis au Conseil communal, c'est malheureusement déjà 12 ans, et nous disons qu'il vaut mieux intervenir par une planification et surtout tenir compte des possibilités réelles de création de places plutôt que de faire des amendements à l'emporte-pièce. Et bien pour la première fois cette année, Mesdames et Messieurs, cet argument qui a toujours été très valable en principe, est désormais valable en fait. La Ville de Lausanne dispose d'une stratégie, nous l'avons adoptée il y a quelques mois, d'un plan de développement, d'une planification des

investissements. Alors on peut dire « il était temps », on peut même dire, et j'aurai cette clémence pour mes camarades d'Ensemble à Gauche, que leur pression n'a pas été tout à fait innocente dans ce progrès, mais cela déplace définitivement un peu notre travail. Il faut désormais surveiller méticuleusement l'exécution des planifications annoncées, comme l'a demandé d'ailleurs Madame Kilani dans une résolution, davantage que de multiplier les coûts de pression lors de l'examen du budget.

Et puis encore juste deux chiffres pour éclairer un tout petit peu le débat de ce soir. Le budget du Service d'accueil de jour a crû en 10 ans de 10 millions de francs annuels. Il a gagné donc 20% sur 10 ans, j'ai fait quelques comparaisons tout à l'heure, c'est le budget à ma connaissance qui a le plus progressé sur cette période-là. Nous n'avons donc pas à rougir de ce qui s'est passé ces dernières années, et si le rythme de progression, encore une fois, qui nous a été annoncé dans la stratégie sur l'accueil de jour préscolaire est tenu, eh bien l'augmentation sera encore plus rapide sur les prochaines années. Donc ne nous y trompons pas, il est maintenant temps de passer à l'exécution des stratégies adoptées, et plus aux dépôts d'amendements lors des procédures budgétaires. Nous vous invitons donc à rejeter cet amendement dans le sens d'un encouragement à la municipalité de concrétiser les planifications qu'elle nous a transmises et fait adopter.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Alors je partage les conclusions de Benoît Gaillard s'agissant du rejet de cet amendement, par contre je n'y parviens pas avec le même raisonnement. Au fond, nous l'avons vu et nous l'avons entendu lors des derniers débats s'agissant du besoin en termes de places en crèche. Les derniers chiffres qui nous ont été fournis à l'occasion de mon interpellation urgente démontrent que le besoin en tant que tel de places de crèche n'est pas aussi conséquent que ce qu'annonçait la Ville, mais qu'en revanche les coûts de gestion de ces crèches sont importants, ce qui justifie au fond le budget qui nous est proposé aujourd'hui. D'autres pistes sont naturellement envisageables pour améliorer l'offre en places de crèche, sans pour autant allouer des ressources finalement pour lesquelles d'autres solutions plus viables seraient possibles. C'est la raison pour laquelle le PLR vous encourage également à rejeter cet amendement qui au fond péjore injustement le budget et qui excéderait le besoin annoncé en places de crèche.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je propose d'une part de ne pas refaire le débat que nous avons eu l'occasion d'avoir en réponse au postulat Benoît Gaillard comme celui du postulat de Paola Richard-de Paolis et consorts. Peut-être puisqu'il a été fait allusion à cette projection de Microgis, rappeler qu'il s'agit d'une projection qui permet d'avoir une simulation sur le long terme en imaginant que d'une part il y a une augmentation démographique, d'autre part il y a une augmentation du recours à l'accueil de jour des familles parce que le taux d'activité des parents augmente et parce que les solutions de garde informelle diminuent. Il n'empêche qu'il s'agit d'une simulation et de penser que l'évolution vue comme idéale dans la simulation Microgis mettra un certain temps à se concrétiser. C'est la raison pour laquelle la planification qui a été présentée par la municipalité continue à nous paraître réaliste.

Par ailleurs, cette année nous avons donc une montée en puissance avec notamment 151 places supplémentaires par rapport à celles votées au budget de l'année précédente, avec également 10 millions supplémentaires au budget du Service de la petite enfance et avec des indicateurs en ce qui concerne la liste d'attente centralisée qui nous confirment que la demande est là, mais qui confirment aussi que les développements permettent à vues humaines d'y répondre. Donc comme l'ont pu l'exprimer précédemment mes collègues, je vous appelle à voter le budget sans modification.

Le Conseil, par 7 oui, 77 non et 0 abstention, refuse l'amendement de Mme Anaïs Timofte.

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'aimerais déposer un amendement sur le taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire. On a demandé un peu des petites dizaines de milliers de francs qui ont été balayés par ce plénum pour des besoins essentiels. On va y aller plus franco désormais, peut-être que ça aura plus de succès auprès de ce Conseil communal. Donc un taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire qui aujourd'hui n'est pas satisfaisant pour les professionnels, ni pour l'accueil des enfants, ni pour les familles qui ont des besoins.

Donc l'accueil préscolaire sous les radars, haute pression, on peut le dire, on en a beaucoup parlé et ça fait depuis des années et des années qu'on en parle à Lausanne. Les Lausannoises et les Lausannois ont des attentes élevées, évidemment, en termes de nombre de places, plutôt en termes d'augmentation du nombre de places pour qu'aucun enfant ne se voit refuser son droit à une place en crèche publique et surtout qu'aucun parent ne se retrouve sans solution de garde alors qu'il doit

s'absenter pour travailler. Par ailleurs, la qualité est au cœur des esprits et le travail remarquable des assistantes socio-éducatives, mais aussi des éducatrices, est encore peu valorisé et sous-payé.

Nous nous attaquons ici à un problème récurrent, le nombre d'enfants par professionnel dans les structures d'accueil. Le travail des éducatrices ne peut plus être considéré comme du gardiennage d'enfants. En effet, ces professionnels diplômés, à 80% diplômés en tout cas à Lausanne, ont des compétences pour mener à bien des projets pédagogiques, développer de l'inclusion des enfants à besoins particuliers, mais également soutenir, accompagner les familles et les parents qui pourraient être démunis face à certains besoins. La détection précoce, l'accompagnement essentiel afin d'éviter une péjoration des situations et favoriser ensuite une meilleure intégration scolaire pour tous les enfants. C'est donc cette fameuse égalité des chances qu'on pourrait voir résonner avec les grands principes qui ont été évoqués par la majorité de gauche ici en début de cette discussion sur le budget. Elles participent aussi, ces professionnels, au réseau et leurs observations de terrain sont essentielles. Plus généralement, la politique familiale en Suisse est encore peu développée, voir très peu développée au niveau fédéral, il y a des lacunes dans toute une série de plans dans ce domaine et au niveau cantonal également, les critères de qualité sont encore peu développés.

Nous aimerions proposer un taux d'encadrement qui permette vraiment un accompagnement adapté à chaque enfant. Lausanne a été pionnière dans la réponse et le développement des structures dans lesquelles la population a confiance. Elle doit maintenant aller de l'avant et garantir que l'inclusion de toutes et tous, le travail avec des familles, la détection également des situations de handicap, les dysfonctionnements familiaux, etc. soient possibles. Et ce n'est pas le cas actuellement avec un taux d'encadrement pour les moyens. On s'est concentré avec cet amendement sur la pointe de l'iceberg, disons, le taux d'encadrement des groupes de moyens qui va jusqu'à 10 enfants par éducatrice. Donc des moyens, ce n'est pas encore des grands, ils ne sont pas encore à l'école. En comparaison des cantons romands, le canton de Vaud propose une qualité moindre. Selon une comparaison menée et publiée dans le *24 heures*, Neuchâtel, Genève, Valais, Fribourg, font mieux avec maximum 8 enfants de moins de 4 ans par éducatrice et 7 à Fribourg.

Donc voilà, avec Ensemble à gauche, on vous encourage à accepter cet amendement afin de donner un signal fort, l'importance accordée à la qualité du travail dans les centres de vie infantine. Cela permettra de prévenir également les maladies professionnelles, d'éviter les arrêts de carrière, les maladies longue durée, les risques d'épuisement, les problèmes de dos, etc. C'est s'intéresser à la santé des professionnels, c'est aussi prévenir l'absentéisme, les arrêts maladie, je l'ai dit. Cela permettra peut-être de finaliser les professionnels et de participer à répondre à terme à la pénurie des personnes formées dans ce domaine sur le terrain. Donc ce sont des revendications qui viennent du terrain, et l'autoréglement qu'on a rendu a toujours été un point fort sur ce sujet. Donc le chiffre qui est conséquent, il montre surtout, il révèle surtout que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. J'espère que vous soutiendrez.

Amendement n° 20 EàG

Taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire

Afin de garantir un taux d'encadrement suffisant pour les enfants ainsi que des conditions de travail de qualité pour le personnel en vue de combattre la pénurie actuelle, le taux d'encadrement doit être d'au moins un-e éducateur/éducatrice pour 7 enfants dans les catégories trotteurs et moyens.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
34	SPE	301	41'377'800	6'394'800	47'772'600
34	SPE	303	3'774'000	832'200	4'606'200
34	SPE	304	5'139'100	1'533'000	6'672'100

Total de charges supplémentaires : 8'760'000 CHF

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Il est très louable de vouloir un encadrement encore meilleur pour tous les enfants, et nous le souhaitons aussi. Nous voyons aussi que Lausanne agit régulièrement en augmentant le nombre de places et en formant des apprentis. Par contre, nous estimons qu'il est totalement irréaliste d'engager autant de personnel pour l'année 2024 en si peu de temps, tout en sachant non seulement que ce secteur souffre de pénuries, et que les places de

formation n'augmentent pas au même rythme que celui des demandes. Donc nous vous avons suggéré, à Ensemble de la Gauche, de proposer un postulat dans ce sens-là, et pas un amendement lors du budget. Et le groupe des Verts et des Jeunes Vertes vous recommande de refuser cet amendement.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Je crois qu'aussi bien Mme Zecca que beaucoup d'autres collègues d'Ensemble à Gauche connaissent l'attachement que j'ai à la question petite enfance. Je me répète peut-être encore une fois, mais ces dotations d'encadrement sont d'ordre cantonal. Donc nous ne pouvons pas faire comme ça nous plaît. Autrement, ça serait facile d'une part d'améliorer beaucoup plus les prestations pour le préscolaires, j'entends les crèches garderies. Voilà. Donc malheureusement on ne peut pas et je vous invite à voter non à cet amendement tout à fait louable, mais non praticable.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Peut-être en complément, je voulais simplement signaler que la ville de Lausanne a, sous la conduite de Madame Germond à l'époque, avec le projet Equitas procédé à une revalorisation importante de la rémunération des personnels des crèches et des garderies. Donc Madame Zecca, vous avez raison sur le constat général, mais comme souvent avec les déclarations de votre groupe, je regrette qu'on ne relève pas les projets concrets et les progrès concrets qui ont été réalisés à Lausanne. J'en suis personnellement extrêmement fier. Et nous avons fait en réalité ce qui a été évoqué au tout début dans le débat sur l'indexation des salaires dans ce domaine-là, c'est-à-dire que la politique du personnel, la politique de rémunération adoptée par la Ville de Lausanne a dans les faits tiré vers le haut les salaires de toute la branche dans le canton de Vaud. Évidemment, il reste du travail à faire, mais enfin, je trouve qu'on doit aussi saluer ce genre de choses lorsqu'on parle de conditions de travail.

Deuxièmement, je regrette là aussi qu'on ne relève pas que dans un certain nombre de cas, la Ville fait déjà en réalité ce que demande le groupe Ensemble à Gauche, avec des parts de personnel formé qui sont plus élevées que les standards minimaux, et puis du temps de travail hors présence des enfants qui est aussi supérieur aux standards minimaux. Donc les conditions de travail, ce ne sont pas que les taux d'encadrement. Je rejoins Madame De Paolis, dans un monde idéal, évidemment, on pourrait aussi améliorer cet angle-là, cependant, et là je l'assume parfaitement, on doit faire aujourd'hui une pesée des intérêts pour quel but en priorité voulons-nous recruter du personnel, et Dieu sait que ça va déjà être difficile de réaliser les développements qui ont été annoncés dans les différents préavis, eh bien, je l'assume ici, le premier objectif doit être de recruter du personnel pour ouvrir de nouvelles places, soulager des familles, prendre en charge des enfants, et nous appliquons déjà des standards qui sont plus élevés que les prescriptions minimales, les engagements ces prochaines années doivent servir à ouvrir des places. Nous vous recommandons donc de rejeter cet amendement.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je voulais juste répondre qu'il n'y a aucune obligation de la ville de Lausanne à se conformer aux normes cantonales, en termes d'auto d'encadrement, elle ne le fait pas en tout cas pour le parascolaire, donc peut-être que le municipal pourra revenir là-dessus, mais il n'y a aucune raison. Justement, la commune a souvent ce rôle-là de niveler par le haut les conditions de travail, ça a été relevé dans d'autres interventions.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Sans vouloir rajouter des éléments à ceux qui ont déjà été amenés en débat, je souhaite naturellement confirmer que la Ville de Lausanne est convaincue de la nécessité d'avoir un accueil de qualité, ceci pour avoir une prestation qui soit au plus proche des besoins des enfants. C'est un enjeu qui nécessite naturellement le respect en tout temps des normes cantonales qui sont un minimum naturellement qui peut aussi être dépassé, même si dans un certain nombre de points, les exigences sont déjà élevées à notre sens. Ensuite, quand on vise un accueil de qualité, ça implique naturellement des actions qui peuvent être soit sur le taux d'encadrement, soit sur les qualifications du personnel, soit sur les autres dispositions pour pouvoir appuyer les structures, pour pouvoir aussi favoriser des collaborations et des synergies entre les différents acteurs dans le domaine de l'enfance.

Ce sont des réflexions qui méritent naturellement d'être toujours remises sur le métier. Il y a un postulat qui a été déposé par le groupe Ensemble à Gauche lors de la dernière séance, qui pourra aussi être l'occasion de pouvoir préciser les besoins en matière d'encouragement précoce pour pouvoir répondre au plus près aux besoins de l'ensemble des enfants et qui permettront aussi d'apporter un certain nombre de précisions à ce sujet.

Le Conseil, par 9 oui, 76 non et 0 abstention, refuse l'amendement de Mme Manon Zecca.

Le président : – Nous passons au point 341, institutions subventionnées. 35, services des écoles et du parascolaire.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Dans la continuité des amendements qui ont été défendus par mes camarades, mais cette fois-ci dans le secteur du parascolaire, au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la municipalité pour 2024. Ce problème du manque de places en APEMS, c'est un problème, nous le savons, structurel à Lausanne, et bien que la municipalité annonce 168 places supplémentaires pour la rentrée 2024, qu'on ne me dise pas que je ne souligne pas les efforts qui sont faits par la municipalité, des jeunes continueront de manquer d'espace d'accueil de jour dans l'année qui vient. Par ailleurs, les conditions de travail dans les APEMS sont souvent précaires, notamment du fait d'horaires coupés, qui impliquent des temps partiels, mais qui ne permettent de fait pas d'avoir un autre emploi à côté. Les locaux sont en partie et parfois inadaptés, et des investissements conséquents pour adapter, pour créer de nouveaux locaux sont nécessaires pour permettre un accueil de qualité, mais aussi justement de meilleures conditions de travail pour le personnel, qui pourraient ainsi se concentrer plus sur la mission d'accueil, plutôt que sur des missions logistiques, type rangement, mise en place et adaptation du lieu.

Ce manque de place n'est pas qu'un problème pour assurer la mission qui incombe aux APEMS, il creuse les inégalités, puisque ce sont d'abord les jeunes issus de catégories modestes ou à revenu moyen qui en pâtissent, vu que ce sont elles et eux qui ont le plus besoin de cet accueil pour bénéficier d'un encadrement, pour bénéficier d'activités que leur cadre familial est moins en mesure de proposer. Inégalités liées aux revenus, inégalités également de genre, puisque ce seront en par suite pour les jeunes qui ne peuvent pas bénéficier de l'encadrement suffisant dans leur grande majorité des femmes, qui viennent pallier à ces manques des politiques publiques. Inégalités aussi liées à l'origine, ou plutôt à la langue, puisque le lieu d'accueil parascolaire constitue pour les jeunes allophones un espace crucial de socialisation en langue française et favorise une meilleure chance de réussite scolaire et professionnelle. Il s'agit dans le même sens d'un moyen d'intégration sociale en général.

Et donc, au vu de ces insuffisances dans le domaine de l'accueil en APEMS, nous proposons cette augmentation. Bien sûr, nous saluons les améliorations de cette année, mais elles restent insuffisantes pour garantir l'accès au lieu d'accueil pour tous les jeunes. Dès lors que nous nous accordons sur la fonction essentielle de ces structures, pour, comme je le disais, la socialisation, l'égalité et l'intégration, il n'est pas acceptable, dans cette ville la plus à gauche, avec les moyens qui sont les nôtres, de devoir prioriser les accès, comme si un jeune avait moins droit d'y accéder qu'un autre.

Amendement n° 21 EàG

Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2024

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	SEP	301	48'764'000	6'194'000	54'958'000
35	SEP	303	4'520'300	373'100	4'893'400
35	SEP	304	5'516'100	612'300	6'128'400
35	SEP	305	144'400	16'900	161'300
35	SEP	309	164'600	41'000	205'600
35	SEP	310	98'000	3'700	101'700
35	SEP	311	714'100	42'300	756'400
35	SEP	312	4'919'300	- 157'600	4'761'700
35	SEP	313	1'247'800	219'500	1'467'300
35	SEP	314	7'500'000	787'000	8'287'000
35	SEP	315	246'700	21'500	268'200
35	SEP	316	4'837'600	856'900	5'694'500
35	SEP	317	404'500	23'500	428'000
35	SEP	318	9'870'200	609'600	10'479'800
35	SEP	319	771'400	349'700	1'121'100
35	SEP	330	119'400	9'600	129'000
35	SEP	331	17'587'300	- 101'600	17'485'700
35	SEP	380	196'800	196'800	393'600
35	SEP	390	8'286'900	222'200	8'509'100
Total des charges:			115'909'400	10'320'400	126'229'800
35	SEP	427	- 1'517'200	62'000	- 1'455'200
35	SEP	435	- 12'675'500	- 999'600	- 13'675'100
35	SEP	439	- 6'241'200	- 200'100	- 6'441'300
35	SEP	451	- 13'977'900	- 1'301'200	- 15'279'100
35	SEP	490	- 987'800	- 41'800	- 1'029'600
Total des produits:			- 35'399'600	- 2'480'700	- 37'880'300

Total de charges supplémentaires : 10'320'400 CHF

Total de revenus supplémentaires : 2'480'700 CHF

Augmentation du déficit : 7'839'700 CHF

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Moi, honnêtement, je dois dire que parfois, je perds un petit peu patience et je perds aussi mes repères. Monsieur Conscience a plein la bouche de nous expliquer que Lausanne est la ville la plus à gauche de Suisse. Après, ce n'est pas tout à fait lui qui nous aide à faire élire la majorité qu'on a à la municipalité. Faire barrage à la droite, ça, ça va, mais le reste, on ne compte pas tellement sur son soutien d'habitude. Visiblement, comme argument pendant le budget, ça marche. Et puis après, cette municipalité, de temps à autre de gauche, de temps à autre pas du tout de gauche, on ne sait pas très bien, elle prévoit d'ouvrir 1150 places d'APEMS sur 4 ans. Je répète, 1150 places d'APEMS sur 4 ans, mais c'est scandaleusement trop peu. Et puis, ça ne mérite même pas le beau nom de gauche. Alors voilà, moi j'y perds mon latin, quand j'y perds mon latin, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Et je vous propose de voter non.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Monsieur Gaillard, je crois qu'il faut aller dormir. La plus à gauche, vous avez peut-être oublié par là que je citais votre éminent collègue Jaffar, et que c'était une manière de paraphraser ses propres propos, et donc par conséquent de dire que si c'est bien ce qu'elle est, alors elle doit pouvoir se permettre ces moyens-là. Pour le reste, il me semble avoir fait preuve de nuance dans mes propos, en consentant en effet aux mesures qui sont prises, mais simplement nous, ce que nous revendiquons, c'est que tous les jeunes puissent avoir une place de qualité dans les APEMS, ce qui ne sera pas le cas malgré les efforts consentis par la municipalité. Pas besoin de revenir aux appels de vote électoraux lors des seconds tours, je ne vois pas pourquoi vous faites revenir ça dans le débat, mais bon, ce n'est pas grave.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Puisque Monsieur Pierre Conscience a pris soin de noter l'engagement de la ville en la matière, effectivement, je le remercie à mon tour de l'avoir signalé. Effectivement, il y a déjà plus de 500 places qui ont été ouvertes, il y a eu encore 456 qui sont prévues pour l'année prochaine, avec la volonté de continuer à répondre à l'ensemble de l'offre en matière parascolaire, avec la limite que les demandes évoluent, qu'elles

fluctuent d'une année à l'autre, et que d'avoir une marge de sécurité dans l'ensemble des lieux en permanence est réellement une problématique à laquelle il est difficile de répondre. Mais la volonté est de répondre à l'ensemble de l'offre, et en tout cas pas de laisser de côté les personnes les plus précaires en la matière.

Le Conseil, par 9 oui, 78 non et 1 abstention, refuse l'amendement de M. Pierre Conscience.

Le président : – Nous avons traité le point 35. Nous passons au point 360, office de santé. 361, office dentaire. 37, service de psychologie scolaire. 351, service quartier jeunesse et famille. Et nous avons terminé, Enfance, jeunesse et quartiers. Quel est votre degré de motivation ? Ok, on prend fin dans ces mobilités.

Direction Finances et mobilité

Le président : – Secrétariat général FIM.

Mme Agathe Raboud (EàG) : – Nous proposons un amendement pour favoriser l'égalité de genre. Bien que la Ville de Lausanne défende un discours d'inclusion et de promotion de l'égalité entre les genres, la minorité constate que beaucoup reste encore à faire en la matière. Le groupe Ensemble à Gauche souhaite accorder de plus grands moyens financiers au Bureau de l'égalité. Un Bureau qui soutient financièrement des projets menés par des acteurs et actrices lausannoises à destination et/ou avec la population lausannoise. Ces projets peuvent prendre multiples formes, expositions, conférences, projets participatifs, projections, comme en avril dernier avec la projection du film "Cascadeuse", ou encore des projets de plus grande ampleur, comme la réouverture de la bibliothèque des femmes. Le changement de nom des rues et des places de Lausanne est également un projet soutenu par ce Bureau. La sensibilisation et l'information sur les enjeux de l'égalité sont au cœur de ces actions. Ainsi, le groupe Ensemble à Gauche estime qu'augmenter le budget accordé au Bureau de l'égalité, qui distribue des subventions ponctuelles à des projets en faveur de l'égalité de genre, est important, et nous suggérons que le budget accordé à ces subventions soit augmenté de 100 000 francs.

Amendement n° 23 EàG

Favorisons l'égalité entre les genres

Le bureau de l'égalité distribue des subventions ponctuelles à des projets en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. Nous désirons que le budget accordé à ces subventions soit augmenté de 100'000 CHF et s'adresse à tout projet en faveur de l'égalité entre les genres.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
38	SG-FIM	365	10'000	100'000	110'000

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Je suis une femme qui, jeune, a pu occuper un poste à responsabilité, c'est-à-dire la succession de Claude Pahud, fondateur de l'EESP. 28 ans directrice d'une haute école de travail social, mais malgré cela, même si je peux comprendre cette volonté de favoriser l'égalité entre les divers genres, d'autres priorités s'imposent en ces temps, il me semble. La dotation de l'équipe de secrétariat a été augmentée ces trois dernières années, une année après l'autre, et donc même ces petits 10 000 qui sont déjà inscrits au budget suffisent, encore 50'000 ou 100'000, peu importe, il ne faut pas alourdir encore nos charges budgétaires.

Mme Anna Crole-Rees (PLR) : – Je déclare mes intérêts. Je suis présidente du CLAF, pour ceux qui ne connaissent pas encore, c'est le Centre de liaison des associations féminines du Canton de Vaud. Donc à priori, on travaille beaucoup sur plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Bien sûr que cette thématique me tient à cœur, mais j'aimerais aussi rappeler, et je suis contente qu'il y ait un Bureau d'égalité qui donne des aides ponctuelles, mais j'aimerais rappeler que si vous regardez, il y a énormément déjà qui se fait. Entre autres, il y a le Bureau d'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud qui propose aussi des soutiens, des subventions. Et il y a d'autres sources de financement qui existent. Au vu du budget actuel et entre autres du déficit, le PLR ne soutiendra pas

cet amendement.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Très rapidement, cela a été dit, ce budget a été largement augmenté ces dernières années, tant en dotation qu'en rubrique budgétaire, et je vous invite à refuser cet amendement.

Le Conseil, par 9 oui, 71 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de Mme Agathe Raboud.

Le président : – Nous passons au service des financements 39.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Même s'il est tard, on va essayer d'aller droit au but et se battre jusqu'au bout pour diminuer la dette de la Ville de Lausanne. Je souhaite attirer votre attention sur une facette cruciale de la situation financière, soulignée par le budget 2024, un déficit d'autofinancement de 248 millions. Ce constat met en lumière la nécessité pressante de repenser notre approche de financement, des investissements et de chercher des solutions alternatives. Face à ce déficit d'autofinancement, il devient impératif d'adopter des mesures immédiates pour rétablir l'équilibre budgétaire. C'est dans ce contexte que nous défendons l'amendement visant à réduire la charge d'intérêt à court terme pour la part liée à l'augmentation de la dette à 100 millions. Et oui, Monsieur le Syndic, la dette augmente bel et bien, et prouvez-nous le contraire ce soir, parce que juste en préambule, vous avez quand même dit que la dette n'a pas baissé, et là on a la preuve du contraire.

L'amendement ne cherche pas à restreindre nos investissements essentiels, mais plutôt à modifier notre méthode de financement en optant pour une augmentation moindre de la dette, nous aspirant à alléger le fardeau des intérêts et à encourager de facto la municipalité à trouver des moyens durables durant l'année pour une capacité d'autofinancement plus robuste. Le déficit d'autofinancement de 248 millions pour 2024 doit être perçu comme une sonnette d'alarme. Nous incitons à repenser notre modèle financier, l'adoption de cet amendement nous offre une opportunité cruciale de réorienter notre stratégie financière vers une plus grande autonomie budgétaire. En choisissant cette voie, nous envoyons également un signal fort à nos concitoyens, démontrant notre engagement à gérer nos finances de manière plus responsable. Moins d'endettement pour plus de responsabilité et d'autonomie. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Amendement n° 24 PLR

Diminuer la charge d'intérêt à court terme pour la part qui est liée à l'augmentation de la dette à CHF 100m

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
39	SFIN	322	21'835'700	- 945'000	20'890'700

Total de diminution des charges : 945'000 CHF

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Le processus de cet amendement est un processus de suffocation. Le budget 2024 a été construit sur la base d'une hypothèse de croissance de l'endettement de l'ordre de 90 millions. Pour atteindre l'objectif de diminution d'intérêt visé par cet amendement, il faudrait que les investissements de la Ville soient réduits d'un montant équivalent pour s'élever à environ 60 millions sur la base d'une estimation de dépenses évaluée à 150 millions. Ce niveau d'investissement ne permettrait pas de couvrir les dépenses d'investissement liées aux projets déjà votés de l'ordre de 170 millions. Cela impliquerait dès lors l'arrêt des chantiers en cours avec toutes les conséquences négatives que vous pouvez tous et toutes imaginer. Dès lors, le groupe socialiste vous invite à refuser cet amendement.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En complément de ce qui vient d'être dit qui est tout à fait exact, je dirais à Monsieur Kanthia qu'il faut bien différencier la dette nette et la dette brute. La dette brute peut subir des augmentations. Quand nous achetons des immeubles, par exemple pour 100 millions, évidemment nous avons une charge d'intérêt qui augmente, mais nous augmentons aussi le patrimoine financier de la Ville. Donc, respectivement, nous n'impactons pas la dette nette. C'est une valeur économique car nous pouvons les revendre ensuite. C'est bien de la dette nette, de sa diminution dont nous avons parlé tout à l'heure, mais sinon pour le reste, en effet, comme cela vient d'être dit, cela empêcherait la Ville de faire de nombreux investissements l'année prochaine, si vous coupez ce budget de la charge d'intérêt.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – L'amendement parle bien de dette bancaire brute, d'augmentation de 100 millions. Je voudrais quand même réitérer et attirer l'attention de tout le Conseil communal que les moyens de la Ville ne permettent pas d'autofinancer nos investissements. On doit s'endetter pour investir. C'est une réflexion, je vous invite vraiment à ouvrir un peu les yeux et de vraiment avoir cette vision sur le long terme. On doit se dire que notre budget, le budget qu'on va voter, ne nous permet pas de dégager assez de financement pour pouvoir financer des investissements. Donc, réfléchissez bien. Voilà, je voulais vraiment attirer votre attention et puis j'espère que dans les années à venir, la municipalité va corriger le tir pour qu'on évite de se ramasser un mur.

Le Conseil, par 22 oui, 61 non et 3 abstentions, refuse l'amendement de M. Paulraj Kanthia.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je dépose un amendement qui est en réalité une opération neutre qui vise à aligner le taux d'intérêt facturé par le dicastère des finances à 1,5% pour tous les services lorsqu'il s'agit d'investissement. A savoir que lorsque les différents services de la ville investissent, le département de Madame Germond leur facture un taux d'intérêt à 1,5% pour la part de la dette qui finance l'investissement. Sauf les Services industriels, apparemment c'est historique, il n'y a pas de raison. Eux, le taux d'intérêt qu'ils auraient facturé s'élève à 1,75%. Pourquoi modifier ça ? Parce que, comme vous le savez toutes et tous, si vous avez lu le rapport de la Commission des finances, tout ce qui est budgété au niveau des Services industriels a un impact sur les tarifs de l'électricité, également sur les tarifs des autres sources d'énergie et ce genre de mécanisme d'imputation interne force ensuite les services industriels à rééquilibrer via le jeu des réserves leur budget pour éviter que les tarifs ne soient trop augmentés. Il me semble qu'en vertu des principes de sincérité budgétaire qui sont chers à notre municipal, cet amendement pourrait être accepté par l'unanimité de ce Conseil.

Amendement n° 24 PLR

Aligner le taux d'intérêts facturé par FIM à 1.50% pour tous les services lorsqu'il s'agit d'investissement

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
39	SFIN	322	21'835'700	3'091'100	24'926'800
-	SIL	322	12'364'300	- 3'091'100	9'273'200

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est totalement inexact ce que vous venez de dire. Ça n'a aucun impact sur les tarifs de l'électricité. Ce sont des imputations internes qui n'impactent en rien les tarifs de l'électricité. Pour les investissements qui sont faits dans le domaine de l'électricité, il y a les règles qui sont fixées par la Confédération, cette règle est le WACC, c'est le taux d'un rendement admissible sur les investissements. C'est bien le WACC et seul le WACC qui fait foi. Donc c'est purement de la comptabilité interne pour évaluer le mieux possible l'impact de facturation, enfin le coût complet d'une prestation. Mais cela n'a aucun impact sur les tarifs de l'électricité.

Le Conseil, par 22 oui, 62 non et 1 abstention, refuse l'amendement de Mme Mathilde Maillard.

Le président : – Nous avons terminé à ma connaissance avec le 39. 400 services du personnel, 409 collectifs de la masse salariale.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Il s'agit du second et dernier amendement du PLR sur l'indexation des salaires des municipaux et du syndic, qui concerne cette fois la part liée à l'indexation 2024.

Amendement n° 24 PLR

Suppression de l'indexation des salaires 2024 des Municipaux ainsi que du Syndic

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
409	SPEL	301	- 9'700'000	- 38'400	- 9'738'400

Total de diminution des charges : 38'400 CHF (correctif de la masse salariale)

Le Conseil, par 24 oui, 58 non et 0 abstention, refuse l'amendement de Mme Mathilde Maillard.

Le président : – Nous continuons avec le 41, service de la mobilité, de l'aménagement et des espaces publics.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – J'espère qu'il y aura encore des gens qui pourront écouter à cette heure-ci. Donc, on va parler du parking. Le parking relais de Vennes joue un rôle stratégique pour notre ville, soutenant la multimodalité et le libre choix du mode de transport. Cependant, le Conseil communal, en tant que responsable des finances, en validant le budget, nous ne pouvons ignorer le paradoxe de constamment utiliser des fonds publics pour combler le déficit de ce parking. C'est de l'argent en moins qu'on aurait pu utiliser pour autre chose. Pour une ville qui aspire à promouvoir la mobilité douce, cette pratique semble contradictoire pour nous. C'est pourquoi nous proposons de réduire la subvention à 250 000 francs dans le budget 2024. Notre objectif, il est clair, c'est d'encourager la municipalité à trouver des solutions innovantes, pragmatiques, pour rendre le Parking-Relais lausannois S.A. autofinancé, voire bénéficiaire. En adoptant cet amendement, nous allons dégager des fonds pour d'autres besoins.

Amendement n° 30 PLR

Suppression de la subvention accordée pour la couverture du déficit liée au Parking-Relais lausannois S.A.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
41	MAP	365	309'600	- 250'000	59'600

Total de diminution des charges : 250'000 CHF

M. Roland Philippoz (Soc.) : – La subvention visée a pour but de soutenir la fonction de parking relais et de permettre aux visiteurs de prendre le métro plutôt que la voiture pour aller en ville. Nous pensons qu'il est essentiel de ne pas fragiliser cette stratégie qui soutient les transports publics. Pour cette raison, le groupe socialiste vous encourage à refuser l'amendement qui nous est proposé.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Un élément en complément de ce qui vient d'être dit, qui est tout à fait exact. Il faut savoir que, depuis quelques années, la ville facture au parking des frais spécifiques, soit le cautionnement de la ville pour ce parking pour 100 000 francs, le DDP pour 100 000 francs également et puis l'impôt foncier pour 240 000. Ce qui revient quasiment au déficit affiché au budget. Il y a donc 240 000 francs qui sont des recettes qui reviennent directement à la ville, nous sommes donc pile dans l'amendement de monsieur Kanthia. Et de facto, nous avons, si je fais abstraction de ces 250 000 francs reversés à la Ville par des charges nouvelles qui n'existaient pas encore il y a 3-4 ans, nous arrivons à l'équilibre. Si nous faisons le clearing net de ce P+R, nous sommes quasiment à l'équilibre. Donc je vous invite à refuser cet amendement qui ne fait pas sens, qui est aussi contraire au DDP que ce même conseil a validé, qui définit que la Ville couvre le déficit, mais en tous les cas, on s'attelle à être proche de zéro et dans les faits c'est bien le cas, puisque si nous enlevons les recettes qui reviennent à la Ville, nous sommes presque à l'équilibre.

Le Conseil, par 21 oui, 62 non et 0 abstentions, refuse l'amendement de M. Paulraj Kanthia.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je dépose au nom du PLR un amendement qui vise à supprimer la taxe d'utilisation du domaine public, prélevée à nouveau par le dicastère de madame Germond, à tous les services commercialisés. C'est à dire que lorsqu'il y a des travaux sur le domaine public, par exemple lorsque les Services industriels ou le Service de l'eau font des travaux sous une route pour réparer ou installer des tuyaux, le dicastère de madame Germond leur facture une taxe d'utilisation du domaine public. Or, en ce qui concerne les services industriels, cette taxe d'utilisation du domaine public est refacturée pour partie aux consommateurs d'électricité et des autres sources d'énergie. C'est la raison pour laquelle cet amendement prévoit une diminution de revenu de 1,2 million puisque c'est en réalité la part de cette taxe qui est budgétisée dans les revenus des SIL par les consommateurs.

Il me semble que les taxes que la ville estime qu'elle doit percevoir entre ces différents services n'ont pas à être financées par les consommateurs, ce d'autant moins vu la crise énergétique que nous traversons et compte tenu des grosses augmentations des tarifs de l'énergie que nous avons subi depuis maintenant plusieurs années.

Amendement n° 29 PLR

Supprimer du budget la taxe d'utilisation du domaine public par FIM à tous les services commercialisés

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
41	MAP	438	- 650'000	650'000	-
41	MAP	427	- 22'972'700	550'000	- 22'422'700

Total de diminution des revenus : 1'200'000 CHF

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Les taxes d'utilisation du domaine public ne doivent pas être vues comme une occasion opportune d'encaisser du revenu pour la Ville. Elles sont liées à des prestations fournies par la ville, qui sont notamment le contrôle de la bienfaisance des travaux, de la sécurité du trafic piétonnier, cycliste et routier et l'établissement d'évaluations et recommandations sur des schémas de mobilité alternatifs. Ces missions sont assurées par MAP pour le contrôle, le suivi des travaux et la gestion des dégâts au mobilier urbain, ainsi qu'un secrétariat pour assurer le support administratif et la délivrance des parties. Il est important de souligner que l'inspection des chantiers permet de détecter de nombreuses malfaçons et dommages sur le domaine public restitué à l'issue des travaux et une telle taxe favorise également des chantiers plus rapides et moins étendus. Pour ces différentes raisons, nous proposons au plénum de refuser cet amendement.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – C'est juste une anticipation avant le vote, à savoir que je dépose formellement une motion d'ordre pour que la séance soit levée après le vote de cet amendement.

Le président : – On va voter cet amendement parce que je n'ai plus que la demande de Florence Germond. Est-ce que cinq personnes sont favorables à discuter de la motion d'ordre qui a été déposée ? Oui, donc après le vote sur cet amendement, après la parole de Mme Germond et après le vote sur cet amendement, nous discuterons de la motion d'ordre.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors là c'est vrai, vous avez raison Mme Maillard, il y a un impact sur les tarifs, qui est certes marginal en ce sens que les volumes globaux sur le package des tarifs sont en centaines de millions de francs. Donc vous imaginez qu'un million là-dedans c'est vraiment très très très à la marge, nous sommes vraiment en fraction de pour cent, mais c'est vrai que là il y a un effet. Maintenant pour revenir sur le fond, il faut voir le sens de cette pratique désormais de facturer aussi aux services commercialisés, en plus de tous les arguments qui ont été donnés par monsieur Bettens, il y a un argument qui me semble important et qui devrait vous parler j'espère, et je vais vous donner un exemple concret. Un propriétaire privé qui refait son immeuble, son chantier occupe le trottoir, il doit payer la taxe DP. Les services commercialisés de la ville ne le seraient pas, alors cela peut paraître pas flagrant, mais maintenant je vais vous donner un autre exemple qui peut-être vous paraît plus flagrant. Les Services industriels ont une politique de contracting énergétique, ils posent des sondes géothermiques. D'un côté quand ils font les travaux pour des privés et dans un contracting tout à fait privé par rapport à cette personne qui bénéficierait de la sonde géothermique, les SIL ne paieraient pas de taxes d'occupation du domaine public mais d'un autre côté, l'entreprise locale de la place, elle paierait la taxe sur le domaine public.

Vous qui êtes juristes, vous voyez le sérieux problème d'inégalité de traitement auquel nous faisons face. Ne pas taxer les services commercialisés n'est vraisemblablement pas une politique qui est possible et assumable. C'est bien le principe que les services commercialisés qui agissent sur le marché économique soient soumis aux mêmes conditions que les autres acteurs économiques, donc je pense que c'est important en la matière d'avoir une égalité de traitement pour ce qui est des services commercialisés de la ville face aux acteurs économiques de la place. Donc pour cette raison et celles évoquées par M. Bettens, je vous invite à refuser cet amendement.

Le Conseil, par 22 oui, 58 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de Mme Mathilde Maillard.

Le président : – Nous allons passer à la discussion de la motion d'ordre déposée par Mme Bérard. Je vais lui passer la parole. Et ensuite, nous ouvrirons éventuellement le débat.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – La motion d'ordre visait à pouvoir interrompre le débat. Maintenant,

ce que je demande, c'est le renvoi, selon l'article 84 du règlement du Conseil communal, du vote du budget. À savoir, si 10 membres du Conseil demandent que la votation soit renvoyée à la prochaine séance tenante, le vote doit être renvoyé. C'est donc la demande formelle de renvoi que je fais maintenant.

Le président : – Si je comprends bien, ça voudrait dire que le vote aurait lieu demain, c'est ça ? Oui. Très bien. C'est 3 séances distinctes. La prochaine séance est demain. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une motion d'ordre où il y a un vote. À ce que je comprends du règlement, c'est comparable à une demande de vote nominal ou de vote secret. C'est-à-dire que si 10 membres du Conseil le demandent, d'office, le vote a lieu à la prochaine séance, c'est-à-dire demain. Je veux bien que vous vous exprimiez dessus, mais il n'y a pas de vote en ce temps que l'on a. Donc là, il y a absolument 10 membres qui ont demandé, donc je ne vois pas trop ce que je peux faire réglementairement pour pousser le vote à la séance de demain.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Alors, juste d'un mot, je ne comprends pas cette demande. On va voter la sixième direction, il n'y a, à ma connaissance, aucun amendement sur la septième. On peut avoir bouclé ça en 10 minutes, à moins qu'il y ait des amendements surprises, et que c'est ça que prépare la droite de cet hémicycle d'ici la prochaine soirée. Mais si ce n'est pas le cas, terminons-en. Sinon, ça va ralentir le traitement de ce point. C'est évident.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Alors, déjà, M. le Président, je vous remercie de nous avoir tenus jusqu'à cette heure-ci. Je pense qu'on a presque systématiquement réussi à finir le budget, à part l'année dernière, sur une soirée. Je pense que c'est important, par respect pour tous les gens qui sont encore là à cette heure-ci, ça serait la moindre des choses de boucler ça ce soir, alors qu'il nous reste juste le vote. Et si la proposition du PLR est maintenue, je n'ai pas les articles du règlement sous les yeux, je sais plus comment ça se passe, mais je sais que ça a été fait. On propose d'ouvrir une nouvelle séance qui commence à minuit, comme ça s'est fait aussi par le passé, juste pour faire le vote. C'est déjà arrivé dans l'histoire du Conseil, à plusieurs reprises. On recommence à minuit, on fait le vote, et comme ça, le budget sera clos ce soir, par simple respect de toutes les personnes qui sont encore là, maintenant, à 23h38.

Le président : – C'est l'article 85 « le Conseil peut, à la majorité de ses membres présents, décider que la suite de la discussion et de la votation auront lieu le lendemain sans nouvelle convocation. »

M. Louis Dana (Soc.) : – 100% d'accord avec mon collègue Conscience, 100% d'accord avec mon collègue Beaud.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Au vu de ce qui se passe, est-ce que, Mme Bérard, vous maintenez la demande de renvoi ? Très bien. Dans ce cas on va voter sur l'article 85.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je suis un peu amusé par les cris d'orfraie de la gauche qui semblent s'agacer de la demande qui a été faite par notre collègue Bérard et je dois bien vous dire que le groupe UDC s'y associe, évidemment. On constate, vu le niveau d'excitation présent dans la salle ce soir, qu'on aura du mal à avoir un vote sur le budget dans le calme et la sérénité, que cet exercice ô combien important requiert, comme d'ailleurs ne manque pas de nous le rappeler la Municipale des Finances à chaque fois, que ce conseil s'y livre. Je suis un peu amusé aussi par l'état d'emportement dans lequel se met M. Conscience, lui qui n'a pas été avare de ses interventions ce soir et qui tout à coup s'agace que le débat s'éternise, respectivement que certains, que d'aucuns souhaitent le renvoyer à demain.

Je fais juste remarquer à ceux qui prétendent se prévoir de l'article 85 du règlement que nous avons d'ores et déjà une séance qui est prévue, planifiée et convoquée demain. Elle est à 19h30 et je ne vois pas très bien pour quelles raisons le vote du budget ne pourrait pas avoir lieu à ce moment-là. Donc j'invite peut-être chacune et chacun à se calmer. Et puis pour tous ceux qui s'émeuvent du fait que nous sommes nombreux dans cette salle avoir dû rester présent jusqu'à des heures avancées, il n'y a peut-être pas lieu ici de nous astreindre à devoir demeurer encore une demi-heure de plus présents. Il faudrait faire preuve d'un peu de cohérence pour ceux qui s'offusquent du fait que nous avons dû rester ici longtemps. Donc moi j'interpréterais un vote selon l'article 85 du règlement comme en réalité n'ayant pas de portée particulière par rapport à la demande faite au sens de l'article 84, alinéa 1, à savoir que dès lors que nous avons déjà une séance prévue et convoquée demain à 19h30, c'est à ce moment-là que le vote du budget doit avoir lieu et pas dans une sorte de bricolage à minuit, puisque la procédure de l'article 85 s'applique en réalité au cas où il n'y a pas de séance convoquée

d'ores et déjà le lendemain. Or ici il se trouve que c'est le cas, donc il n'y a pas lieu évidemment de commencer à couper les cheveux en quatre. Je pense qu'on pourrait renoncer à ce vote au sens de l'article 85, ou bien même y avoir lieu et l'interpréter comme étant une invitation à voter demain soir à 19h30. En tout cas en ce qui me concerne je serai là et je ne doute pas que la majorité de ce conseil communal sera là également présent comme il se doit.

Le président : – Je suis navré, mais on va procéder comme ça, donc je vais demander de m'assurer qu'il y ait 10 personnes qui soutiennent la motion. Ensuite je ferai voter le Conseil et si nous avons un vote majoritaire, nous continuerons le débat à minuit. Je suis absolument navré, c'est comme ça qu'on procédera. J'en assume les conséquences devant vous, ma foi, c'est comme ça. Donc madame Bérard, vous maintenez ? Très bien. Est-ce qu'il y a 10 personnes qui soutiennent ? Très bien. Donc le vote est reporté. Monsieur Beaud, vous maintenez votre demande ? Très bien, nous allons procéder au vote pour savoir si nous continuons à minuit.

Le Conseil, par 51 oui, 26 non et 3 abstentions, accepte d'ouvrir une séance de relevé à 00h01.

Le président : – On va continuer à passer les en revue et puis on verra après comment on fait. Donc nous sommes à administration et direction du service. 41, service de la mobilité, aménagement des espaces publics. 42, service à propriété urbaine. 420, administration et direction du service. 421, déchets soumis à l'impôt. 422, centre intercommunal de gestion des déchets. 423, propreté du domaine public. 424, unité de valorisation thermique des déchets. 425, centre de compactage Gedrel. 443, service achats et logistique de la Ville. Nous avons terminé pour la direction FIM. Nous passons à service industriel.

Direction Services industriels

44, secrétariat général CIL. 45, services partagés. 46, commercial. 47, patrimoine. 48, production et solutions énergétiques. 49, réseau. Et nous avons terminé pour le passage en revue de cette brochure. Nous allons prendre 10 minutes de pause avant de reprendre la séance.

La séance est levée à 23 h 45.

Séance de relevé

Membres absents excusés : Mme Gaëlle Kovaliv; Mme Léonie Kovaliv; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Tatiana Taillefert

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo; Mme Alice De Benoît ; M. Nicola Di Giulio ; M. Elouan Indermühle ; Mme Nawel Khemissa ; M. Fabrice Moscheni ; M. Joan Pain ; Mme Françoise Piron ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Anaïs Timofte.

Membres présents 86

Membres absents excusés 4

Membres absents non excusés 10

Effectif actuel 100

A 00 h 01, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Il y a-t-il encore une prise de parole qui porterait sur le budget, le plan des investissements ou l'augmentation du cautionnement de Cadouest ? Cela ne semble pas être le cas.

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Les vœux suivants ont été acceptés en commission des finances.

Vœu de la COFIN – Culture et développement urbain

« Plusieurs objets à voter du plan des investissements sont reportés d'une année à l'autre. Si la Commission des finances comprend aisément les aléas induisant de tels reports, elle souhaite avoir davantage de réalisme dans les projections du plan d'investissement »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu à l'unanimité.

Vœu de la COFIN - Direction Sécurité et économie

« Dès lors, la Commission des finances invite la Municipalité à réallouer une part des EPTs attribués, mais non-alloués du Corps de police pour le financement de nouveaux postes de travail au sein du Contrôle des habitant-e-s, de sorte à soulager la charge de travail de ce service et à lui permettre d'assumer ses missions dans de meilleures conditions »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu par 8 oui, 0 non et 3 abstentions.

Logement environnement et architecture :

Vœu de la COFIN - Direction Logement environnement et architecture

« Dans l'optique d'une meilleure planification budgétaire et afin d'éviter que certains services ne se retrouvent année après année avec des dépassements budgétaires sur la rubrique 301200 ou, au contraire, du disponible non-utilisé, la commission des finances souhaite que la budgétisation des auxiliaires soit effectuée sur la base des exercices passés et des besoins effectifs de chaque service. Il encourage à ce titre la Municipalité à procéder à des arbitrages entre les services en veillant à respecter les directives du SFIN relatives à limitation de l'évolution des auxiliaires. »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu par 7 oui, 3 non et 3 abstentions.

« La commission des finances souhaite que les économies de chauffage réalisées grâce aux rénovations énergétiques des immeubles des patrimoines administratif et financier soient visibles dans le compte de résultat (et pas uniquement au bilan). »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu par 11 oui, 2 non et 0 abstention.

Vœu de la COFIN - Direction Enfance jeunesse et quartiers

« Pour accompagner au mieux le développement important du nombre de places d'accueil préscolaire et parascolaire, la commission des finances souhaite que la Direction EJQ veille à développer en parallèle et de façon suffisante le nombre de postes dans le domaine administratif (RH, finances, coordination, etc.). »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu par 4 oui, 2 non et 5 abstentions.

Vœu de la COFIN - Direction finances et mobilité

« Dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année N+1, la commission des finances demande à la Municipalité d'ajouter au tableau des investissements, pour chaque projet, une colonne présentant les investissements qui étaient budgétés l'année N et éventuellement une adaptation de ces prévisions, si pertinent, afin de fournir la vue la plus représentative possible aux commissaires. »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu par 12 oui, 1 non et 0 abstention.

« Dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année N+1, la commission des finances demande à la Municipalité de transmettre des renseignements complémentaires relatifs aux écarts importants en matière de subventions aux institutions budgétés par rapport à l'année N. »

M. Samuel de Vargas, rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote la COFIN a accepté ce vœu par 11 oui, 1 non et 2 abstentions. C'en est tout pour les vœux.

S'agissant de la conclusion numéro 1 du préavis, la Commission des finances l'a accepté par 6 oui, 6 non et avec la voix prépondérante du président.

S'agissant de la deuxième conclusion, soit de prendre acte du plan des investissements pour les années 2024 à 2027, la COFIN en a pris acte et par rapport à la troisième conclusion, soit d'autoriser la municipalité à augmenter le plafond de consciemment solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société Cadouest SA, 6 millions à 9 millions dès le 1er janvier 2024 sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même, la commission des finances a accepté cette conclusion par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Conseil, par 52 oui, 33 non et 0 abstention, accepte la conclusion n°1 telle qu'amendée par le Conseil.

Le Conseil, prend acte la conclusion n° 2 de la Commission.

Le Conseil, par 78 oui, 6 non et 1 abstention, la conclusion n° 3 de la Commission.

(Insérer délibéré)

Le président : – Nous avons donc terminé le préavis 2023/54 relatif au budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne pour l'année 2024, on va laisser cette séance ici à moi qui a une demande de passer au rapport de gestion ? Non ce n'est pas le cas très bien dans ce cas j'ai la séance et on se retrouve ce soir à 19h30 merci à vous.

La séance est levée à 00 h 09.